



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

**LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS
ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC :
ÉTAT DE SITUATION 2018**

Compilation statistique, analyse et rédaction :
Guy Fréchet, Aline Lechaume et Frédéric Savard

Conception graphique et mise en page :
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
Direction de la recherche
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 34603
Télécopieur : 418 644-1299
Courriel : cepe@mtess.gouv.qc.ca

On peut consulter le présent document sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) à l'adresse suivante : www.mtess.gouv.qc.ca/cepe/. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source en soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN 978-2-550-81166-4 (imprimé)
ISBN 978-2-550-81167-1 (en ligne)



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	IX
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	XI
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
FAITS SAILLANTS	3
INTRODUCTION	5
PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES-CLÉS	8
1. FAIBLE REVENU	8
1.1 Principaux seuils	8
1.2 Taux de faible revenu	10
1.3 Comparaisons interrégionales	16
1.4 Comparaisons interprovinciales	18
1.5 Comparaisons internationales	24
1.5.1 Évolution dans le temps	26
1.6 Le travail à faible revenu	27
2. REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES	31
2.1 Les personnes seules	32
2.2 Les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi	35
2.3 Les familles monoparentales avec un enfant de trois ans	39
2.4 Les couples avec un revenu et sans enfants	42
2.5 Les familles biparentales avec un revenu et deux enfants	45
3. INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE	48
3.1 Coefficient de Gini	48
3.2 Ratios interdéciles	52
3.3 L'écart (ou l'ampleur), l'intensité et la gravité de la pauvreté	55
3.4 Inégalités de patrimoine	58

4. INDICATEURS D'EXCLUSION SOCIALE	60
4.1 Le portrait d'ensemble	61
4.2 Indicateurs	62
4.2.1 Conditions matérielles	62
4.2.2 Santé	66
4.2.3 Travail et emploi	67
4.2.4 Éducation et littératie	71
4.2.5 Réseaux personnels et institutionnels	73
CONCLUSION	76
RÉFÉRENCES	79
ANNEXES	83
ANNEXE 1 – NOTES MÉTHODOLOGIQUES	83
ANNEXE 2 – LE CONCEPT DE MFR AJUSTÉE, DANS FAIBLE REVENU CHRONIQUE CHEZ LES IMMIGRANTS AU CANADA ET DANS SES COLLECTIVITÉS	87
ANNEXE 3 – MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CÉPE	89



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, Québec, 2016	9
Tableau 2	Seuils de faible revenu, d'après diverses mesures, pour certains types d'unités familiales et d'agglomérations, en dollars courants et en dollars de 2018 (estimation), Québec	9
Tableau 3	Nombre de personnes dans les unités familiales à faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Québec, 2002-2016	12
Tableau 4	Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Québec, 2002-2016	13
Tableau 5	Taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 2002-2015	16
Tableau 6	Taux de faible revenu des familles, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, et variation de 2002 à 2014, Québec, 2002-2014	17
Tableau 7	Taux de faible revenu des personnes, pour l'ensemble des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation de 2002 à 2016, Canada, 2002-2016	18
Tableau 8	Taux de faible revenu des personnes de moins de 18 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation de 2002 à 2016, Canada, 2002-2016	19
Tableau 9	Taux de faible revenu des personnes de 18 à 64 ans, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation de 2002 à 2016, Canada, 2002-2016	20
Tableau 10	Taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la province, et variation de 2002 à 2016, Canada, 2002-2016	21
Tableau 11	Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, et variation de 2002 à 2016, Canada, 2002-2016	23
Tableau 12	Taux de faible revenu, seuil à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2014	25
Tableau 13	Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, et variation de 2001 à 2014, selon le pays, 2001 et 2014	27

Tableau 14	Répartition des travailleurs et travailleuses, selon le revenu (d'après la MPC, base 2011) et selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2014	30
Tableau 15	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2017	33
Tableau 16	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2017	36
Tableau 17	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004 et 2017	39
Tableau 18	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004 et 2017	42
Tableau 19	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2017	45
Tableau 20	Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces, 1990-2016	49
Tableau 21	Évolution du coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille de l'unité familiale, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2016	51
Tableau 22	Revenu moyen des personnes dans les familles économiques et des personnes seules, selon le décile de revenu, en dollars de 2016, variation du pouvoir d'achat de 1990 à 2016, Québec, 1990 et 2016	54
Tableau 23	Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe, et variation de 2002 à 2016, Québec, 2002 et 2016	56
Tableau 24	Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge, et variation de 2002 à 2016, Québec, 2002 et 2016	56
Tableau 25	Indicateurs complémentaires : écart (ou ampleur), intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), pour l'ensemble des personnes et selon le type d'unité familiale, et variation de 2002 à 2016, Québec, 2002 et 2016	57
Tableau 26	Revenu familial excédentaire (moyenne des écarts entre le revenu familial disponible et le seuil de faible revenu selon la mesure du panier de consommation [MPC]), ajusté selon la taille de la famille, selon le quintile, en dollars de 2015, Québec, 2002-2015	58

Tableau 27	Actif total, dette totale et valeur nette (actifs moins dettes) des unités familiales selon le quintile d'avoirs nets, en dollars de 2016, Québec, 1999, 2005, 2012 et 2016	59
Tableau 28	Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014	62
Tableau 29	Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, selon le revenu, Québec, 2012-2014	64
Tableau 30	Proportion d'unités familiales locataires qui jugent leur logement inadéquat selon la Norme nationale d'occupation et selon le revenu, Québec, 2012-2014	65
Tableau 31	Proportion de la population de 18 à 64 ans ayant une incapacité l'empêchant de travailler, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014	67
Tableau 32	Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, ensemble et selon le sexe, Québec, 1980-2016	68
Tableau 33	Proportion des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 2000-2016	70
Tableau 34	Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires, selon le revenu, Québec, 2012-2014	72
Tableau 35	Proportion de la population de 16 à 65 ans selon le niveau de littératie, Québec, 2012	73
Tableau 36	Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable, selon le revenu, Québec, 2005-2010	74



LISTE DES FIGURES

Figure 1 –	Taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011) et selon l’âge, Québec, 2002-2016	14
Figure 2 –	Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011) et selon le type d’unité familiale, Québec, 2002-2016	15
Figure 3 –	Taux de faible revenu des familles, d’après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2014	17
Figure 4 –	Taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), Canada et provinces, 2016	22
Figure 5 –	Taux de faible revenu des personnes, d’après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2011), selon la RMR, Canada, 2016	23
Figure 6 –	Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2014	26
Figure 7 –	Taux de faible revenu dans la population de 18 à 64 ans n’étant pas aux études à temps plein selon certaines définitions liées à l’intensité de travail, selon la MPC (base 2011), Québec, 2014	28
Figure 8 –	Taux de faible revenu de la population et des travailleurs et travailleuses excluant les travailleurs autonomes, à plus de 910 heures, selon la province de résidence et selon la MPC (base 2011), Québec, 2014	29
Figure 9 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004	34
Figure 10 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules ayant moins de 50 ans, Québec, 2017	35
Figure 11 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l’emploi, Québec, 2004	37
Figure 12 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l’emploi ayant moins de 50 ans, Québec, 2017	38
Figure 13 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2004	40
Figure 14 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, Québec, 2017	41
Figure 15 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfant, Québec, 2004	45
Figure 16 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu et sans enfant (adultes ayant moins de 50 ans), Québec, 2017	44

Figure 17 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004	46
Figure 18 –	Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2017	47
Figure 19 –	Coefficient de Gini, pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Canada et provinces sélectionnées, 1990-2016	50
Figure 20 –	Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, pays sélectionnés, Canada et Québec, 1995-2016	52
Figure 21 –	Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014	63
Figure 22 –	Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois, selon le type d'unité familiale, Québec, 2013-2014	63
Figure 23 –	Proportion du revenu disponible des unités familiales consacrée au logement, selon le revenu, Québec, 2012-2014	64
Figure 24 –	Proportion d'unités familiales qui jugent leur logement inadéquat selon la Norme nationale d'occupation et selon le revenu, Québec, 2012-2014	66
Figure 25 –	Proportion de la population de 18 à 64 ans ayant une incapacité l'empêchant de travailler, selon le revenu, Québec, 2007-2008 à 2013-2014	67
Figure 26 –	Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, ensemble et selon le sexe, Québec, 1976-2016	68
Figure 27 –	Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée sur l'ensemble des chômeurs, selon le groupe d'âge, Québec, 1976-2016	69
Figure 28 –	Proportion des emplois à temps partiel et à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois, Québec, 1997-2016	70
Figure 29 –	Proportion des emplois à temps partiel involontaire sur l'ensemble des emplois à temps partiel, selon le sexe, Québec, 1997-2016	71
Figure 30 –	Proportion de la population sans diplôme d'études secondaires, selon le revenu, Québec, 2012-2014	72
Figure 31 –	Proportion de la population de 16 à 65 ans selon le niveau de littératie, Québec, 2012	73
Figure 32 –	Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable, selon le revenu, Québec, 2005-2010	74
Figure 33 –	Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	85
Figure 34 –	Aperçu des variables relatives à la famille de recensement et à la famille économique	86



LISTE

DES SIGLES ET ACRONYMES

ACE	Allocation canadienne pour enfants
AFDR	Aide financière de dernier recours
APPORT	Aide aux parents pour leur revenu de travail
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CANSIM	Base de données socioéconomiques de Statistique Canada
CÉPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CIQSS	Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales
CIS	Crédit d'impôt pour solidarité
ECBE	Enquête canadienne sur le bien-être économique
ECR	Enquête canadienne sur le revenu
EDF	Enquête sur les dépenses des familles
EDSC	Emploi et Développement social Canada (anciennement RHDCC)
EDTR	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
EPA	Enquête sur la population active
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
ESF	Enquête sur la sécurité financière
EU-SILC	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (« <i>Survey on Income and Living Conditions</i> »)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MFR	Mesure de faible revenu
MPC	Mesure du panier de consommation
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (anciennement MESS)
NNO	Norme nationale d'occupation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PFRT	Prestation fiscale pour le revenu de travail
PIB	Produit intérieur brut
PUGE	Prestation universelle pour la garde d'enfants
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada (auj. EDSC)
RMR	Région métropolitaine de recensement
SFR	Seuils de faible revenu
SPNE	Supplément de la prestation nationale pour enfants
TPS	Taxe sur les produits et services
TVP	Taxe de vente provinciale
TVQ	Taxe de vente du Québec

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Alors que nous venons de fêter le 15^e anniversaire de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée à l'unanimité, et que le troisième plan d'action à cet effet vient d'être dévoilé, le mandat et le rôle du CÉPE demeurent des plus pertinents et importants.

Organe indépendant de veille et de vigilance en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, le CÉPE produit année après année des états de situation et des notes de recherche.

Dans un contexte où la question de la lutte contre la pauvreté, de ses stratégies comme de ses cibles, de ses actions ainsi que de ses résultats fait l'objet de nombreux débats publics, le CÉPE travaille à définir des indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale permettant de mesurer les progrès réalisés. Or, dans son avis de 2009, il a choisi d'utiliser la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence pour rendre compte de la couverture des besoins de base et non comme mesure de sortie de la pauvreté. C'est ainsi qu'il faut en comprendre l'usage parmi les autres mesures de faible revenu utilisées, et non comme un seuil de pauvreté.

Le présent état de la situation de la pauvreté au Québec est donc une occasion de voir le chemin parcouru sur ce plan.

Il ressort de cet état que les politiques familiales développées au Québec et la lutte contre la pauvreté ont indéniablement permis de réduire le taux de familles avec enfants vivant sous le seuil de la MPC. Toutefois, les données montrent aussi que les personnes seules demeurent nombreuses dans cette situation. Les données de la MPC de 2016 indiquent, à ce titre, qu'il n'y a pas eu de changement par rapport à 2002, le taux passant de 23,2 % à 23,0 %. Certes, si cette année ne trace pas nécessairement une tendance, il n'en reste pas moins que pour parvenir aux objectifs inscrits dans la loi de 2002, l'urgence d'agir auprès des personnes seules est réelle.

En ajoutant le suivi des indicateurs d'exclusion sociale à cet état habituel de la situation, il devient possible de noter à quel point la pauvreté demeure un facteur de risque majeur d'exclusion sociale, tout comme l'exclusion agit comme obstacle à la sortie de la pauvreté.

Cette articulation des mesures et des indicateurs permet au CÉPE de s'inscrire dans une compréhension plus large et globale des enjeux liés à la vie dans un contexte de pauvreté. Rappelons en effet qu'au-delà de la question du revenu, vivre seul en situation de pauvreté témoigne le plus souvent d'une désaffiliation et d'une vulnérabilité sociale plus grande. En réduisant le nombre de familles et d'enfants vivant dans la pauvreté, le Québec a assurément choisi une voie prometteuse pour son avenir. Pour autant, dans le cas des personnes seules, force est de constater que les philosophies, les politiques et les mesures mises en œuvre n'ont pas encore porté leurs fruits. Le défi demeure donc de rattraper les pays comparables comptant le moins de personnes pauvres. Pour y parvenir, la reconnaissance de la complexité des situations que vivent ces personnes s'impose, tout comme celle de soutenir et d'accompagner les plus démunies de notre société sur le chemin de l'inclusion et du bien-être.



Céline Bellot
Présidente du comité de direction du CÉPE

FAITS SAILLANTS

Rappelons que le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) a recommandé la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, ainsi que la mesure de faible revenu (MFR) dans les cas où la MPC n'est pas disponible (CÉPE, 2009).

Au Québec, de 2002 à 2007, on observe globalement une diminution du taux de faible revenu selon la MPC, suivie par une augmentation et une diminution depuis ce temps. Ce taux est passé de 10,8 % en 2002 à 8,6 % en 2007, avant de remonter jusqu'à 11,8 % en 2012, puis de redescendre à nouveau pour finalement se situer à 8,6 % en 2016, soit le plancher historique observable au cours de toute cette période :

- Le même scénario de baisse suivie d'une hausse s'est produit pour le taux de faible revenu des enfants dans les ménages à faible revenu (personnes de moins de 18 ans), pour celui des personnes de 18 à 64 ans, celui des membres des familles monoparentales et enfin, celui des familles monoparentales dirigées par une femme.
- Le taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus dans les ménages à faible revenu est demeuré à peu près stable.
- Le taux de faible revenu des personnes seules est de 4,25 fois supérieur à celui des personnes vivant dans des familles économiques d'au moins deux personnes en 2016.

Les comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales permettent d'observer ce qui suit :

- D'après la MFR, de 2002 à 2014, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse de leur taux de faible revenu (ex. : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue), alors que d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Laval, Nord-du-Québec). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables à cet égard en 2014, alors que celles de Montréal et du Nord-du-Québec se trouvent à l'autre extrémité.
- La comparaison entre les provinces, qui s'appuie sur la MPC, permet d'observer qu'en 2016, le Québec fait bonne figure. Toutefois, les différences entre provinces ne sont pas toutes significatives lorsque l'on tient compte des intervalles de confiance. En réalité, il appartient à un premier groupe de six provinces formé de l'Alberta, du Québec, de la Saskatchewan, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce groupe affiche de façon significative un meilleur taux que le groupe de quatre provinces formé de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse.
- L'examen des taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2016 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) permet de constater que Montréal se situe avantageusement par rapport à d'autres grandes villes, dont Vancouver et Toronto.
- Le Québec ne fait pas encore partie des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres en 2014. Rappelons que d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « ...la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». Le Québec appartient à un groupe devancé de façon statistiquement significative par la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la France et la Suisse. Le second groupe de pays, auquel le Québec s'apparente, est composé de l'Autriche, de la Suède, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Irlande, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. C'est donc dire que le Québec figure toujours en milieu de peloton en 2014. Ce groupe devance toutefois de façon statistiquement significative l'Italie, le Portugal, la Grèce et l'Espagne.

Afin de mesurer l'évolution du Québec de 2004 à 2017 (2004 étant l'année qui a précédé la mise en place des mesures économiques du premier Plan d'action de lutte contre la pauvreté), en janvier 2005, certains cas types ont été observés, lesquels permettent cette fois de mesurer son effort par rapport à divers groupes et par rapport à lui-même. Il s'agit des cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de trois ans, des couples avec un revenu et sans enfant et enfin, des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Leur situation a été examinée pour voir si elle s'est améliorée ou détériorée. Des variations sont observées entre les deux périodes selon les cas, notamment selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour combattre la pauvreté des familles comptant des enfants. Du même coup, cela laisse les personnes seules et les couples sans enfant dans une situation moins favorable, même si des progrès commencent à apparaître.

En ce qui concerne l'évolution des inégalités, les portraits obtenus à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interdéciles se ressemblent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, par exemple les autres provinces canadiennes et certains pays européens, le Québec a maintenu un niveau d'inégalités inférieur, bien qu'il soit toujours devancé par les pays scandinaves à cet égard.

Enfin, pour la plupart des indicateurs d'exclusion, on observe des différences selon que l'on soit à faible revenu ou non. Indéniablement, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur de l'exclusion sociale, tout comme, à l'inverse, l'exclusion représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté. Dans l'état actuel des choses, il est difficile de se prononcer sur les tendances de fond d'un grand nombre d'indicateurs en raison d'un historique statistique trop récent. Toutefois, malgré l'apparente amélioration de certains de ces indicateurs, les situations d'exclusion sociale associée à la pauvreté demeurent préoccupantes.

INTRODUCTION

Un des mandats du CÉPE consiste à rendre compte annuellement de la situation de la pauvreté au Québec. Le présent état de situation¹, après avoir rappelé les seuils de diverses mesures et les taux observables pour chacune d'elles, présente les comparaisons que ces indicateurs permettent de faire. Qu'elles soient interrégionales, interprovinciales ou internationales, ces comparaisons peuvent servir à situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, le Québec par rapport aux autres provinces et à l'ensemble du Canada et enfin, le Québec, considéré comme une entité distincte sur le plan international, par rapport aux autres pays ou nations comparables. Les tableaux présentés dans l'édition précédente (CÉPE, 2017) ont ainsi été actualisés, avec parfois de légères adaptations ou modifications, qui sont signalées chaque fois (section 1).

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, c'est toutefois en comparant l'évolution des différentes situations de vie que révèlent les seuils implicites qu'on peut mesurer les progrès du Québec par rapport à lui-même (section 2).

Parmi les mesures d'inégalité, les coefficients de Gini et les ratios interdéciles sont présentés. Des indicateurs complémentaires de l'écart, de l'intensité et de la gravité de la pauvreté permettent également de caractériser la situation des personnes, en complément de ce que révèlent les taux. L'indicateur de la gravité de la pauvreté permet d'intégrer les inégalités parmi les pauvres eux-mêmes en tant que mesure d'aversion aux inégalités. Le revenu familial excédentaire, tiré de la série des indicateurs de développement durable, permet aussi de caractériser l'évolution des inégalités. Enfin, l'évolution des inégalités de patrimoine complète cette section (section 3).

Une nouvelle section sur l'exclusion sociale a été ajoutée à cet état de situation. Elle constitue une mise à jour des données publiées la première fois dans *Avis sur l'exclusion* du CÉPE (LECHAUME et SAVARD, 2015). L'état de situation annuel du CÉPE comprendra ainsi dorénavant tous les indicateurs d'exclusion sociale recommandés dans cet avis (section 4).

Les années marquant le début et la fin des séries chronologiques retenues peuvent varier selon la nature des indicateurs et la disponibilité des données. Pour la plupart des indicateurs, les plus longues séries disponibles sont présentées de façon à bien caractériser les années récentes et à assurer une certaine continuité d'un état de situation à l'autre.

Certains des indicateurs retenus, notamment les mesures de faible revenu, possèdent leurs particularités. Ainsi, pour la MPC, les séries ne débutent maintenant qu'en 2002 (les données antérieures ne pouvant plus être utilisées), en raison des modifications apportées au calcul sur le logement. Pour la MFR, les séries publiées par l'Institut de la statistique du Québec débutent en 1997, mais ne sont retenues ici que celles qui remontent à 2002 dans le but de les harmoniser avec celles de la MPC. À l'échelle internationale, les données disponibles commencent souvent en 2001. Dans le cas des seuils implicites, les situations de 2004 et de 2017 sont comparées, soit en commençant juste avant les initiatives financières du premier Plan d'action de lutte contre la pauvreté (2004-2010), mises en œuvre en janvier 2005 (soutien aux enfants, prime au travail et logement social) [GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, 2004]. Enfin, dans le cas des inégalités, il importe de se baser sur des séries assez longues. C'est pourquoi elles débutent en 1990 (coefficient de Gini des provinces et ratios interdéciles). Avec les données de 2016, il s'agit d'une période d'observation de plus d'un quart de siècle. Dans le cas des coefficients de Gini sur le plan international, les séries commencent en 1995.

1 L'avis de 2009 du CÉPE présente les définitions des indicateurs existants en matière de pauvreté et d'inégalité. Parmi les mesures de faible revenu, rappelons que les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) ont été analysés en détail. Le choix des mesures selon divers critères y a été justifié pour différents contextes, notamment ceux des comparaisons interrégionales, interprovinciales ou internationales (CÉPE, 2009).

En ce qui concerne les données sur le faible revenu, notamment pour la MFR, ainsi que les mesures d'inégalités, à la fois au Québec, au Canada et dans les autres pays, le revenu « ajusté » selon la taille du ménage (MFR) ou de l'unité familiale (MPC, inégalités), qu'on appelle aussi le revenu en « équivalent-adulte », est présenté quand c'est possible. Il s'agit d'une mesure du revenu familial de chaque membre du ménage qui tient compte des économies d'échelle dans les plus grandes familles. Cet ajustement permet aussi de tenir compte du fait que la taille a changé avec le temps, éliminant une source de biais possible (CÉPE, 2014, annexe 2).

Enfin, on trouvera en annexe :

- quelques notes méthodologiques, comprenant pour l'essentiel certaines définitions, des précisions sur les sources des données et sur les unités statistiques utilisées. L'annexe est complétée par deux figures sur l'appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement, tirées du recensement de 2016, ainsi que par l'aperçu des variables relatives à ces familles (annexe 1);
- une note sur l'utilisation, dans un document de recherche récent de Statistique Canada, d'une MFR ajustée régionalement selon le ratio de la MPC de la région sur la MPC du Canada (annexe 2);
- la liste des membres du comité de direction du CÉPE, soit toutes celles et tous ceux qui ont participé à la rédaction du présent état de situation (annexe 3).

Contexte économique

Après des années de croissance économique hésitante, cet état de situation sur la pauvreté et l'exclusion sociale s'inscrit encore dans cette veine. Ayant atteint l'un des taux de croissance les plus faibles en 2016 (1,8 %) depuis le repli marqué du PIB réel survenu en 2009 dans les pays de l'OCDE (-3,4 %), la situation macroéconomique à l'échelle mondiale ne s'est guère améliorée à la suite des années de croissance modeste dans les économies avancées (1,9 % en 2014, 2,0 % en 2015 et 1,8 % en 2016).

Le Canada n'a pas échappé à cette vague de fond après avoir vu son PIB réel se replier de 2,9 % en 2009. L'année 2016, avec une augmentation de 1,4 % du PIB, s'inscrit dans la continuité des périodes précédentes, alors que la croissance économique avait enregistré des hausses de 2,6 % et 0,9 % en 2014 et 2015 respectivement. La mollesse de l'économie a plombé le marché du travail au cours de ces années, tandis que la création d'emplois affichait une croissance annuelle modeste de 0,7 % en moyenne de 2014 à 2016.

Au Québec, la situation a suivi le cours mondial. L'emploi y a cru à un rythme de 0,6 % en moyenne par année de 2014 à 2016. Après la tendance à la baisse qu'il avait connue depuis le tournant du millénaire, le Québec a vu son taux de faible revenu (MPC) amorcer une remontée en 2008, pour atteindre 11,8 % en 2012, puis reculer quelque peu en 2014, pour se situer à 9,4 %, remonter à 10,9 % en 2015 et diminuer encore à 8,6 % en 2016. L'examen de la tendance récente indique donc que ce taux affiche une certaine variabilité au cours des dernières années, bien qu'on puisse observer une tendance à la baisse sur l'ensemble de la période.

Même s'il ne constitue pas à proprement parler un indicateur de pauvreté², le nombre de personnes prestataires d'une aide financière de dernier recours renseigne sur l'autonomie financière des individus. Or, après des baisses constantes depuis 1997, le nombre de ménages distincts prestataires d'une aide financière de dernier recours a augmenté en 2009 (+1,5 %) ainsi qu'en 2010 (+0,6 %)³. À partir de 2011 par contre, le nombre de ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours a repris son mouvement à la baisse. Depuis 2011, il a diminué de 1,4 % en moyenne par année.

2 Il dépend en partie des paramètres propres aux régimes d'assistance sociale déterminés par les gouvernements.

3 Moyennes annuelles du nombre de ménages distincts.

Bien que la situation économique se soit améliorée depuis la crise financière, la reprise s'est faite sur fond d'incertitude persistante dans l'ensemble des pays avancés. Les États-Unis, qui ont eu beaucoup de difficulté à se sortir du marasme économique qui persiste depuis le début de la récession, semblent sur la bonne voie grâce à une croissance plus robuste et à un chômage en nette baisse. L'OCDE (2017) table sur une hausse modeste de la croissance mondiale du fait des incertitudes d'ordre politique qui restent fortes, d'une confiance érodée dans les gouvernements et des inégalités toujours présentes. Il prévoit toutefois que l'économie canadienne devrait connaître une croissance plus forte en 2017 et 2018 en raison de la politique budgétaire expansionniste, ce qui devrait être profitable pour l'économie du Québec.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS : LES CHIFFRES-CLÉS

1. FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus connues sont la mesure du panier de consommation (MPC)⁴, la mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)⁵ et les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR)⁶. Si elles diffèrent, ces méthodes d'évaluation ont toutes comme caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Elles sont également toutes fondées sur des éléments objectifs et subjectifs dans le choix du ou des critères qui déterminent le seuil.

Parmi ces trois mesures, le CÉPE a estimé que la MPC était celle qui présente le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a recommandé de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Il a également estimé que, dans un éventail de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constituait pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce dernier demeurant bien difficile à estimer au moyen des mesures actuelles (CÉPE, 2009).

Le CÉPE a recommandé de n'utiliser les SFR et la MFR que dans des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois. Il ne faut toutefois pas les utiliser pour faire des comparaisons interprovinciales en raison de divers biais de mesure et parce qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces. Il a donc été convenu de ne plus les présenter depuis l'état de situation de 2012. Quant à la MFR, bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure d'inégalité à proprement parler, elle n'en constitue pas moins un révélateur des inégalités puisqu'elle est fondée sur la médiane des revenus. Il s'agit de la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales.

1.1 PRINCIPAUX SEUILS

La matrice des seuils de la MPC est présentée selon la taille de l'unité familiale et la taille de l'agglomération (tableau 1).

4 Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). C'est le concept de revenu disponible à la consommation qui prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) [HATFIELD et autres, 2010].

5 Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (STATISTIQUE CANADA, 2015b).

6 Est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale qui consacre au moins 63,6 % de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux vêtements, à l'alimentation et au logement. Ces seuils ont été calculés au moyen de l'*Enquête sur les dépenses des familles (EDF)* de 1992, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Ils varient selon la taille de l'unité familiale ainsi que la taille de l'agglomération (STATISTIQUE CANADA, 2015b).

TABLEAU 1

MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, QUÉBEC, 2016

	RÉGIONS RURALES	MOINS DE 30 000	DE 30 000 À 99 999	DE 100 000 À 499 999	RMR DE QUÉBEC	RMR DE MONTRÉAL
1 personne	17 312	17 357	16 485	16 974	17 270	17 714
2 personnes	24 483	24 547	23 313	24 004	24 423	25 051
3 personnes	29 985	30 063	28 553	29 399	29 913	30 682
4 personnes	34 624	34 714	32 970	33 947	34 540	35 428
5 personnes	38 711	38 811	36 862	37 954	38 617	39 610
6 personnes	42 406	42 516	40 380	41 576	42 303	43 390
7 personnes ou +	45 803	45 922	43 615	44 908	45 692	46 867

RMR : région métropolitaine de recensement.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CÉPE, avril 2018.

Toutes les mesures de faible revenu sont établies au moyen de méthodes différentes. Il ne faut pas confondre les seuils de la MFR, fondés sur le revenu, et ceux de la MPC, fondés sur le coût d'un panier que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer. Le revenu correspondant aux seuils de référence de 2015 (MFR) ou de 2016 (MPC) convertis en dollars estimés pour 2018 est présenté au tableau 2. Dans le cas de la MPC, le revenu après impôt permettant de se procurer le panier de biens varie considérablement selon les dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. En moyenne, il a été estimé que le revenu doit être majoré de 7 % par rapport au coût du panier pour que l'unité familiale ait les moyens de se le procurer (FRÉCHET et autres, 2010a). Les montants correspondant aux seuils en question sont les suivants :

TABLEAU 2

SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS DIVERSES MESURES DE FAIBLE REVENU, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET D'AGGLOMÉRATIONS, EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS DE 2018 (ESTIMATION), QUÉBEC

	\$ COURANTS	ESTIMATION \$ 2018	REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT (ESTIMÉ) CORRESPONDANT (\$ 2018)
Mesure du panier de consommation (MPC) (RMR de Montréal, 2016)			
Personnes seules	17 714	18 335	19 618
Familles monoparentales (1 enfant)	25 051	25 929	27 744
Couples sans enfants	25 051	25 929	27 744
Familles biparentales (2 enfants)	35 428	36 669	39 236
Mesure de faible revenu (MFR) après impôt (2015)			
Personnes seules	19 669	20 504	20 504
Familles monoparentales (1 enfant)	27 815	28 998	28 998
Couples sans enfants	27 815	28 998	28 998
Familles biparentales (2 enfants)	39 337	41 009	41 009

RMR : région métropolitaine de recensement. La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2018 a été estimée par le ministère des Finances du Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0093; compilation du CÉPE, avril 2018.

7 « La croissance de l'IPC global au Québec devrait s'accélérer progressivement, passant de 0,7 % en 2016, à 1,6 % en 2017 et à 1,9 % en 2018. », MFQ, *Plan économique 2017*, p. C-25.

Ainsi, pour les personnes seules, le seuil de la MPC à Montréal, indexé à 18 335 \$ en 2018 et majoré à un revenu moyen après impôt estimé correspondant de 19 618 \$, peut se comparer à celui de la MFR-50, lui-même alors indexé à 20 504 \$. Le hasard peut faire en sorte que les seuils de la MPC et de la MFR soient très rapprochés certaines années et plus éloignés à d'autres périodes. Il s'agit toutefois de mesures établies de façon très différente et ce positionnement relatif peut changer à tout moment.

1.2 TAUX DE FAIBLE REVENU

Conformément à la principale recommandation du CÉPE, qui privilégie le recours à la MPC comme mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, et conformément à une autre recommandation qui privilégie la MFR pour les comparaisons internationales, la MPC et la MFR sont les seules mesures retenues ici.

Statistique Canada a révisé les données de la MPC de 2006 à 2011 de façon à pouvoir les comparer avec celles publiées de 2012 à 2016. On peut donc les considérer comme étant harmonisées de 2006 à 2016. Elles sont néanmoins présentées ici depuis 2002 (début de la série de la MPC), soit toutes les années de 2002 à 2016, une série qui comporte par conséquent un bris de 2005 à 2006. En raison de cette harmonisation, elles diffèrent aussi par conséquent de celles qui figurent dans nos états de situation antérieurs à 2016.

Par ailleurs, même si la révision des données de 2006 à 2011 visait à rendre les estimations de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)* aussi comparables que possible aux données de l'*Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, les tendances observées pourraient encore révéler une « rupture » dans le cas de certaines caractéristiques en raison du changement de méthodologie⁸.

Dans le cas de la MFR, les séries pour le Québec n'ont pas été harmonisées avec les années antérieures à 2012 et comme leur publication par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) repose sur un certain nombre de compilations, les données de 2012 et 2015 devraient être considérées comme ayant été touchées par un bris de série, qui apparaît de 2011 à 2012. Ces bris de séries sont rappelés dans les notes au bas des tableaux chaque fois que cela se présente.

8 « Une différence importante entre les deux enquêtes réside dans leur conception; l'EDTR était une enquête longitudinale dans le cadre de laquelle les mêmes répondants étaient interviewés chaque année pendant une période de six ans, tandis que l'ECR est une enquête transversale dans le cadre de laquelle les répondants sont interviewés une seule fois. Les estimations de l'EDTR peuvent différer de celles de l'ECR en raison de différences dans la couverture et la réponse. Les problèmes de couverture comprennent le sous-dénombrement des immigrants récents dans l'EDTR, puisque les immigrants récents au Canada étaient ajoutés à l'EDTR seulement lorsqu'un nouveau panel était constitué. Les différences dans la réponse comprennent notamment les effets de l'attrition de l'échantillon sur la durée du panel de l'EDTR. L'attrition de l'échantillon renvoie au fait que, dans une enquête longitudinale, de moins en moins de membres de l'échantillon original sont interviewés chaque année parce que certains répondants refusent de continuer à participer ou sont introuvables après un déménagement. Ni l'un ni l'autre de ces problèmes ne se posent dans l'ECR, qui est une enquête transversale. » (STATISTIQUE CANADA, 2015c, p. 5).

1.2.1 Mesure du panier de consommation (MPC)

La MPC d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), diffusée par Statistique Canada, est fondée sur un panier de biens et de services précis⁹.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée de quatre personnes. Il est ensuite calculé pour les unités familiales de toute autre taille à l'aide de l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de l'unité (FRÉCHET et autres, 2010b). Le coût des biens et services est également calculé pour des collectivités diverses et de tailles variables. La MPC tient ainsi compte des différences du coût de la vie des collectivités distinctes et de toutes tailles au Canada.

En 2011, Emploi et Développement social Canada a aussi innové avec un nouveau calcul du coût du logement qui tient compte de l'avantage dont jouissent les propriétaires sans hypothèque. Les séries ont ainsi été rectifiées depuis 2002, soit l'année où les données sur les hypothèques ont été disponibles, et l'on se réfère dorénavant à la MPC « base 2011 ». Les règles de publication fondées sur le coefficient de variation ont été prises en compte¹⁰.

Parmi les principaux faits saillants, on note (tableaux 3 et 4) une diminution du taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2007, suivie par quelques variations. Ce taux est passé de 10,8 % en 2002 à 8,6 % en 2007, avant de remonter jusqu'à 11,8 % en 2012, puis de redescendre à nouveau pour finalement se situer à 8,6 % en 2016, soit le plancher historique observable au cours de toute cette période :

- Le même scénario de baisse suivie d'une hausse s'est produit pour le taux de faible revenu des enfants dans les ménages à faible revenu (personnes de moins de 18 ans), celui des personnes de 18 à 64 ans, celui des membres des familles monoparentales et enfin, celui des familles monoparentales dirigées par une femme.
- Le taux de faible revenu des personnes de 65 ans ou plus dans les ménages à faible revenu est demeuré à peu près stable; ces données sur les personnes âgées doivent toutefois être utilisées avec prudence.
- Le cas des personnes âgées qui vivent seules, hommes et femmes, est particulier : il s'est produit une hausse soudaine en 2009. Chez les femmes de ce groupe, par exemple, le taux est passé de 5,7 % en 2008 à des valeurs variant entre 10,8 % et 15,1 % de 2009 à 2012, puis il est redescendu à 3,9 % en 2016. Ces données sur les personnes âgées qui vivent seules doivent toutefois être utilisées avec prudence.
- Le taux de faible revenu des personnes seules (23,0 %) est de 4,25 fois supérieur à celui des personnes appartenant à des familles économiques d'au moins deux personnes (5,4 %) en 2016.

9 Rappelons que le contenu de ce panier se répartit selon les rubriques suivantes :

1. nourriture;
2. vêtements et chaussures;
3. logement;
4. transports (transports en commun en milieu urbain, automobile en milieu rural);
5. autres biens et services (ex. : ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs).

Afin de ne retenir que le revenu disponible pour se procurer des biens et des services, les montants relatifs aux éléments suivants doivent être retranchés du total du revenu familial brut :

- garde des enfants;
- soins et services de santé non assurés, soins dentaires, soins de la vue;
- impôt sur le revenu des particuliers et cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), au Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi (AE);
- pensions alimentaires et paiements de soutien aux enfants;
- cotisations syndicales et cotisations au régime de retraite.

10 Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type estimée, exprimée en pourcentage de l'estimation. Selon les règles de publication de Statistique Canada, les valeurs dont le CV est $\leq 16,6\%$ sont publiées sans restriction; les valeurs dont le CV est $> 16,6\%$ et $\leq 33,3\%$ doivent être interprétées avec **prudence** et sont accompagnées d'un astérisque (*); les valeurs dont le CV est $> 33,3\%$ ne sont pas publiées. Pour l'essentiel, la taille de l'échantillon peut être faible dans certaines des sous-catégories de personnes, ce qui implique un coefficient de variation plus élevé. C'est ce qui est implicite dans tous les commentaires où il est mentionné que les données doivent être interprétées avec **prudence**. Les données sont alors fournies à titre indicatif, mais il est suggéré de ne jamais les utiliser pour fonder une décision.

- Le taux de faible revenu des personnes vivant dans les familles monoparentales a connu quelques fluctuations, soit une baisse jusqu'en 2007, suivie d'une hausse et d'une baisse : ce taux est passé de 32,4 % en 2002 à 19,7 % en 2007, avant de remonter autour de 30 % en 2011, 2012 et 2014, puis de redescendre, pour finalement se situer à 20,1 % en 2016. Ces données doivent toutefois être utilisées avec prudence.

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES À FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOUTES LES PERSONNES	791 000	747 000	673 000	775 000	757 000	651 000	747 000	779 000	761 000	833 000	939 000	860 000	760 000	890 000	706 000
Personnes de moins de 18 ans	179 000	150 000	127 000	141 000	149 000	105 000	138 000	145 000	122 000	156 000	176 000	172 000	131 000	170 000	124 000
Personnes de 18 à 64 ans	580 000	579 000	532 000	606 000	582 000	520 000	577 000	571 000	568 000	608 000	695 000	650 000	575 000	669 000	530 000
Personnes de 65 ans ou plus	32 000*	17 000*	14 000*	28 000*	26 000*	27 000*	31 000*	63 000*	71 000	69 000	68 000	39 000*	54 000*	51 000	52 000*
Hommes	361 000	362 000	343 000	374 000	371 000	310 000	358 000	389 000	392 000	412 000	464 000	440 000	355 000	439 000	372 000
Hommes de moins de 18 ans	99 000	82 000	74 000	71 000	73 000*	55 000*	73 000*	81 000*	68 000*	88 000*	79 000	94 000	64 000	84 000*	64 000*
Hommes de 18 à 64 ans	249 000	276 000	263 000	295 000	286 000	245 000	272 000	289 000	298 000	299 000	357 000	332 000	265 000	335 000	279 000
Hommes de 65 ans ou plus	F	F	F	F	F	F	F	F	26 000*	25 000*	28 000*	F	26 000*	21 000*	29 000*
Femmes	430 000	385 000	330 000	402 000	387 000	341 000	389 000	390 000	368 000	421 000	475 000	420 000	405 000	451 000	333 000
Femmes de moins de 18 ans	80 000	68 000	52 000	70 000*	76 000*	50 000*	65 000*	64 000*	54 000*	69 000*	97 000	78 000*	67 000*	86 000*	60 000*
Femmes de 18 à 64 ans	331 000	304 000	269 000	311 000	296 000	275 000	305 000	282 000	270 000	309 000	338 000	317 000	309 000	335 000	251 000
Femmes de 65 ans ou plus	19 000*	F	F	21 000*	F	F	19 000*	44 000*	45 000*	44 000*	41 000	24 000*	28 000*	30 000*	23 000*
PERSONNES SEULES	273 000	276 000	288 000	332 000	314 000	303 000	310 000	373 000	348 000	358 000	371 000	348 000	343 000	398 000	345 000
Personnes seules, hommes	122 000	144 000	161 000	176 000	172 000	155 000	148 000	195 000	185 000	185 000	203 000	192 000	176 000	199 000	203 000
Personnes seules, femmes	151 000	132 000	127 000	157 000	142 000	148 000	162 000	179 000	163 000	173 000	168 000	156 000	168 000	199 000	141 000
Personnes seules, personnes âgées	17 000*	F	F	17 000*	F	F	23 000*	52 000*	48 000*	47 000*	49 000	28 000*	33 000*	38 000*	29 000*
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes seules, femmes âgées	F	F	F	15 000*	F	F	F	37 000*	33 000*	39 000*	32 000*	19 000*	F	24 000*	F
Personnes seules, moins de 65 ans	256 000	268 000	280 000	315 000	294 000	287 000	287 000	321 000	300 000	311 000	321 000	320 000	311 000	361 000	315 000
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	117 000	142 000	158 000	174 000	163 000	151 000	139 000	180 000	170 000	177 000	186 000	183 000	161 000	185 000	186 000
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	139 000	125 000	123 000	142 000	131 000	136 000	148 000	142 000	129 000	134 000	136 000	137 000	149 000	175 000	130 000
PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS	518 000	471 000	385 000	443 000	443 000	349 000	437 000	406 000	413 000	475 000	568 000	512 000	417 000	492 000	361 000
Personnes dans les couples	95 000*	96 000	82 000*	87 000	84 000	81 000*	87 000	80 000*	78 000*	73 000*	102 000	86 000*	79 000*	67 000*	52 000*
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	163 000*	142 000*	118 000*	140 000*	173 000*	95 000*	167 000*	136 000*	139 000*	152 000*	237 000	263 000	134 000*	232 000*	157 000*
Personnes dans les familles monoparentales	166 000	147 000	115 000	117 000*	109 000*	90 000*	97 000*	118 000*	95 000*	122 000	107 000*	72 000*	98 000*	98 000*	82 000*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	17 000*	12 000*	13 000*	11 000*	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	149 000	135 000*	102 000	105 000*	101 000*	75 000*	84 000*	107 000*	84 000*	110 000*	99 000*	60 000*	88 000*	91 000*	80 000*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

F : La donnée ne peut être publiée.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Source : STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042; compilation du CÉPE, avril 2018.

TABLEAU 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), QUÉBEC, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOUTES LES PERSONNES	10,8	10,2	9,1	10,4	10,1	8,6	9,8	10,2	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4	10,9	8,6
Personnes de moins de 18 ans	11,6	9,8	8,3	9,3	9,8	6,9	9,1	9,5	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7	11,2	8,2
Personnes de 18 à 64 ans	12,0	11,8	10,8	12,2	11,7	10,4	11,6	11,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0	12,8	10,2
Personnes de 65 ans ou plus	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,6*	2,6*	2,9*	5,7*	6,2	5,7	5,1	3,1*	4,0*	3,6	3,5*
Hommes	10,0	10,0	9,3	10,1	10,0	8,4	9,6	10,3	10,4	10,6	11,9	11,1	8,8	10,9	9,1
Hommes de moins de 18 ans	12,6	10,5	9,4	9,1	9,4*	7,1*	9,5*	10,4*	8,9*	10,9*	10,1	11,4	8,3	11,2*	8,2*
Hommes de 18 à 64 ans	10,2	11,2	10,6	11,9	11,5	9,8	10,9	11,5	11,9	11,8	14,0	13,0	10,1	12,7	10,6
Hommes de 65 ans ou plus	3,4*	F	F	1,7*	F	F	F	3,9*	5,0*	4,5*	4,8*	2,5*	4,2*	3,2*	4,3*
Femmes	11,7	10,4	8,9	10,7	10,2	8,9	10,1	10,1	9,5	10,8	11,7	10,5	10,0	11,0	8,1
Femmes de moins de 18 ans	10,7	9,1	7,2	9,6*	10,1*	6,6*	8,6*	8,6*	7,3*	9,5*	13,1	10,7*	9,2*	11,3*	8,1*
Femmes de 18 à 64 ans	13,7	12,5	11,0	12,6	12,0	11,1	12,2	11,3	10,7	12,3	13,1	12,5	12,0	13,0	9,7
Femmes de 65 ans ou plus	3,7*	2,5*	1,6*	3,8*	2,6*	2,8*	3,2*	7,2*	7,1*	6,6*	5,4*	3,5*	3,8*	3,9*	2,9*
PERSONNES SEULES	23,2	22,8	23,2	26,1	25,1	23,9	24,2	28,6	26,3	26,6	27,1	25,3	23,4	26,8	23
Personnes seules, hommes	21,8	24,3	25,9	28,0	28,4	25,4	23	28,7	28,1	26,5	29,9	28,5	23,7	26,9	26,7
Personnes seules, femmes	24,4	21,4	20,5	24,2	22,1	22,5	25,4	28,5	24,5	26,7	24,2	22,2	23,1	26,7	19,2
Personnes seules, personnes âgées	5,5*	2,7*	2,5*	5,3*	6,1*	4,6*	6,6*	14,8*	12,9*	12,5*	11,7	6,6*	7,7*	8,5	6,6*
Personnes seules, hommes âgés	F	F	F	F	F	F	F	15,3*	12,9*	6,8*	13,5*	F	F	9,1*	12,2*
Personnes seules, femmes âgées	5,4*	F	2,1*	6,3*	F	F	5,7*	14,6*	12,9*	15,1*	10,8*	6,5*	6,4*	8,2*	3,9*
Personnes seules, moins de 65 ans	29,3	29,6	30,2	33,0	31,8	31,1	30,9	33,6	31,5	32,0	32,9	33,6	29,7	34,5	29,8
Personnes seules, hommes de moins de 65 ans	24,5	27,9	29,6	32,0	31,7	29,5	25,7	30,9	31,1	30,4	33,3	33,7	26,7	31,4	30,1
Personnes seules, femmes de moins de 65 ans	35,0	31,8	31,0	34,4	31,8	33,0	38,3	37,8	32,0	34,3	32,3	33,5	33,8	38,6	29,5
PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS	8,5	7,7	6,3	7,2	7,1	5,5	6,9	6,3	6,4	7,3	8,5	7,6	6,3	7,4	5,4
Personnes dans les couples	8,9*	8,8	7,4*	7,5	7,1	7,1	7,6	7,1*	7,1*	6,4*	8,6	7,2*	6,9*	5,6*	4,3*
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	6,1*	5,3*	4,4*	5,3*	6,3*	3,5*	6,0*	4,9	4,9*	5,4*	8,6	10,0	4,8*	8,3*	5,7*
Personnes dans les familles monoparentales	32,4	29,5	23,6	22,8	23,8*	19,7*	20,0*	25,9	25,2*	30,4	29,7	14,4*	29,5	23,8*	20,1*
Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête	14,8*	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête	37,3	34,2	27,5	26,9	28,6*	21,5*	22,7*	28,6	26,6*	35,0	35,6	16,8*	35,0	28,0*	23,1*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6% et ≤ 33,3%.

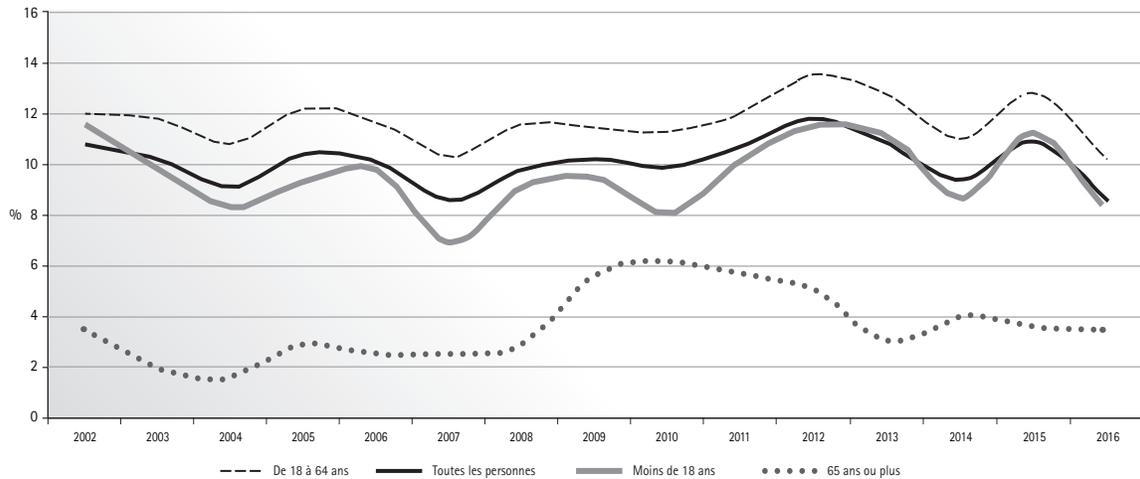
F : La donnée ne peut être publiée.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Source : STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042; compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 1

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON L'ÂGE, QUÉBEC, 2002-2016



Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

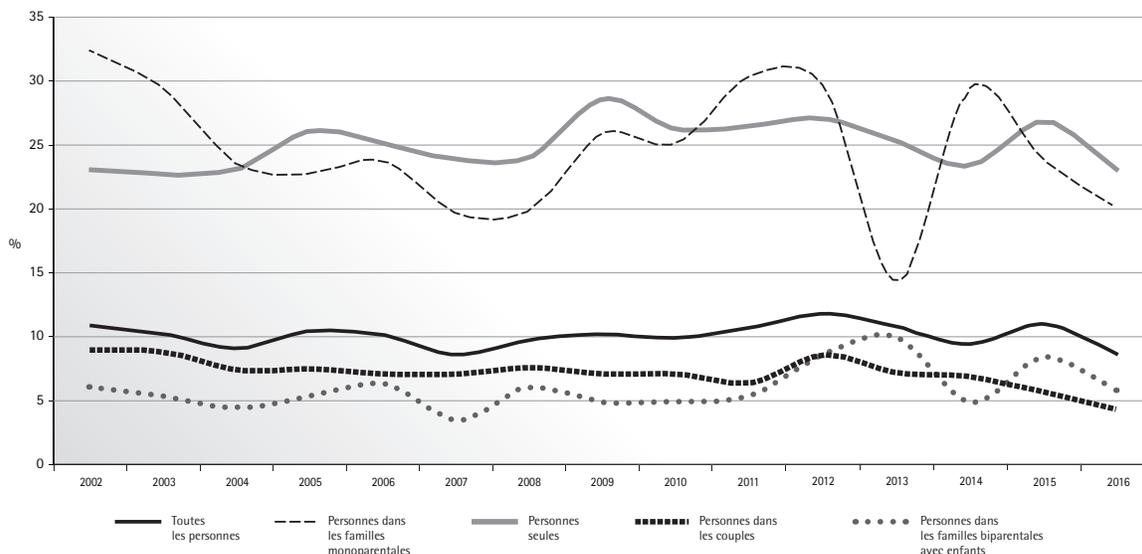
Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

L'analyse de la tendance observable (figure 1) permet de constater une hausse subite de 2007 à 2008, plus accentuée chez les enfants (moins de 18 ans). Du côté des personnes de 65 ans ou plus, la hausse s'est manifestée avec un peu de retard. Le taux de faible revenu de ce groupe d'âge a effectivement augmenté de façon importante de 2008 à 2010.

Si on le compare, par exemple, avec celui de toutes les personnes, le taux de faible revenu des personnes seules et celui des personnes appartenant aux familles monoparentales demeurent toujours les plus élevés (figure 2). Pour celles qui vivent dans des ménages d'au moins deux personnes, on constate cependant un grand contraste selon que ces familles ont un ou deux parents à leur tête. Pour leur part, les personnes vivant dans les familles biparentales comptant au moins un enfant ont un taux de faible revenu relativement faible depuis 2002. Les données propres aux membres des familles avec enfants doivent cependant être interprétées avec prudence, étant donné leur faible nombre et la variabilité qui l'accompagne.

FIGURE 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2002-2016



Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0042; compilation du CÉPE, avril 2018.

Toutes les données sur les personnes de 65 ans ou plus doivent également être interprétées avec prudence, puisqu'elles sont peu nombreuses dans l'échantillon. Chez les personnes seules de ce groupe d'âge, on observe de grandes variations annuelles, et l'évolution se fait ainsi souvent en dents de scie. Quant aux personnes seules de moins de 65 ans, leurs taux de faible revenu sont souvent supérieurs à 30 % au cours de la période étudiée, généralement assez identiques selon le sexe, comme on peut l'observer, en 2016 par exemple, pour les hommes (30,1 %) ou les femmes (29,5 %).

1.2.2 Mesure de faible revenu (MFR)

D'après la MFR de Statistique Canada, un ménage est considéré comme ayant un faible revenu si celui-ci est inférieur à la moitié de la médiane¹¹ des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition des ménages (CÉPE, 2014, annexe 2). La MFR peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). Certains organismes, comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), établissent un seuil à 50 % de la médiane et d'autres, dont l'Union européenne et ses États membres, à 60 % de la médiane. La MFR permet par conséquent d'effectuer des comparaisons internationales.

Selon cette mesure à 50 % de la médiane, les taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal n'ont que peu bougé durant la période de 2002 à 2015 (tableau 5).

11 La médiane sépare la population en deux; la moitié de la population se situe sous la médiane et l'autre moitié au-dessus.

TABLEAU 5

Taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 2002-2015

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tous les particuliers de 16 ans ou plus	11,0	10,6	10,3	11,0	10,5	10,2	10,4	10,2	11,1	10,9	10,9	10,7	10,3	11,4
Hommes	9,2	9,5	9,7	9,6	9,6	8,9	9,1	9,6	10,8	10,3	10,5	10,0	9,5	11,2
Femmes	12,6	11,7	11,0	12,4	11,3	11,5	11,7	10,8	11,4	11,6	11,3	11,4	11,1	11,6
Âge														
Moins de 65 ans	11,6	11,4	11,0	11,5	11,2	10,7	11,1	10,5	11,2	10,8	11,7	11,5	10,7	11,9
Hommes	9,8	10,5	10,6	10,6	10,3	9,5	9,8	10,3	11,3	10,6	11,5	11,2	9,9	12,1
Femmes	13,5	12,4	11,4	12,5	12,1	12,0	12,4	10,7	11,2	11,1	12,0	11,8	11,5	11,7
Moins de 25 ans	14,3	14,0	12,0	13,9	13,3	10,9	10,8	10,6	10,0	9,5	11,8	12,9	8,9	14,7
Hommes	12,5	13,6	11,6	12,6	13,1	9,7	9,8	13,1	10,5	8,9	10,8	11,0	9,6	17,3
Femmes	16,1	14,4	12,6	15,3	13,6	12,2	11,7	8,0	9,5	10,3	12,8	14,9	8,2	11,9
De 25 à 44 ans	9,2	9,5	9,5	8,6	8,2	8,6	9,7	9,5	9,9	9,7	12,1	11,4	10,5	10,5
Hommes	7,8	8,6	9,7	7,8	7,8	8,0	7,9	8,8	10,0	9,3	11,6	11,5	8,2	9,7
Femmes	10,6	10,5	9,4	9,5	8,5	9,3	11,6	10,3	9,7	10,1	12,6	11,2	12,8	11,4
De 45 à 64 ans	13,2	12,4	12,1	13,6	13,3	12,7	12,5	11,3	13,0	12,4	11,4	11,1	11,6	12,2
Hommesx	10,7	11,2	11,2	12,6	11,7	10,9	11,5	10,6	12,8	12,5	11,7	11,0	11,5	12,3
Femmes	15,6	13,5	12,9	14,5	14,9	14,4	13,4	12,0	13,1	12,3	11,1	11,2	11,6	12,0
65 ans ou plus	7,2	6,3	6,8	8,3	6,7	7,7	7,2	8,9	10,5	11,4	7,4	7,3	8,7	9,4
Hommes	5,8	3,2	3,9	3,7	5,5	5,7	5,3	5,9	8,2	8,7	5,9	4,5	7,7	7,4
Femmes	8,3	8,7	9,1	11,8	7,8	9,3	8,7	11,4	12,3	13,6	8,7	9,7	9,6	11,1

Attention : Il existe un bris de série entre 2011 et 2012. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; compilation de l'Institut de la statistique du Québec, avril 2018.

1.3 COMPARAISONS INTERRÉGIONALES

À ce jour, les comparaisons interrégionales du Québec ont été établies d'après la médiane provinciale de la MFR. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie d'ailleurs ces données annuellement en utilisant des statistiques fiscales fédérales. Ces comparaisons permettent d'observer que de 2002 à 2014, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse de leur taux de faible revenu (ex. : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue), alors que d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Laval, Nord-du-Québec). Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables en 2014, soit sous la barre des 5 %, alors qu'à l'autre extrémité, celles du Nord-du-Québec et de Montréal se situent autour des 15 % (tableau 6 et figure 3).

TABLEAU 6

TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, ET VARIATION 2002-2014, QUÉBEC, 2002-2014

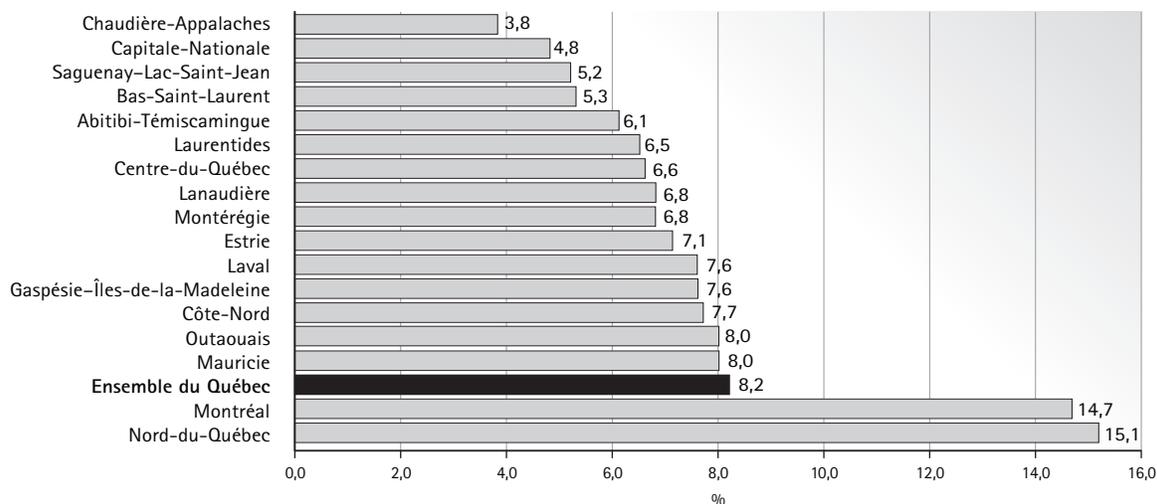
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2014
Bas-Saint-Laurent	8,4	8,4	8,1	7,4	7,3	7,7	7,3	6,9	6,1	5,6	5,3	5,1	5,3	- 3,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8,5	8,4	8,1	7,6	7,2	7,4	7,0	6,7	6,0	5,5	5,0	5,1	5,2	- 3,3
Capitale-Nationale	6,9	6,7	6,7	6,2	6,0	6,3	5,9	5,9	5,5	5,1	4,9	4,8	4,8	- 2,1
Mauricie	10,4	10,4	10,4	9,9	9,4	10,0	9,7	9,6	8,9	8,3	7,8	8,0	8,0	- 2,4
Estrie	8,6	8,8	8,7	8,2	8,4	9,1	9,0	9,1	8,7	8,0	7,5	7,2	7,1	- 1,5
Montréal	16,5	17,0	17,1	16,7	16,1	16,8	16,7	17,0	16,6	15,8	15,1	14,7	14,7	- 1,8
Outaouais	9,9	9,8	9,8	9,1	9,1	9,4	9,0	8,9	8,4	8,1	7,9	7,9	8,0	- 1,9
Abitibi-Témiscamingue	9,9	10,1	9,7	8,6	8,3	8,6	8,1	8,0	7,1	6,4	5,8	5,8	6,1	- 3,8
Côte-Nord	10,5	9,9	10,2	9,7	9,7	10,1	10,0	9,7	8,5	8,1	7,5	7,5	7,7	- 2,8
Nord-du-Québec	14,4	14,2	15,0	14,8	16,5	17,5	14,9	16,0	15,4	15,2	14,5	15,2	15,1	0,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11,5	11,0	10,8	10,4	9,9	10,4	10,0	9,7	8,8	8,2	7,5	7,5	7,6	- 3,9
Chaudière-Appalaches	5,9	5,8	5,7	5,3	5,3	5,7	5,5	5,4	4,8	4,4	3,9	3,8	3,8	- 2,1
Laval	7,5	7,6	7,7	7,3	7,4	8,0	8,1	8,4	8,1	7,8	7,5	7,5	7,6	0,1
Lanaudière	8,5	8,2	7,9	7,3	7,3	8,1	8,0	8,1	7,5	7,0	6,7	6,7	6,8	- 1,7
Laurentides	8,5	8,2	8,0	7,4	7,3	8,1	7,9	7,9	7,3	7,0	6,5	6,4	6,5	- 2,0
Montérégie	7,8	7,8	7,6	7,2	7,1	8,0	7,8	8,0	7,5	7,2	6,8	6,8	6,8	- 1,0
Centre-du-Québec	8,3	8,5	8,4	7,8	7,9	8,5	8,4	8,6	7,8	7,2	6,7	6,6	6,6	- 1,7
Ensemble du Québec	10,2	10,1	10,0	9,6	9,3	9,9	9,7	9,8	9,3	8,8	8,3	8,2	8,2	- 2,0

Attention : Il existe un bris de série entre 2011 et 2012. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en août 2016; compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2014



Notes : Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'existe pas de mesures de précision disponibles.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, compilation du CÉPE, avril 2018.

Ainsi, 15 des régions administratives du Québec ont connu une amélioration de 2002 à 2014, soit toutes les régions, sauf celles de Laval et du Nord-du-Québec, où aucune variation ou presque ne s'est produite.

1.4 COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

Dans le cas des personnes, la comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer la position du Québec en matière de faible revenu à l'échelle canadienne (tableaux 7 à 10 et figure 4). La comparaison entre les provinces permet d'observer qu'en 2016, le Québec fait bonne figure selon la MPC. Toutefois, les différences entre provinces ne sont pas toutes significatives lorsque l'on tient compte des intervalles de confiance. En réalité, il appartient à un premier groupe de six provinces formé de l'Alberta, du Québec, de la Saskatchewan, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce groupe affiche de façon significative un meilleur taux que le groupe de quatre provinces formé de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2016 est plus favorable dans certaines provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador ou encore, dans l'Ouest canadien, mais la plupart de celles-ci avaient au départ un taux beaucoup plus élevé que celui du Québec. À Terre Neuve et Labrador, par exemple, la variation de 8,9 points de pourcentage s'explique par le fait qu'en 2002, le taux était de 19,7 % et qu'il est tombé à 10,8 % en 2016. Ce recul marqué du taux de faible revenu n'est sans doute pas étranger à l'essor de l'industrie pétrolière. Pour sa part, le taux du Québec, après quelques fluctuations, a baissé globalement de 2002 à 2016, passant de 10,8 % à 8,6 %.

TABLEAU 7

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, CANADA, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation en points de pourcentage 2002-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	19,7	16,6	18,4	16,0	14,2	12,1	12,5	13,5	13,6	11,9	11,1	12,0	11,6	12,1	10,8	- 8,9
Île-du-Prince-Édouard	15,1	13,3	12,9	11,6	12,8	10,6	12,2	11,6	13,1	11,8	12,9	15,7	10,7	14,0	11,3	- 3,8
Nouvelle-Écosse	16,1	16,4	14,5	14,3	13,9	12,9	13,9	15,5	14,7	14,1	15,7	13,4	14,8	13,8	12,9	- 3,2
Nouveau-Brunswick	16,4	16,3	14,9	16,1	14,1	12,4	13,1	13,5	13,7	12,6	14,2	12,9	12,3	13,7	11,8	- 4,6
Québec	10,8	10,2	9,1	10,4	10,1	8,6	9,8	10,2	9,9	10,7	11,8	10,8	9,4	10,9	8,6	- 2,2
Ontario	12,1	11,8	12,9	12,3	13,9	12,5	11,8	13,4	12,9	13,1	14,0	13,9	12,4	12,9	11,8	- 0,3
Manitoba	12,8	11,5	10,9	11,6	11,9	10,0	9,9	12,3	11,4	11,8	11,6	11,2	11,0	12,0	9,4	- 3,4
Saskatchewan	13,7	12,7	13,7	13,5	13,1	12,1	10,8	11,4	11,1	10,7	10,3	10,2	10,3	10,7	9,2	- 4,5
Alberta	10,5	12,6	12,2	9,9	8,4	7,7	8,1	11,2	9,9	10,7	7,8	7,9	8,3	8,2	8,6	- 1,9
Colombie-Britannique	19,5	18,8	17,6	15,8	17,1	13,9	13,5	16,2	16,2	17,2	14,3	13,0	13,2	14,8	12,0	- 7,5
Canada	13,0	12,7	12,7	12,3	12,7	11,1	11,2	12,7	12,3	12,7	12,7	12,1	11,3	12,1	10,6	- 2,4

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il existe un bris de série de 2005 à 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

TABLEAU 8

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, CANADA, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation en points de pourcentage 2002-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	28,2	22,6	26,0	23,2	18,6	14,9	16,8	19,7	16,9	14,3	13,4	16,2	12,1	14,1*	11,7*	- 16,5
Île-du-Prince-Édouard	18,3	18,0*	16,9*	13,4*	14,1*	12,3*	15,9*	14,4*	21,5*	15,3*	13,8*	20,4*	8,3*	14,6*	15,4*	- 2,9
Nouvelle-Écosse	23,9	23,9	21,2	19,7	18,1	16,3	16,0	18,5	16,9	19,7	23,8	17,5	19,8*	15,7*	14,0	- 9,9
Nouveau-Brunswick	20,6	22,0	19,1	20,9	17,8	16,2	17,2	18,4	15,6	14,1	17,5	17,8	17,8	14,6*	14,3*	- 6,3
Québec	11,6	9,8	8,3	9,3	9,8	6,9	9,1	9,5	8,1	10,2	11,5	11,1	8,7	11,2	8,2	- 3,4
Ontario	15,1	14,5	16,5	16,0	17,5	15,2	13,4	14,8	14,5	14,4	18,4	17,7	13,6	14,4	13,2	- 1,9
Manitoba	18,9	16,6	13,3	14,6	13,2	11,5	12,5	16,5	16,9*	18,1	16,0	14,5	16,2	16,4	11,9	- 7,0
Saskatchewan	20,0	17,9	18,4*	19,2	19,0	18,3	15,0	15,9	13,1	13,6	12,8	13,0	13,5*	14,7	10,7*	- 9,3
Alberta	11,3	15,5	15,2	11,6	9,4	9,1	10,8	14,4	10,5*	11,8	7,4*	9,0*	9,4*	10,0*	7,3*	- 4,0
Colombie-Britannique	25,3	26,2	24,4	20,7	23,2	19,2	15,4	19,3	18,5	21,6	16,1	14,8	15,1	14,5	12,0	- 13,3
Canada	16,1	15,8	15,8	15,0	15,5	13,1	12,6	14,5	13,3	14,3	15,0	14,5	12,4	13,3	11,0	- 5,1

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il existe un bris de série de 2005 à 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

TABLEAU 9

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DE 18 À 64 ANS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, CANADA, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation en points de pourcentage 2002-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	19,5	16,8	18,6	15,9	14,5	12,4	12,8	13,4	13,7	11,8	11,3	12,1	11,6	12,5	12,0	- 7,5
Île-du-Prince-Édouard	14,8	12,9	12,0	10,9	12,0	10,2	11,0	10,8	11,4	10,3	12,9	14,4	11,5	14,9	11,1	- 3,7
Nouvelle-Écosse	15,5	16,1	14,3	14,3	14,3	13,3	14,8	15,8	15,0	13,8	15,7	13,7	15,5	15,0	15,2	- 0,3
Nouveau-Brunswick	16,9	16,3	15,2	16,6	14,8	13,2	14,0	14,1	14,7	13,3	14,5	13,1	12,5	14,9	12,3	- 4,6
Québec	12,0	11,8	10,8	12,2	11,7	10,4	11,6	11,4	11,3	12,0	13,5	12,7	11,0	12,8	10,2	- 1,8
Ontario	12,6	12,4	13,6	12,8	14,5	13,4	12,6	14,5	14,0	13,9	14,7	14,9	14,2	14,3	12,9	0,3
Manitoba	12,5	11,4	11,6	12,1	13,3	10,9	10,7	12,4	11,2	11,7	11,8	11,9	10,9	12,2	10,2	- 2,3
Saskatchewan	13,6	13,4	14,3	13,8	13,3	12,2	10,8	11,5	12,0	10,9	10,9	10,8	10,8	10,7	9,8	- 3,8
Alberta	11,5	13,0	12,6	10,6	9,0	8,0	8,1	11,4	10,7	11,6	8,7	8,7	8,7	8,7	9,9	- 1,6
Colombie-Britannique	19,6	18,6	17,8	16,3	17,5	14,0	14,1	17,2	17,6	17,7	15,7	14,4	14,4	16,7	13,5	- 6,1
Canada	13,6	13,4	13,5	13,1	13,6	12,0	12,0	13,6	13,3	13,5	13,6	13,3	12,6	13,4	11,9	- 1,7

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : Il existe un bris de série de 2005 à 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

TABLEAU 10

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, CANADA, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation en points de pourcentage 2002-2016
Terre-Neuve-et-Labrador	5,8*	5,4*	5,4*	5,7*	6,5*	6,9*	5,6*	6,4*	8,8*	9,6*	7,9*	7,2*	10,7*	8,9	6,3*	0,5
Île-du-Prince-Édouard	10,7*	7,3*	10,3*	11,9*	14,3*	9,4*	11,9*	11,4*	9,1*	13,7*	11,7*	15,1*	10,9*	10,2*	8,0*	- 2,7
Nouvelle-Écosse	6,4*	6,7*	5,9*	6,6*	6,5*	6,3*	7,2*	10,8	11,3	9,1	7,3*	8,4	7,5	8,1	4,7*	- 1,7
Nouveau-Brunswick	6,5*	7,2	6,9*	6,4*	5,7*	3,9*	3,7*	4,6*	7,4*	7,6*	9,6	7,2	6,0*	9,0*	7,7	1,2
Québec	3,5*	1,9*	1,5*	2,9*	2,6*	2,6*	2,9*	5,7*	6,2*	5,7	5,1	3,1*	4,0	3,6	3,5*	0,0
Ontario	3,6	3,3	2,5*	2,9*	4,1*	3,5*	5,2*	5,6*	5,4*	7,6*	5,1	4,6*	3,8*	4,9	5,4	1,8
Manitoba	3,4*	2,7*	3,2*	3,6*	3,4*	3,6*	F	4,8*	3,2*	2,7*	3,9*	3,1*	4,1*	4,8*	2,5*	- 0,9
Saskatchewan	3,3*	1,4*	3,7*	3,1*	2,9*	2,3*	3,9*	4,2*	F	5,4*	3,9*	3,2*	3,5*	4,8*	4,3*	1,0
Alberta	2,1*	2,7*	2,1*	F	F	F	F	F	2,8*	F	2,6*	F	F	1,9*	3,7*	1,6
Colombie-Britannique	9,6*	8,3	6,4	5,5*	6,2*	5,8*	7,6*	7,3*	7,2*	9,4*	6,7	5,3*	6,3	8,1	6,5*	- 3,1
Canada	4,5	3,8	3,1	3,5	4,0	3,6	4,6	5,7	5,8	6,8	5,3	4,2	4,5	5,1	4,9	0,4

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

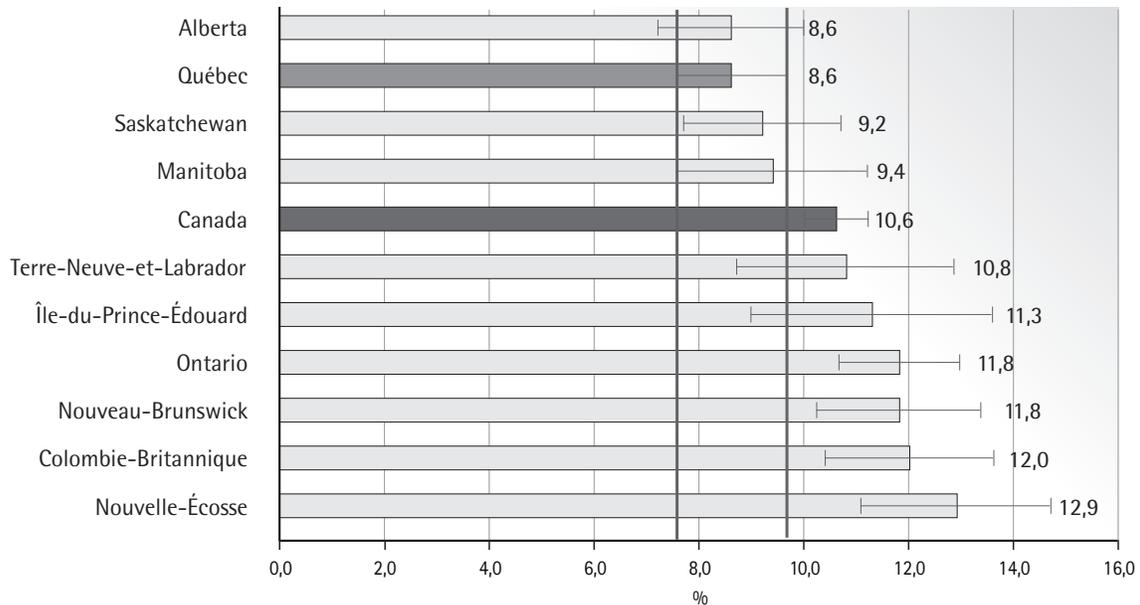
Attention : Il existe un bris de série de 2005 à 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

À l'examen des comparaisons interprovinciales, le Québec fait bonne figure en ce qui concerne l'ensemble des personnes, les enfants et les personnes âgées.

FIGURE 4

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), CANADA ET PROVINCES, 2016



Note : Les deux lignes noires verticales correspondent aux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 % du Québec.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

Par ailleurs, des universitaires de McGill ont, dans une étude récente, eu recours à la MFR ajustée à la médiane de chacune des provinces, ce qui constitue une façon inédite de caractériser cette mesure. Statistique Canada ne publie en effet que la MFR pancanadienne, entraînant des biais de mesure du fait des différences entre les médianes de revenus dans les diverses provinces (c'est pourquoi l'ISQ calcule depuis longtemps la MFR à l'aide de la médiane québécoise). Dans cette étude, les auteurs se sont donné la peine de calculer la MFR pour chacune des provinces et sont arrivés à des constats intéressants en ce qui concerne les comparaisons interprovinciales de faible revenu. À l'exception des personnes seules, dont les taux sont comparables à ceux des autres provinces, le Québec réussit sensiblement mieux dans les autres catégories, surtout celle des familles avec enfants (VAN DEN BERG, Axel et autres, 2017).

L'examen des taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2016 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)¹² permet de constater que Montréal (10,1 % en 2016) se situe avantageusement par rapport à d'autres grandes villes, devant Toronto (14,7 %) et Vancouver (11,9 %). Dans l'ensemble du Québec par contre, la RMR de Montréal affiche un taux de faible revenu sensiblement plus élevé que celui qu'enregistre la RMR de Québec. Enfin, l'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC de 2002 à 2016 indique qu'elle est plus favorable dans certaines RMR, dont Edmonton, Winnipeg et Vancouver. À l'autre extrême, elle est moins favorable à Toronto (tableau 11 et figure 5).

TABLEAU 11

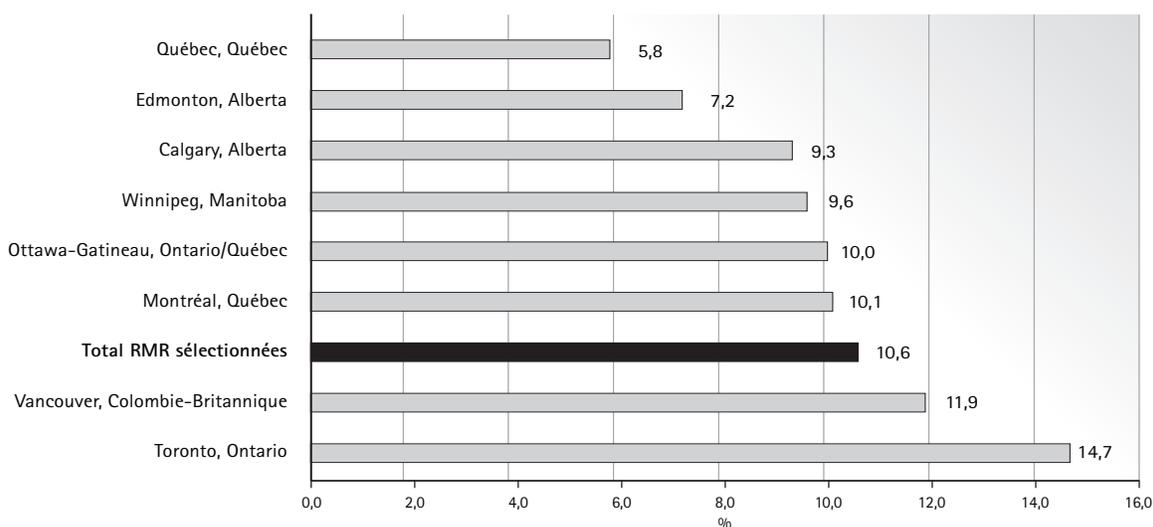
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA RMR, ET VARIATION DE 2002 À 2016, CANADA, 2002-2016

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2002-2016
TOTAL RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT SÉLECTIONNÉES	13,0	12,7	12,7	12,3	12,7	11,1	11,2	12,7	12,3	12,7	12,7	12,1	11,3	12,1	10,6	- 2,4
Québec, Québec	8,1*	7,4*	6,6*	7,0*	5,6*	6,8*	4,4*	3,6*	5,8*	6,3*	9,3*	5,1*	9,3*	6,3*	5,8*	- 2,3
Montréal, Québec	11,9	11,6	9,3	11,0	12,0	10,1	12,4	12,7	11,1	12,4	14,3	13,7	9,5	13,4	10,1	- 1,8
Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec	11,0*	12,7	12,3	10,2	11,0	8,5	13,2*	10,8*	11,6*	10,5*	11,8	12,9*	10,9*	12,9	10,0	- 1,0
Toronto, Ontario	14,2	12,2	14,1	14,8	17,5	16,3	14,3	16,5	16,2	16,2	18,2	17,6	16,3	16,2	14,7	0,5
Winnipeg, Manitoba	12,7	10,0	9,6	9,8	10,8	9,0	9,7	11,3	10,3	10,4	12,7	12,3	10,5	13,2	9,6	- 3,1
Calgary, Alberta	10,2	14,7	10,3	9,4	8,3	6,9	7,3*	9,4	9,9	10,9	9,0*	9,9*	8,9*	9,8*	9,3*	- 0,9
Edmonton, Alberta	9,9*	8,5	10,6	8,2	7,1	5,9	7,7	12,3	9,6	10,9	6,4*	7,3*	9,0*	6,4*	7,2	- 2,7
Vancouver, Colombie-Britannique	20,4	18,2	17,8	15,9	19,4	15,5	14,9	18,8	16,8	18,9	13,9	13,1	14,0	16,4	11,9	- 8,5

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.
 Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a]).
 Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), SELON LA RMR, CANADA, 2016



Les données de la figure sont classées selon le taux de chacune des régions. Il n'y a pas de mesures de précision disponibles.
 Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

1.5 COMPARAISONS INTERNATIONALES

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon la norme en vigueur dans leur territoire. Les résultats des enquêtes nationales réalisées aux fins de la production des statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) permettent de comparer les taux de faible revenu selon les seuils établis à 60 % du revenu médian. Les erreurs standards qui accompagnent ces données invitent aussi à nuancer les différences observées entre les pays à l'étude. On peut ainsi comparer le Québec à un sous-ensemble de 18 pays parmi les plus économiquement développés de l'OCDE¹³, en considérant celui-ci comme une entité distincte (la comparaison porte par conséquent sur des pays et une province), incluant le Canada. Les données que fournissent les statistiques de l'EU-SILC permettent d'établir une certaine comparabilité entre les pays membres (auxquels sont ajoutés ici le Canada dans sa totalité et le Canada sans le Québec), mais aussi, malgré les limites qu'imposent inmanquablement des enquêtes nationales différentes, une comparabilité avec les résultats québécois. Or, selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt, le Québec se trouve en 2014 dans un groupe de pays devancé de façon significative par un groupe de pays plus performants (tableau 12 et figure 6).

En effet, les intervalles de confiance estimés permettent de déterminer les pays qui se distinguent du Québec ou qui s'y apparentent de façon statistiquement significative en ce qui concerne les taux de faible revenu¹⁴. Selon la figure 6, en 2014, le Québec ne fait pas encore partie des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Rappelons que d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « ...la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». Le Québec est devancé à cet égard de façon significative par un groupe de six pays (la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la France et la Suisse). Il appartient à un second groupe (Autriche, Suède, Belgique, Québec, Luxembourg, Irlande, Allemagne et Royaume-Uni) qui devance toutefois significativement un troisième (Italie, Portugal, Grèce et Espagne). L'absence d'intervalle de confiance pour le Canada dans sa totalité et pour le Canada sans le Québec ne permet pas de les situer par rapport au Québec. On ne peut alors qu'observer des taux plus élevés que celui du Québec sans toutefois savoir si cela est statistiquement significatif.

13 Les 18 pays considérés sont ceux de l'Union européenne des 15 (UE-15), la Norvège, la Suisse, ainsi que le Canada. Lorsqu'il est question des pays de l'UE-15, il s'agit des plus économiquement développés de l'Union européenne. L'UE-15 comprend les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. La situation des États-Unis aurait pu être ajoutée ici, mais dans ce cas précis, les mesures en vigueur (les seuils Orshansky et la « Supplemental poverty measure ») renvoient à des méthodes de calcul qui n'autorisent pas les comparaisons internationales. On retrouve aussi les États-Unis parmi les pays de l'OCDE, mais les données de l'OCDE sur le faible revenu sont moins rigoureusement compilées que celles d'Eurostat.

14 Bien que les enquêtes sur lesquelles reposent les données des pays européens à l'étude ne soient pas nécessairement identiques d'un pays à un autre, l'enquête qui les encadre (EU-SILC) garantit le respect de certains critères (notamment, les tailles minimales d'échantillon) qui en assurent la comparabilité (EUROSTAT, 2018).

TABLEAU 12

TAUX DE FAIBLE REVENU, SEUIL À 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2014

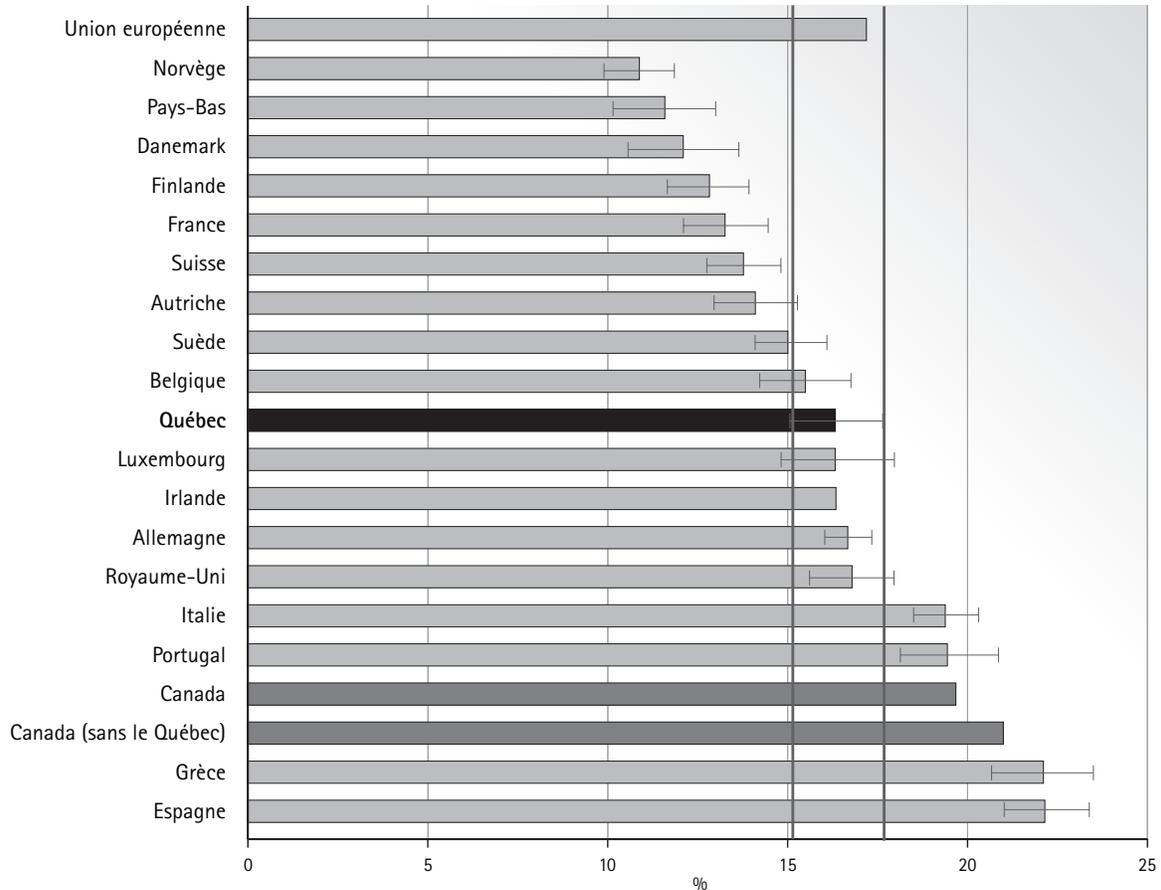
PAYS	TAUX DE FAIBLE REVENU	ERREUR STANDARD	BORNE INFÉRIEURE 95 %	BORNE SUPÉRIEURE 95 %
Union européenne	17,2	n.d.	n.d.	n.d.
Norvège	10,9	0,50	9,9	11,9
Pays-Bas	11,6	0,73	10,2	13,0
Danemark	12,1	0,80	10,5	13,7
Finlande	12,8	0,57	11,7	13,9
France	13,3	0,60	12,1	14,5
Suisse	13,8	0,53	12,8	14,8
Autriche	14,1	0,60	12,9	15,3
Suède	15,1	0,50	14,1	16,1
Belgique	15,5	0,65	14,2	16,8
Québec	16,3	0,67	15,0	17,6
Luxembourg	16,4	0,80	14,8	18,0
Irlande	16,4	n.d.	n.d.	n.d.
Allemagne	16,7	0,34	16,0	17,4
Royaume-Uni	16,8	0,60	15,6	18,0
Italie	19,4	0,46	18,5	20,3
Portugal	19,5	0,70	18,1	20,9
Canada	19,7	n.d.	n.d.	n.d.
Canada (sans le Québec)	21,0	n.d.	n.d.	n.d.
Grèce	22,1	0,72	20,7	23,5
Espagne	22,2	0,60	21,0	23,4

Notes : Seuil de faible revenu fixé à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Ce sont les bornes inférieure et supérieure des intervalles de confiance à 95 % qui sont fournies.

Sources : STATISTIQUE CANADA; EUROSTAT (2018), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 6

TAUX DE FAIBLE REVENU (60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2014



Notes : Seuils de faible revenu fixés à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec). Les intervalles de confiance à 95 % sont indiqués (sauf pour EU-15, l'Irlande et le Canada, données non disponibles). Les lignes noires verticales délimitent l'intervalle de confiance estimé pour le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2018), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

En 2014, le Québec se trouve encore derrière les pays scandinaves (sauf la Suède) et quelques autres pays pour ce qui est du taux de personnes en situation de pauvreté, selon des méthodes reconnues pour effectuer des comparaisons internationales.

1.5.1 Évolution dans le temps

De 2001 à 2014, un sous-ensemble de 15 pays européens (Union européenne des 15) voit son taux de faible revenu (selon le seuil à 50 % du revenu médian) augmenter de 0,8 point de pourcentage en moyenne. Dans le cas du Québec, s'il est considéré comme une entité distincte, ce taux¹⁵ augmente de 0,4 point de pourcentage. Quant au seuil de faible revenu se situant à 60 % de la médiane, la plupart des pays connaissent des taux à la hausse, pendant que le Québec voit également le sien augmenter de 0,6 point de pourcentage de 2001 à 2014. Mentionnons cependant que plusieurs pays avaient des taux de départ (en 2001) relativement bas, dont plusieurs inférieurs à 6 % dans le cas des seuils à 50 %, et qu'ils se positionnaient encore avantageusement par rapport au Québec en 2014, malgré les hausses enregistrées (tableau 13).

¹⁵ Au tableau 6, le taux indiqué de 8,2 % selon la MFR 50 % pour le Québec en 2014 est celui des familles, alors que le tableau 13 présente celui des personnes dans les ménages pour le conformer aux définitions européennes.

TABLEAU 13

TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % ET 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, ET VARIATION DE 2001 À 2014, SELON LE PAYS, 2001 ET 2014

PAYS	TAUX 2001 (%)		TAUX 2014 (%)		VARIATION EN POINTS DE POURCENTAGE 2001-2014	
	50 %	60 %	50 %	60 %	50 %	60 %
Irlande	15,0	21,0	8,8	16,4	- 6,2	- 4,6
Royaume-Uni	10,0	18,0	9,5	16,8	- 0,5	- 1,2
Portugal	13,0	20,0	13,8	19,5	0,8	- 0,5
Norvège	n.d.	11,0	6,2	10,9	n.d.	- 0,1
France	6,0	13,0	6,7	13,3	0,7	0,3
Italie	13,0	19,0	12,7	19,4	- 0,3	0,4
Pays-Bas	6,0	11,0	5,9	11,6	- 0,1	0,6
Québec	10,2	15,7	10,6	16,3	0,4	0,6
UE-15	9,0	15,0	9,8	16,4	0,8	1,4
Finlande	4,0	11,0	5,5	12,8	1,5	1,8
Danemark	4,0	10,0	6,6	12,1	2,6	2,1
Autriche	6,0	12,0	8,2	14,1	2,2	2,1
Grèce	14,0	20,0	15,8	22,1	1,8	2,1
Canada	11,2	17,5	12,6	19,7	1,4	2,2
Belgique	6,0	13,0	8,6	15,5	2,6	2,5
Canada (sans le Québec)	11,6	18,4	14,1	21,0	2,5	2,6
Espagne	13,0	19,0	15,9	22,2	2,9	3,2
Luxembourg	6,0	12,0	8,1	16,4	2,1	4,4
Allemagne	6,0	11,0	10,5	16,7	4,5	5,7
Suède	5,0	9,0	8,5	15,1	3,5	6,1
Suisse	n.d.	n.d.	7,8	13,8	n.d.	n.d.

Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec; médiane canadienne dans les cas du Canada et du Canada sans le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; EUROSTAT (2018), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

1.6 LE TRAVAIL À FAIBLE REVENU

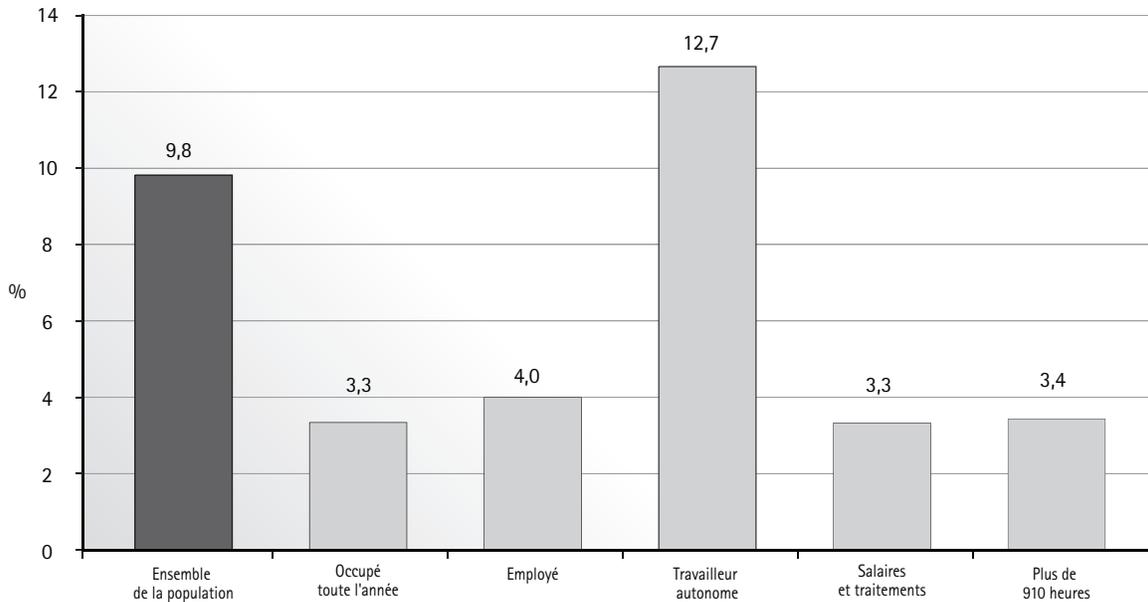
Le travail à faible revenu constitue un enjeu d'importance parmi ceux qui sont fréquemment soulevés en matière de lutte contre la pauvreté. En effet, si le travail constitue souvent une passerelle efficace pour sortir du faible revenu, l'accès à un emploi n'est pas toujours synonyme de niveau de vie décent. La proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu selon les définitions retenues¹⁶ est présentée au graphique suivant (figure 7). Cette population comprend les individus âgés de 18 à 64 ans

¹⁶ La notion retenue pour caractériser l'intensité de travail a une incidence directe sur la proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu dans l'ensemble de la population. Ainsi, le fait de retenir comme variable de cette intensité le statut d'activité (personne qui déclare avoir été occupée tout au long de l'année), la catégorie de travailleurs et travailleuses (en emploi ou travail autonome), la principale source de revenus (salaire ou traitement) ou encore, le fait d'avoir travaillé pendant plus de 910 heures au cours de l'année (FLEURY et FORTIN, 2004; 2006) peut mener à des constats différents. Ces définitions sont retenues afin de voir si le fait d'occuper un emploi pour une personne qui démontre une certaine intensité de travail réduit le risque de vivre un épisode de faible revenu. La littérature offre également d'autres définitions moins strictes pour qualifier l'effort de travail. Mentionnons seulement que la France utilise comme critère d'avoir été en emploi pendant au moins un mois durant l'année pour définir un travailleur ou une travailleuse à faible revenu et, dans le cas de la définition américaine, d'avoir été actif (en chômage ou en emploi) durant au moins six mois de l'année. Les conclusions de l'analyse varient donc légèrement selon l'angle choisi pour définir le travail à faible revenu.

ayant déclaré ne pas être aux études à temps plein durant l'année de référence¹⁷. D'emblée, exception faite des travailleuses et des travailleurs indépendants, on constate que le fait d'occuper un emploi réduit grandement le risque de vivre une situation de faible revenu, et ce, peu importe la définition retenue.

FIGURE 7

TAUX DE FAIBLE REVENU DANS LA POPULATION DE 18 À 64 ANS N'ÉTANT PAS AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN SELON CERTAINES DÉFINITIONS LIÉES À L'INTENSITÉ DE TRAVAIL, SELON LA MPC (BASE 2011), QUÉBEC, 2014



Source : STATISTIQUE CANADA, Fichier public de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR); compilation du CÉPE, avril 2018.

On constate que les travailleurs et travailleuses autonomes affichent un taux de faible revenu de loin supérieur à celui de l'ensemble de la population et des autres définitions. Ce constat peut justifier que l'analyse du travail à faible revenu soit présentée séparément pour les salariées et salariés ainsi que pour les travailleuses et travailleurs indépendants afin de se concentrer sur des groupes aussi homogènes que possible. Une autre raison essentielle est que les données sur les revenus du travail autonome sont en général moins fiables que dans le cas des salaires et des traitements, à cause notamment d'une fiscalité différente (BARDONE et GUIO, 2005). Compte tenu de ce constat et du fait de vouloir mettre l'accent sur la dynamique du faible revenu chez les travailleuses et travailleurs salariés, les travailleuses et travailleurs autonomes sont exclus de la population cible.

Enfin, sous l'angle cette fois du revenu familial, il convient de souligner que les travailleurs et les travailleuses à faible revenu ne sont pas synonymes de travailleurs et de travailleuses à faibles gains (on fait référence ici au revenu d'emploi). Comme le soulignent FLEURY et FORTIN (2004, 2006), cette distinction est importante, puisqu'elle implique l'interaction de deux univers habituellement distincts, soit le travail, qui s'observe sur le plan individuel, et le faible revenu, qui s'observe à l'échelle de la famille. Sur cette base, on définit une travailleuse ou un travailleur à faibles gains comme une personne qui démontre une certaine intensité de travail, mais en tire un faible revenu. Cette personne n'est toutefois pas considérée comme étant à faible revenu si ses besoins sont comblés par ses propres gains, mais également par ceux des membres de sa famille. En d'autres

¹⁷ L'échantillon a été limité aux personnes de moins de 65 ans en raison des différences dans la dynamique du revenu et de la structure des transferts gouvernementaux à l'intention des personnes âgées par rapport au reste de la population.

termes, une travailleuse ou un travailleur à faibles gains n'est pas considéré comme étant à faible revenu si son conjoint ou sa conjointe gagne, par exemple, 100 000 \$ par année, ou si elle bénéficie d'autres sources de revenus (revenu de placement, pension de retraite, etc.). Ainsi, le croisement de ces deux univers (individu et famille) permet non seulement de se pencher sur le bien-être économique des individus, mais également sur celui des enfants et des autres personnes à charge vivant dans des familles comptant au moins une personne en emploi.

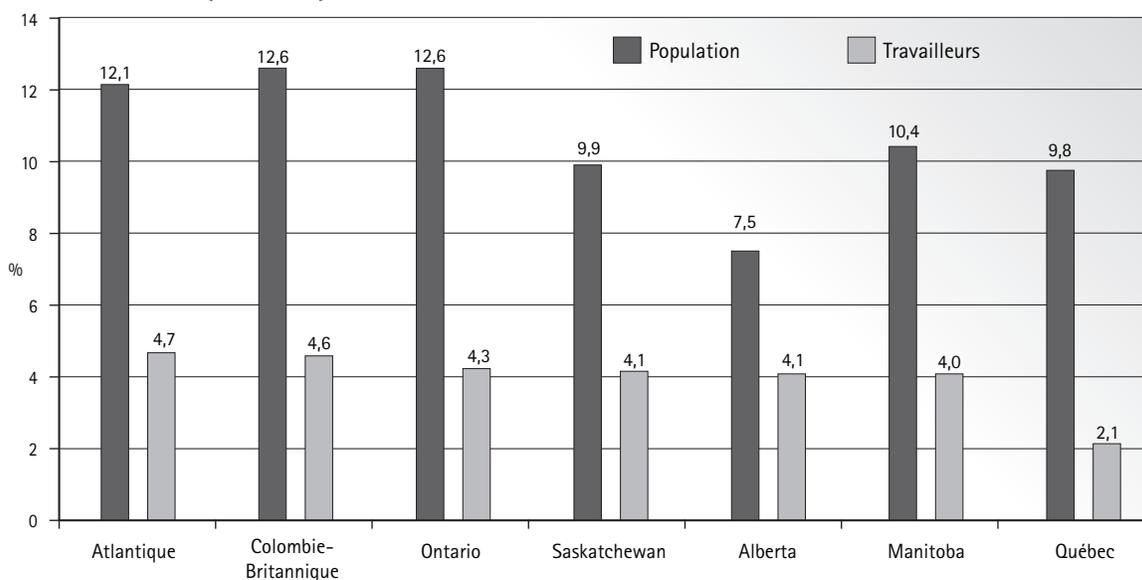
Aux fins de l'analyse n'ont été retenus que ceux et celles ayant déclaré avoir travaillé plus de 910 heures (26 x 35 heures, ou 6 mois) durant l'année de référence. Ce choix repose, entre autres, sur la législation canadienne régissant l'admissibilité au régime d'assurance-emploi, qui prévoyait notamment que les nouveaux bénéficiaires devaient avoir accumulé un minimum de 910 heures de travail au cours des 52 dernières semaines¹⁸. Les travailleuses et travailleurs à faible revenu sont donc définis ici comme des personnes ayant travaillé plus de 910 heures durant l'année de référence (FLEURY et FORTIN, 2004; 2006), mais dont le revenu familial disponible pour la consommation se situe sous le seuil de faible revenu, mesuré ici par la MPC.

Le fait d'occuper un emploi salarié réduit considérablement le risque de vivre une situation de faible revenu. En fait, le taux de faible revenu des personnes en emploi est plus de quatre fois moins élevé que celui de l'ensemble de la population en 2014. Un peu plus d'une personne à faible revenu sur sept (15,9 %) est considérée comme étant une travailleuse ou un travailleur salarié.

En 2014, le Québec compte environ 57 600 travailleurs et travailleuses à faible revenu, ce qui représente 2,1 % de la population de 18 à 64 ans qui n'est pas aux études à temps plein (excluant les travailleuses et travailleurs autonomes). En 2014, il affiche la plus faible proportion de travailleurs et travailleuses à faible revenu parmi l'ensemble des provinces canadiennes (figure 8).

FIGURE 8

TAUX DE FAIBLE REVENU DE LA POPULATION ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EXCLUANT LES TRAVAILLEURS AUTONOMES, À PLUS DE 910 HEURES, SELON LA PROVINCE DE RÉSIDENCE ET SELON LA MPC (BASE 2011), QUÉBEC, 2014



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

¹⁸ Cela était vrai jusqu'en juillet 2016, alors que la norme a été ramenée de 910 heures à l'intervalle compris entre 420 et 700 heures, selon le taux de chômage régional. De plus, de façon à bien cibler les travailleurs et travailleuses qui affichent une certaine intensité de travail, le recours à cette définition permet d'exclure les individus qui se disent occupés toute l'année ou encore employés, tout en affichant un faible nombre d'heures travaillées.

Ainsi, ce ne sont pas tous les travailleurs et travailleuses qui jouissent d'un niveau de vie leur permettant de satisfaire leurs besoins de base et ceux de leurs proches. Le faible revenu des travailleurs et travailleuses peut être imputé à divers problèmes liés au marché du travail, tels que la récurrence du chômage ou la précarité des emplois, l'incapacité de trouver un emploi à temps plein ou la faiblesse des salaires (SAVARD, 2013). Les caractéristiques personnelles des individus en âge de travailler (sexe, âge, structure familiale, etc.) peuvent également jouer un rôle à cet égard.

Ainsi, les femmes sont plus à risque de vivre une situation de faible revenu, dans la mesure où elles sont surreprésentées dans cette catégorie, et ce, malgré l'occupation d'un emploi salarié. Bien que ce phénomène touche tout autant les jeunes que les personnes plus âgées, on remarque que plus de 40 % des travailleurs et travailleuses à faible revenu sont des jeunes de moins de 30 ans, alors que ceux-ci ne représentent que 15,3 % des travailleurs et travailleuses qui n'étaient pas à faible revenu (tableau 14).

TABLEAU 14

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES SELON LE STATUT DE FAIBLE REVENU (D'APRÈS LA MPC, BASE 2011) ET SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES, QUÉBEC, 2014

	Travailleurs n'étant pas à faible revenu	Travailleurs à faible revenu
Sexe		
Homme	55,3	37,4
Femme	44,7	62,6
Âge		
Moins de 30 ans	15,3	42,0
De 30 à 44 ans	40,7	44,5
De 45 à 64 ans	44,0	13,5
Unité familiale		
Personnes seules	18,5	33,9
Famille économique de deux personnes ou plus	81,5	66,1

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

Par ailleurs, la structure familiale dans laquelle vit une personne n'est pas dénuée d'importance. À la lumière des statistiques, on constate que plus d'un travailleur ou d'une travailleuse à faible revenu sur trois (33,9 %) est une personne seule, par rapport à moins d'un travailleur ou d'une travailleuse sur cinq (18,5 %) dans la population n'étant pas à faible revenu. Enfin, bien que le travail à faible revenu soit une réalité pour elles, il n'en demeure pas moins que les familles économiques de deux personnes ou plus ne sont pas surreprésentées, comme le sont les personnes seules.

2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES

Un seuil implicite est un seuil de référence déterminé par une mesure sociale ou fiscale. Il peut correspondre, par exemple, à divers seuils existants, comme le seuil d'imposition nulle, le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours, le seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail ou l'emploi au salaire minimum durant un certain nombre d'heures. La correspondance entre les seuils propres à chacune des mesures de faible revenu, ainsi que d'autres seuils implicites propres à la fiscalité ou au fait de bénéficier de divers programmes gouvernementaux, permet de juger de l'évolution de la situation des personnes au Québec par rapport à lui-même.

Ainsi, des simulations de cas types ont été effectuées au moyen d'un modèle de revenu disponible en usage au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces simulations permettent d'observer l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales relativement aux divers seuils existants de 2004 à 2017. Les paramètres retenus ici sont ceux qui étaient en vigueur au 1^{er} juillet 2004 et au 1^{er} juillet 2017 et maintenus toute l'année.

Les tableaux qui suivent permettent de visualiser les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 %, MFR 60 %¹⁹ et MPC de Montréal), selon divers cas types : personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, familles monoparentales avec un enfant de trois ans, couples avec un revenu et sans enfant, et enfin, familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Les seuils implicites sont présentés dans la première colonne et, dans les trois colonnes suivantes, le taux de couverture pour chacune des deux années, mesuré à l'aide du ratio des seuils implicites sur les trois seuils retenus. Le taux de couverture équivaut par conséquent à la proportion du revenu disponible correspondant à chacun des seuils implicites par rapport aux trois seuils retenus.

La valeur de chacun des seuils est indiquée dans les deux graphiques (2004 et 2017) qui accompagnent chacun des tableaux. On y observe que certaines des personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont en déficit (ratio inférieur à 100 %) ou en excédent (ratio supérieur à 100 %). Les cas types présentés permettent ainsi d'établir ces taux de couverture pour les personnes ou les familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite.

Le choix des seuils implicites se fonde sur certaines des règles fiscales (ex. : seuils d'imposition nulle au Québec et au fédéral) ou sur des seuils déterminés par certains des programmes sociaux (ex. : seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours). Certains des programmes en question ont été créés après 2004 (l'année de référence qui précède les initiatives financières du premier plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté). On les trouve donc en 2017, alors qu'ils n'existaient pas en 2004 (ex. : seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail [PFRT], seuil de sortie du crédit d'impôt pour solidarité, qui a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

19 Rappelons que la MFR 60 % est utilisée notamment par l'Union européenne et ses États membres.

2.1 LES PERSONNES SEULES

Dans la majorité des cas, on remarque une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts n'aient que peu ou pas bougé et qu'ils aient même parfois augmenté légèrement dans certains cas, surtout pour les personnes seules (tableaux 15 à 19).

Par exemple, le seuil de la MPC de Montréal pour une personne seule est de 13 189 \$ en 2004 et de 18 125 \$ en 2017, une fois indexé au coût de la vie²⁰. Ainsi, une personne seule qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum et dont le revenu disponible est de 12 785 \$ en 2004 et de 19 139 \$ en 2017 a vu son taux de couverture passer de 96,9 % à 105,6 % durant cette période.

Aussi bien pour la MFR 50 % que pour la MFR 60 %, dont les seuils ont passablement augmenté de 2004 à 2017²¹, les taux de couverture de cette mesure sont moins élevés que celui de la MPC. En prenant le même exemple, avec la MFR 50 %, une personne seule qui travaille 35 heures par semaine au salaire minimum a vu son taux de couverture passer de 91,1 % en 2004 à 95,3 % en 2017; avec la MFR 60 %, elle l'a vu passer de 75,9 % à 79,4 % durant la même période. Dans le cas de l'aide financière de dernier recours, si le taux de couverture est de 51,8 % par rapport au seuil de la MPC de Montréal en 2017, il est de 46,7 % par rapport à celui de la MFR 50 % et de 38,9 % par rapport à celui de la MFR 60 % (tableau 15).

20 La majoration de 7 % déjà évoquée (FRÉCHET et autres, 2010a) n'a pas été appliquée dans les tableaux et graphiques qui suivent, comme elle ne l'avait pas été dans l'avis du CÉPE (2009). Lorsque c'est possible, le CÉPE préfère s'en tenir aux seuils publiés, bien qu'indexés, pour tenir compte du coût de la vie. En effet, l'objectif ici ne consiste pas tant à comparer les seuils entre eux, mais bien à comparer les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) avec certains seuils de faible revenu. De plus, les seuils implicites ont déjà été réduits des impôts, des cotisations et des frais de garde pour éviter un double comptage (avec le seuil de la MPC majoré de 7 %). En outre, cette augmentation de 7 % n'est valable que pour des niveaux de revenu disponible situés près du seuil de la MPC ($\pm 5\%$).

21 En raison notamment des modifications apportées en 2008 au calcul de la MFR, inspirées des recommandations du GROUPE DE CANBERRA (2001), et dans le but d'obtenir une meilleure correspondance avec les normes internationales (MURPHY et autres, 2010). Voici en quoi ont consisté ces modifications :

1. le remplacement de la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle sur le plan de la consommation;
2. l'adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage (auparavant l'échelle 40/30 de Statistique Canada);
3. la pondération du revenu par personne et non plus par ménage; cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés et partagés.

TABLEAU 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2017

		SEUILS IMPLICITES \$ COURANTS	TAUX DE COUVERTURE %		
			MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	7 081	50,5	42,1	53,7
	AFDR 200 \$	9 672	68,9	57,4	73,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	9 826	70,0	58,4	74,5
	Seuil de sortie – AFDR	10 111	72,1	60,1	76,7
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2017	AFDR	9 389	46,7	38,9	51,8
	AFDR 200 \$	11 832	58,9	49,1	65,3
	Seuil de sortie – AFDR	14 222	70,8	59,0	78,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	16 060	79,9	66,6	88,6
	Seuil d'imposition nulle Québec	18 158	90,4	75,3	100,2
	Seuil de sortie – Prime au travail	18 547	92,3	76,9	102,3
	Salaire minimum	19 139	95,3	79,4	105,6
	Seuil de sortie – PFRT	19 194	95,5	79,6	105,9
	Seuil de sortie – CIS	36 567	182,0	151,7	201,7

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2017 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 200 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

Pour revenir à ce taux de couverture de 51,8 % par rapport à la MPC de Montréal dans le cas des personnes seules, on peut rappeler qu'en guise de mesure de solidarité, les prestations d'aide sociale de celles qui ne bénéficient pas d'aide au logement ont été augmentées de 50 \$ de février 2014 à janvier 2017 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2013, p. 14). Cela pourrait expliquer notamment pourquoi le taux de couverture des personnes seules qui disposent de l'aide financière de dernier recours par rapport à la MPC a légèrement augmenté depuis le plancher observé en 2013, alors qu'il était descendu sous la barre des 50 % (plus précisément à 49,0 % en 2013, voir CÉPE, 2014 : 31).

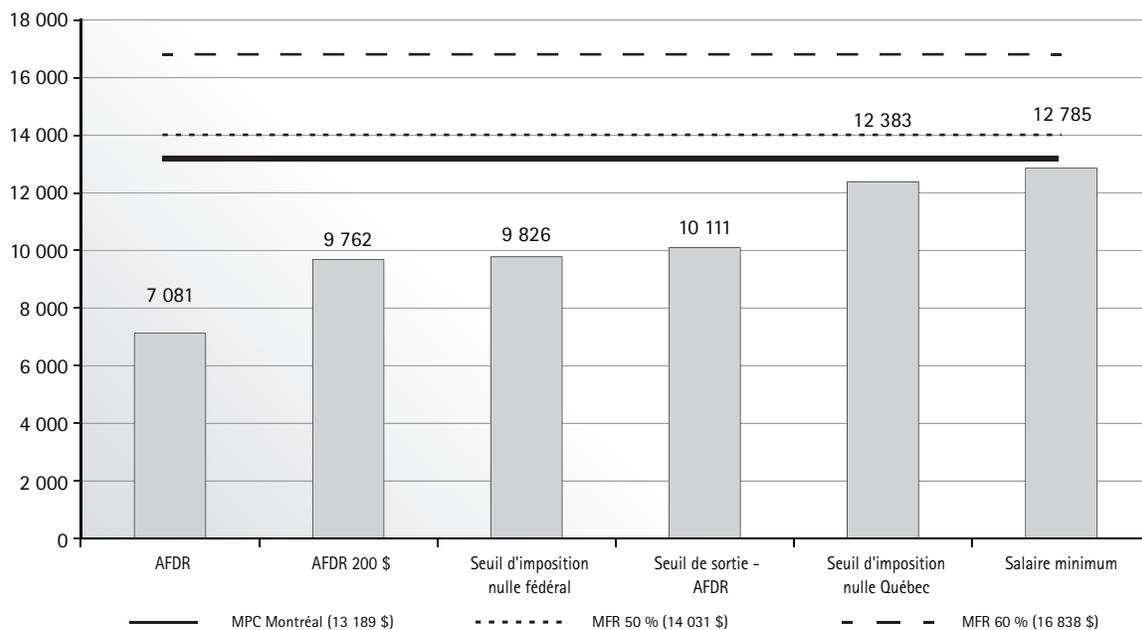
La situation demeure toutefois un cas de rattrapage par rapport à 2004 et dans son troisième plan d'action, le gouvernement a annoncé que la cible à atteindre pour les personnes seules et les couples sans enfant et sans contrainte à l'emploi a été fixée à 55 % de la MPC en 2021 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2017 : 35), conformément à une recommandation du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (BOCCANFUSO et autres, 2017 : 117).

Deux figures illustrent l'évolution dans le temps de chacun des cas types. La première montre l'état de la situation en 2004, soit l'année qui a précédé l'implantation du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont les mesures financières (notamment le soutien aux enfants et la prime au travail) sont entrées en vigueur en janvier 2005 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, 2004). La seconde, qui dépeint la situation en 2017, tient compte des paramètres connus ayant servi aux fins du présent exposé (figures 9 à 18).

Ainsi, en 2004, les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum se trouvent même en déficit par rapport à la MFR 50 %, à la MFR 60 % ou à la MPC de Montréal. En 2017, pour les personnes de moins de 50 ans (en raison des nouvelles règles relatives à l'allocation-logement), les écarts ont parfois augmenté, parfois diminué : les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 200 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent cependant d'atteindre ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 15 et figures 9 et 10).

FIGURE 9

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004

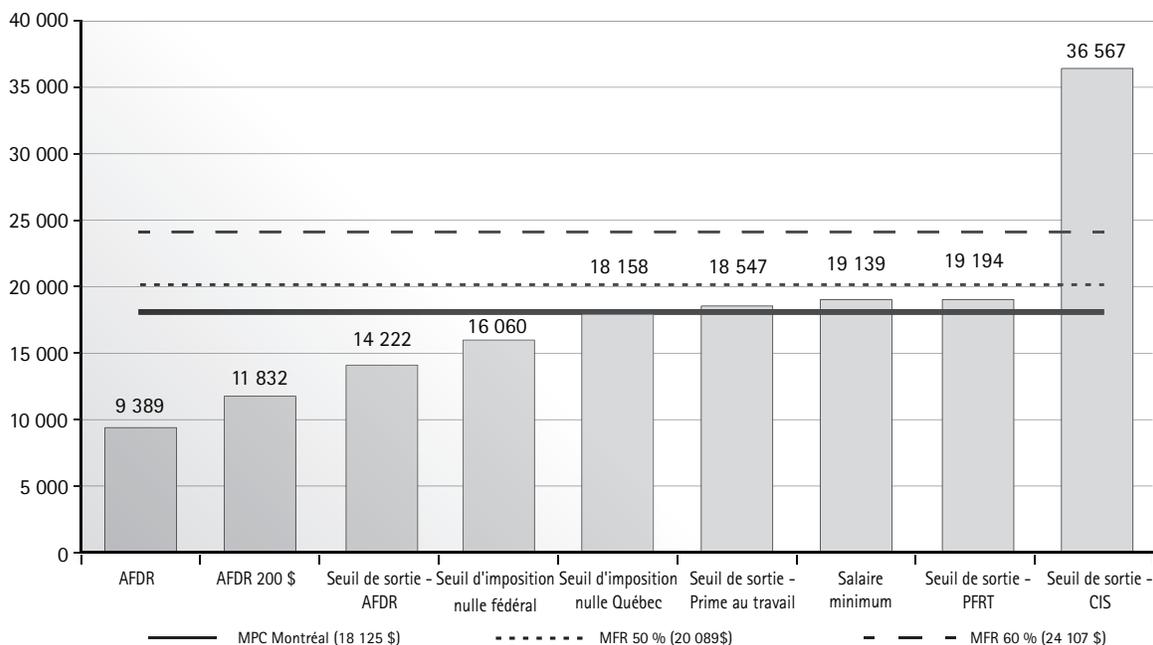


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 10

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AYANT MOINS DE 50 ANS, QUÉBEC, 2017



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2017 (accessibilité à l'allocation-logement).
 AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

2.2 LES PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI

Il en va de même en 2004 pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, qui n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum se trouvent même en déficit par rapport à la MFR 50 %, à la MFR 60 % ou à la MPC de Montréal. En 2017, pour les personnes de moins de 50 ans, les écarts ont parfois très peu bougé, et le plus souvent diminué : les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 100 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent toujours pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent cependant de le dépasser (tableau 16 et figures 11 et 12).

TABLEAU 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004 ET 2017

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
			\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %
2004	AFDR	10 099	72,0	60,0	76,6
	AFDR 100 \$	11 402	81,3	67,7	86,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	11 637	82,9	69,1	88,2
	Seuil de sortie - AFDR	11 931	85,0	70,9	90,5
	Seuil d'imposition nulle Québec	12 383	88,3	73,5	93,9
	Salaire minimum	12 785	91,1	75,9	96,9
2017	AFDR	12 749	63,5	52,9	70,3
	AFDR 100 \$	13 973	69,6	58,0	77,1
	Seuil de sortie - AFDR	17 305	86,1	71,8	95,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	17 438	86,8	72,3	96,2
	Seuil d'imposition nulle Québec	19 600	97,6	81,3	108,1
	Salaire minimum	20 427	101,0	84,2	112,0
	Seuil de sortie - PFRT supp. pers. hand.	21 180	105,4	87,9	116,9
	Seuil de sortie - Prime au travail adaptée	23 620	117,6	98,0	130,3
	Seuil de sortie - CIS	36 567	182,0	151,7	201,7

Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2017 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, avec un revenu de travail autorisé de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

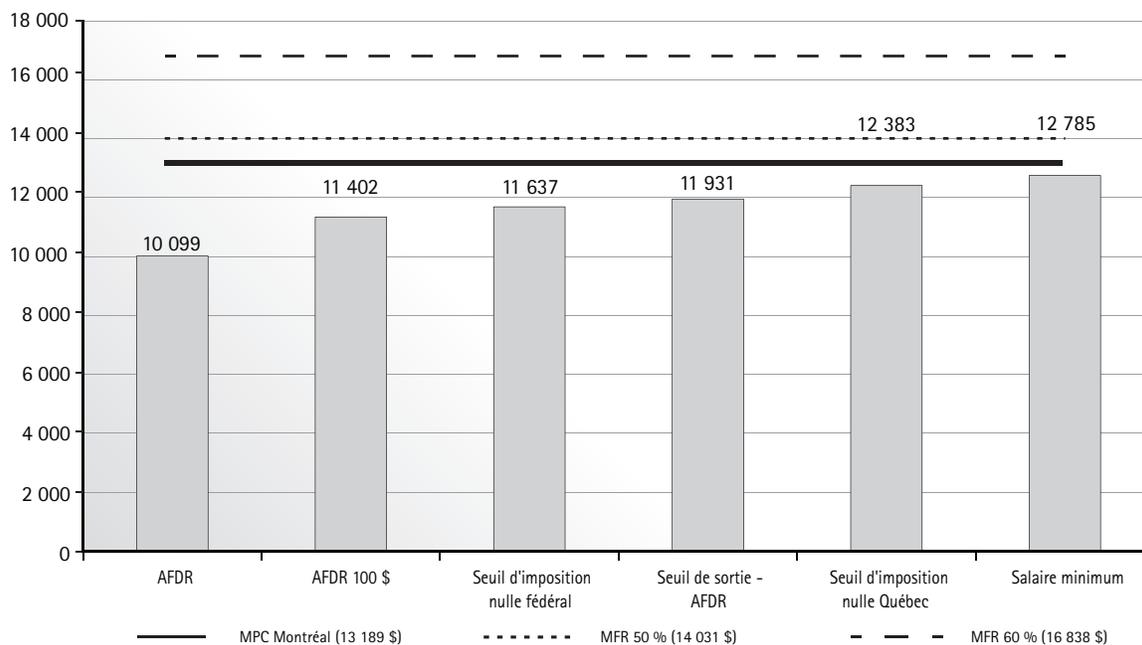
Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociales; compilation du CÉPE.

Toujours dans son troisième plan d'action, le gouvernement a aussi annoncé que la cible à atteindre pour les personnes seules avec contraintes sévères, qui auront bénéficié du Programme de solidarité sociale pendant 66 des 72 mois précédents, a été fixée au seuil de la MPC en 2023 (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2017 : 34), conformément encore une fois à une recommandation du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti (BOCCANFUSO et autres, 2017 : 132).

FIGURE 11

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004

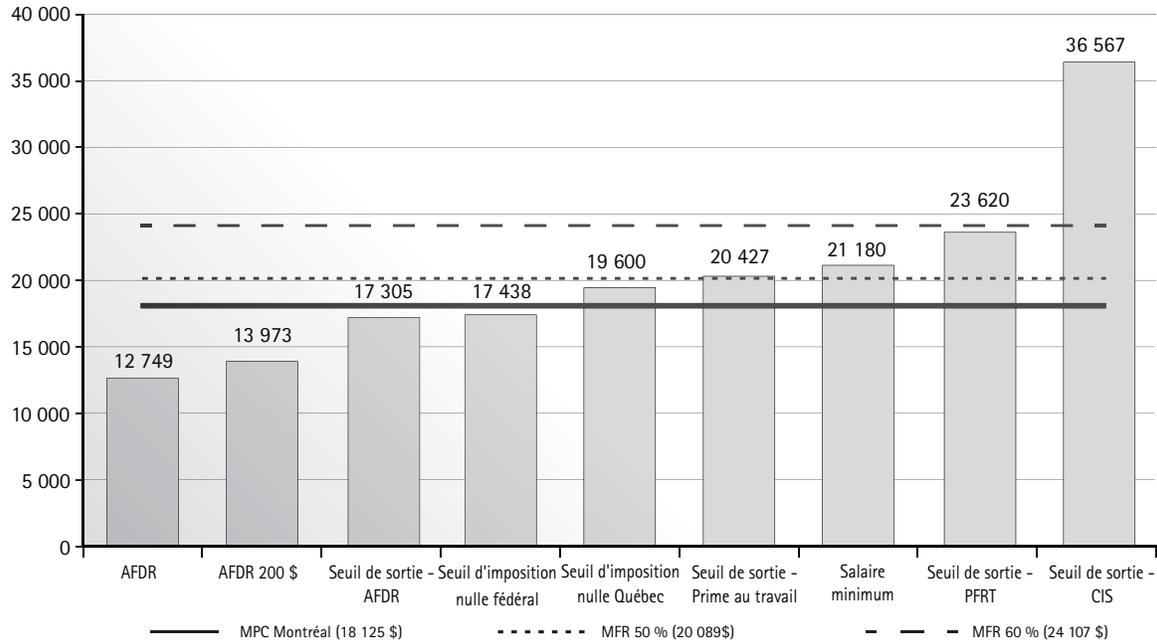


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 100 \$.
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 12

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI AYANT MOINS DE 50 ANS, QUÉBEC, 2017



Notes : Personnes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).
 AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 100 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

2.3 LES FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS

En 2004, les familles monoparentales dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail autorisé de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de le dépasser. En 2017, celles dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail autorisé de 200 \$ et seuil de sortie de l'AFDR) n'atteignent pas non plus le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de le dépasser (tableau 17 et figures 13 et 14).

TABLEAU 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2017

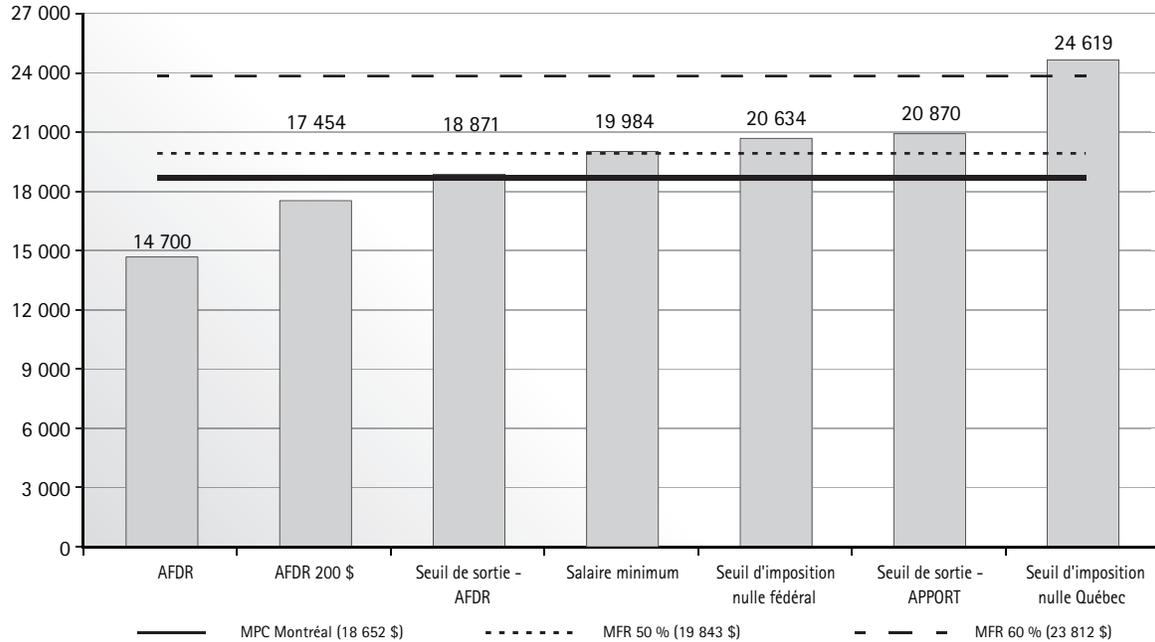
		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	14 700	74,1	61,7	78,8
	AFDR 200 \$	17 454	88,0	73,3	93,6
	Seuil de sortie – AFDR	18 871	95,1	79,3	101,2
	Salaire minimum	19 984	100,7	83,9	107,1
	Seuil d'imposition nulle fédéral	20 634	104,0	86,7	110,6
	Seuil de sortie – APPORT	20 870	105,2	87,6	111,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	24 619	124,1	103,4	132,0
2017	AFDR	21 545	75,8	63,2	84,1
	AFDR 200 \$	22 943	80,8	67,3	89,5
	Seuil de sortie – AFDR	25 236	88,8	74,0	98,4
	Seuil d'imposition nulle Québec	29 106	102,4	85,4	113,5
	Seuil de sortie – PFRT	29 861	105,1	87,6	116,5
	Salaire minimum	30 378	106,9	89,1	118,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	34 865	122,7	102,3	136,0
	Seuil de sortie – Prime au travail	38 190	134,4	112,0	149,0
	Seuil de sortie – CIS	44 965	158,3	131,9	175,4

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS, QUÉBEC, 2004

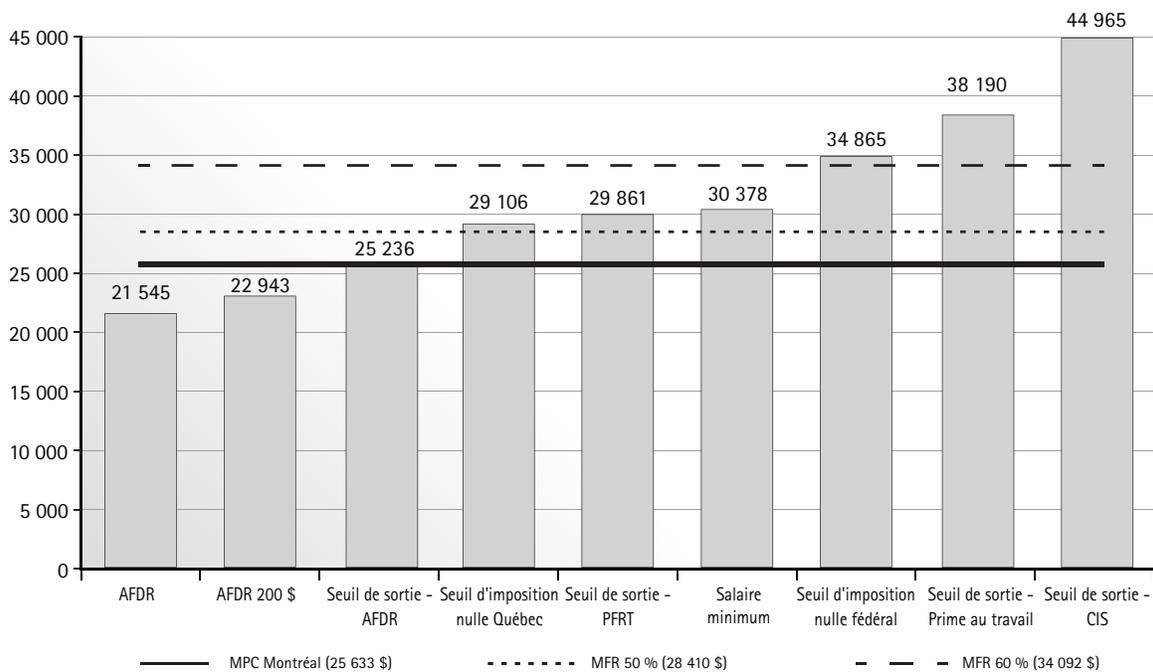


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 14

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE TROIS ANS, QUÉBEC, 2017



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation-logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

2.4 LES COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS

En 2004, cette fois dans le cas des couples avec un revenu et sans enfant, seuls ceux dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignent le seuil de la MPC de Montréal et de la MFR 50 %. En 2017, certains des écarts ont peu bougé, alors que d'autres ont diminué et, à l'exception des couples dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, avec revenu de travail autorisé, seuil de sortie de l'aide et salaire minimum), tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 18 et figures 15 et 16).

TABLEAU 18

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2017

		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	10 757	54,2	45,2	57,7
	AFDR 300 \$	14 594	73,5	61,3	78,2
	Salaire minimum	14 658	73,9	61,6	78,6
	Seuil de sortie – AFDR	14 984	75,5	62,9	80,3
	Seuil d'imposition nulle fédéral	15 673	79,0	65,8	84,0
	Seuil d'imposition nulle Québec	21 377	107,7	89,8	114,6
2017	AFDR	13 464	47,4	39,5	52,5
	AFDR 300 \$	17 087	60,1	50,1	66,7
	Seuil de sortie – AFDR	20 795	73,2	61,0	81,1
	Salaire minimum	23 797	83,8	69,8	92,8
	Seuil d'imposition nulle fédéral	27 656	97,3	81,1	107,9
	Seuil de sortie – Prime au travail	28 860	101,6	84,7	112,6
	Seuil d'imposition nulle Québec	30 028	105,7	88,1	117,1
	Seuil de sortie – PFRT	30 388	107,0	89,1	118,6
	Seuil de sortie – CIS	42 350	149,1	124,2	165,2

Notes : Adultes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).

AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

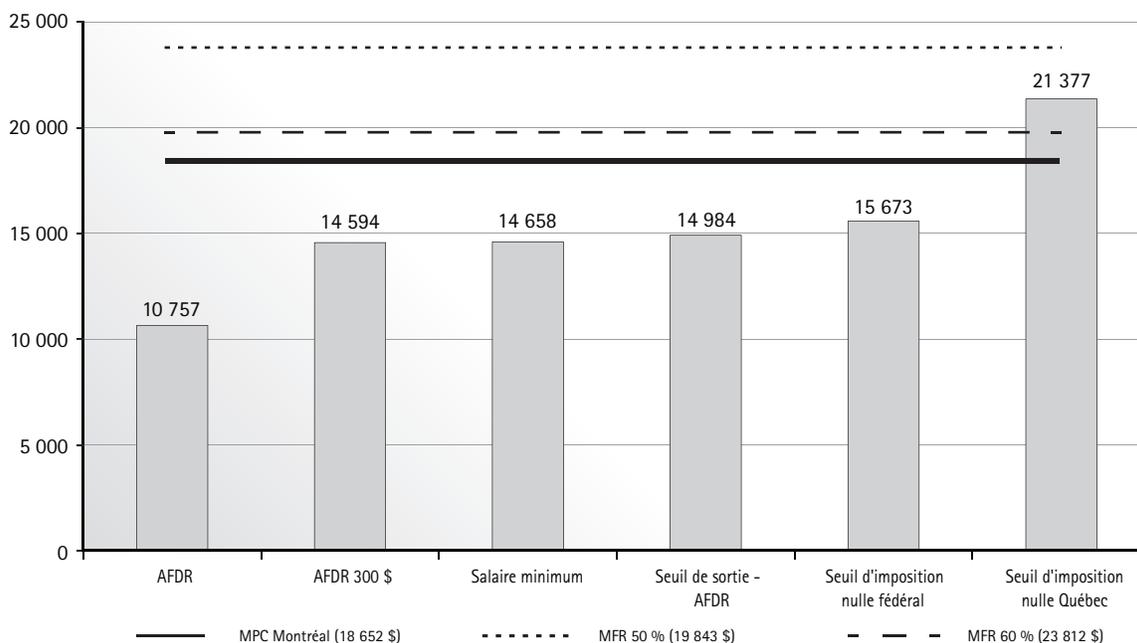
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 15

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS, QUÉBEC, 2004

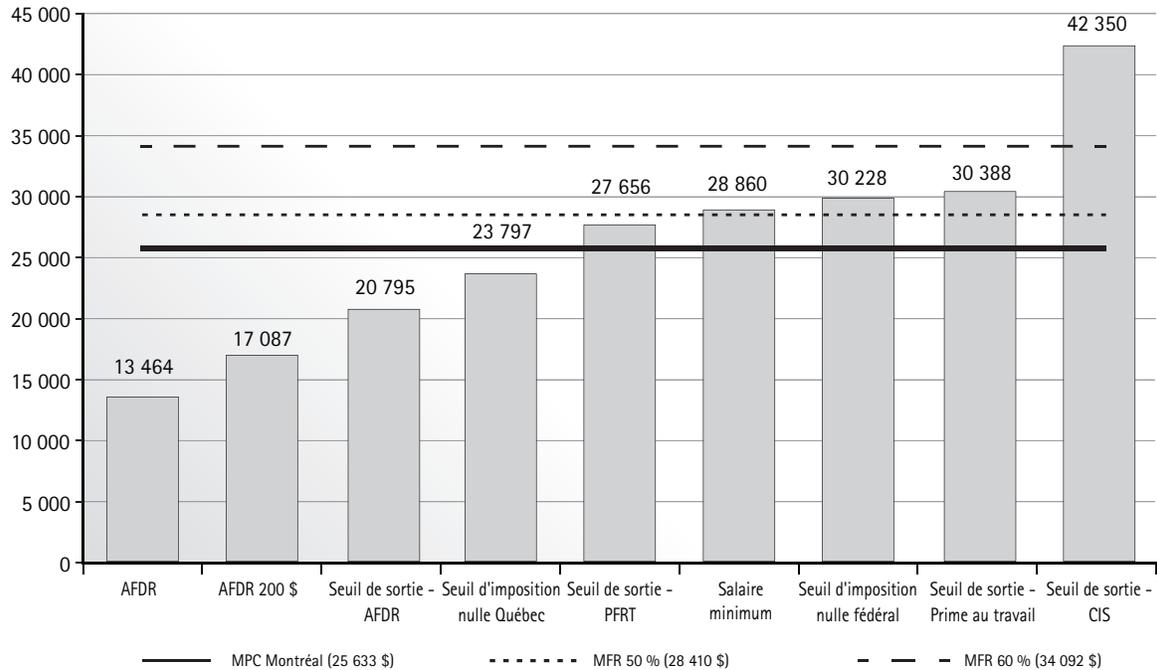


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES AVEC UN REVENU ET SANS ENFANTS (ADULTES AYANT MOINS DE 50 ANS), QUÉBEC, 2017



Notes : Adultes ayant moins de 50 ans en 2016 (accessibilité à l'allocation-logement).
 AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

2.5 LES FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS

Enfin, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé), le seuil de la MPC de Montréal n'est pas atteint en 2004. Tous les autres seuils permettent cependant de le dépasser. En 2017, cette fois, les écarts ont diminué et seules les familles dont le revenu disponible est au moins égal à l'aide financière de dernier recours et avec revenu de travail autorisé n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de le dépasser (tableau 19 et figures 17 et 18).

TABLEAU 19

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/ SEUILS), FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2017

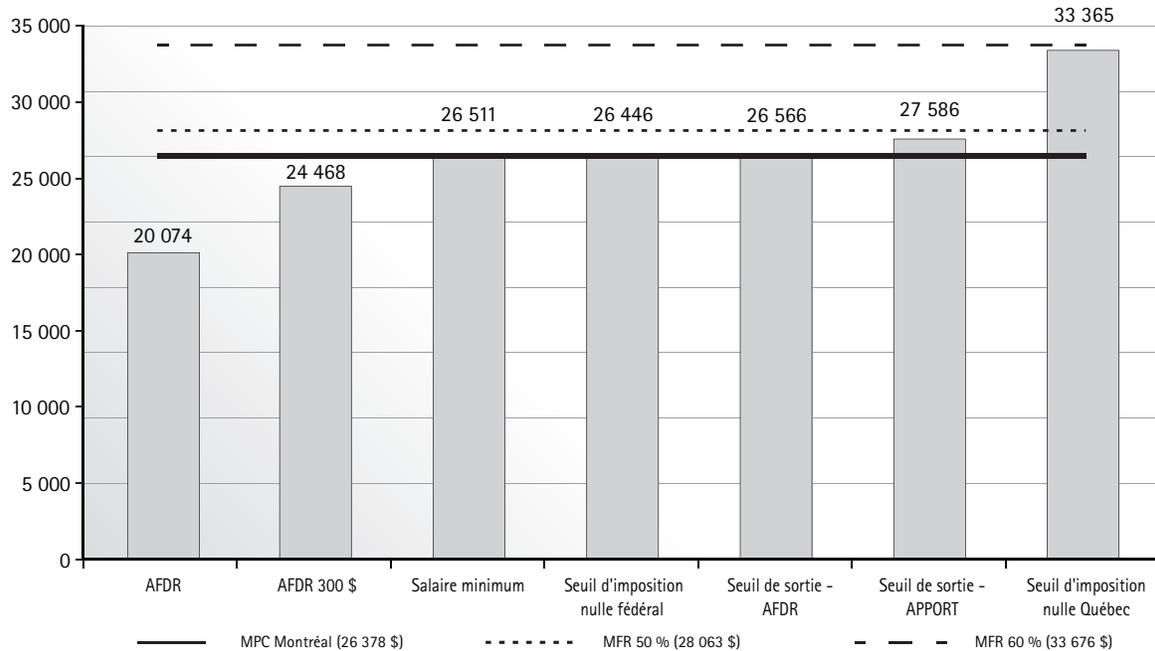
		SEUILS IMPLICITES	TAUX DE COUVERTURE %		
		\$ COURANTS	MFR 50 %	MFR 60 %	MPC MONTRÉAL
2004	AFDR	20 074	71,5	59,6	76,1
	AFDR 300 \$	24 468	87,2	72,7	92,8
	Salaire minimum	26 511	94,5	78,7	100,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	26 446	94,2	78,5	100,3
	Seuil de sortie - AFDR	26 566	94,7	78,9	100,7
	Seuil de sortie - APPORT	27 586	98,3	81,9	104,6
	Seuil d'imposition nulle Québec	33 365	118,9	99,1	126,5
2017	AFDR	30 368	75,6	63,0	83,8
	AFDR 300 \$	33 993	84,6	70,5	93,8
	Seuil de sortie - AFDR	38 142	94,9	79,1	105,2
	Salaire minimum	41 160	102,4	85,4	113,5
	Seuil d'imposition nulle fédéral	41 459	103,2	86,0	114,4
	Seuil de sortie - PFRT	44 905	111,8	93,1	123,9
	Seuil d'imposition nulle Québec	47 751	118,8	99,0	131,7
	Seuil de sortie - Prime au travail	52 183	129,9	108,2	144,0
	Seuil de sortie - CIS	55 785	138,8	115,7	153,9

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005). PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004 et en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde standard à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004

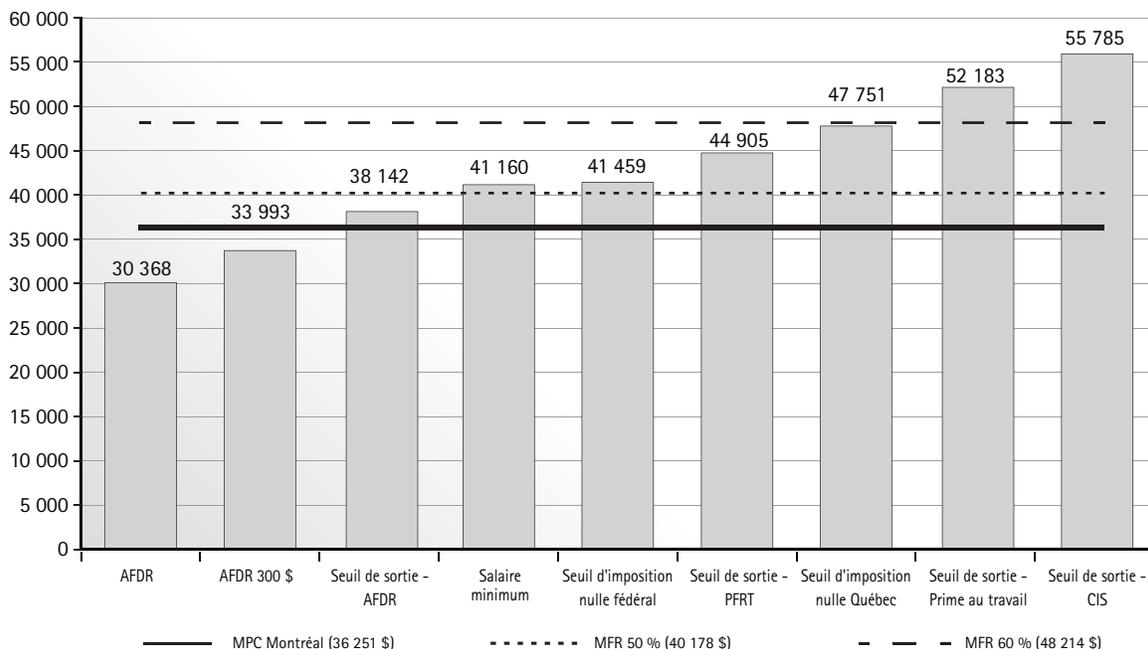


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

FIGURE 18

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2017



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail autorisé de 300 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et en vigueur en juillet 2017. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts, le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour solidarité, allocation- logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de cinq ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MTESS, Direction des politiques d'assistance sociale; compilation du CÉPE.

En somme, on observe une progression relative dans la bonne direction à l'examen des seuils implicites, et ce, pour la plupart des cas types présentés. On remarque toutefois qu'il s'agit de deux univers, notamment selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour combattre la pauvreté des familles avec enfants. À cela s'ajoute le fait que l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) du gouvernement fédéral, une prestation non imposable qui a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), incluant le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), dont les premiers paiements ont été effectués en juillet 2016, accentue encore davantage le bénéfice pour les familles avec enfants.

3 INÉGALITÉS DE REVENU ET DE PATRIMOINE

3.1 COEFFICIENT DE GINI

Le coefficient de Gini est une mesure servant à l'analyse des inégalités de revenu, soit plus précisément d'une mesure d'inégalité de la distribution des revenus, simple et facile à interpréter. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite (chaque percentile de la population dispose d'une proportion équivalente des revenus), et 1 l'inégalité parfaite (un seul individu dispose de tous les revenus)²².

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, tant au Québec que dans d'autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En fin de parcours, en 2016, les coefficients de Gini sont supérieurs à ceux qui prévalaient plus d'une vingtaine d'années auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart favorise encore le Québec (tableau 20 et figure 19).

TABLEAU 20

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2016

	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	NOUVELLE-ÉCOSSE	NOUVEAU-BRUNSWICK	QUÉBEC	ONTARIO	MANITOBA	SASKATCHEWAN	ALBERTA	COLOMBIE-BRITANNIQUE	CANADA
1990	0,278	0,257	0,270	0,269	0,269	0,280	0,279	0,306	0,289	0,290	0,286
1991	0,282	0,259	0,271	0,274	0,278	0,291	0,287	0,296	0,301	0,283	0,292
1992	0,294	0,253	0,278	0,274	0,270	0,287	0,288	0,308	0,312	0,295	0,291
1993	0,271	0,240	0,275	0,266	0,274	0,291	0,274	0,293	0,290	0,285	0,289
1994	0,275	0,238	0,280	0,272	0,278	0,292	0,282	0,285	0,291	0,282	0,290
1995	0,285	0,244	0,272	0,274	0,280	0,294	0,276	0,293	0,294	0,289	0,293
1996	0,277	0,248	0,278	0,274	0,290	0,305	0,281	0,285	0,300	0,298	0,301
1997	0,271	0,250	0,288	0,278	0,290	0,305	0,279	0,280	0,308	0,302	0,304
1998	0,292	0,260	0,297	0,285	0,295	0,311	0,296	0,295	0,325	0,304	0,311
1999	0,301	0,283	0,289	0,283	0,284	0,318	0,287	0,283	0,303	0,312	0,310
2000	0,302	0,285	0,295	0,291	0,294	0,325	0,290	0,295	0,312	0,312	0,317
2001	0,290	0,277	0,298	0,290	0,298	0,321	0,291	0,296	0,311	0,328	0,318
2002	0,305	0,285	0,302	0,291	0,301	0,320	0,305	0,296	0,298	0,341	0,318
2003	0,296	0,267	0,295	0,297	0,295	0,321	0,295	0,304	0,311	0,324	0,316
2004	0,299	0,267	0,292	0,298	0,299	0,332	0,297	0,307	0,310	0,328	0,322
2005	0,302	0,257	0,293	0,293	0,296	0,321	0,298	0,325	0,303	0,325	0,317
2006	0,298	0,268	0,294	0,285	0,293	0,319	0,309	0,324	0,314	0,320	0,316
2007	0,296	0,252	0,290	0,283	0,294	0,319	0,313	0,328	0,318	0,314	0,316
2008	0,301	0,263	0,294	0,279	0,293	0,319	0,305	0,308	0,309	0,311	0,314
2009	0,300	0,254	0,306	0,287	0,286	0,319	0,293	0,316	0,320	0,321	0,315
2010	0,308	0,258	0,292	0,279	0,286	0,320	0,296	0,311	0,320	0,322	0,315
2011	0,303	0,265	0,280	0,289	0,291	0,311	0,292	0,306	0,326	0,312	0,311
2012	0,299	0,257	0,292	0,288	0,297	0,322	0,298	0,297	0,307	0,313	0,316
2013	0,306	0,285	0,302	0,283	0,292	0,327	0,294	0,307	0,313	0,318	0,318
2014	0,293	0,275	0,291	0,277	0,281	0,316	0,297	0,307	0,319	0,308	0,311
2015	0,314	0,279	0,298	0,273	0,285	0,318	0,300	0,303	0,324	0,312	0,314
2016	0,301	0,269	0,297	0,278	0,284	0,320	0,290	0,290	0,297	0,296	0,306

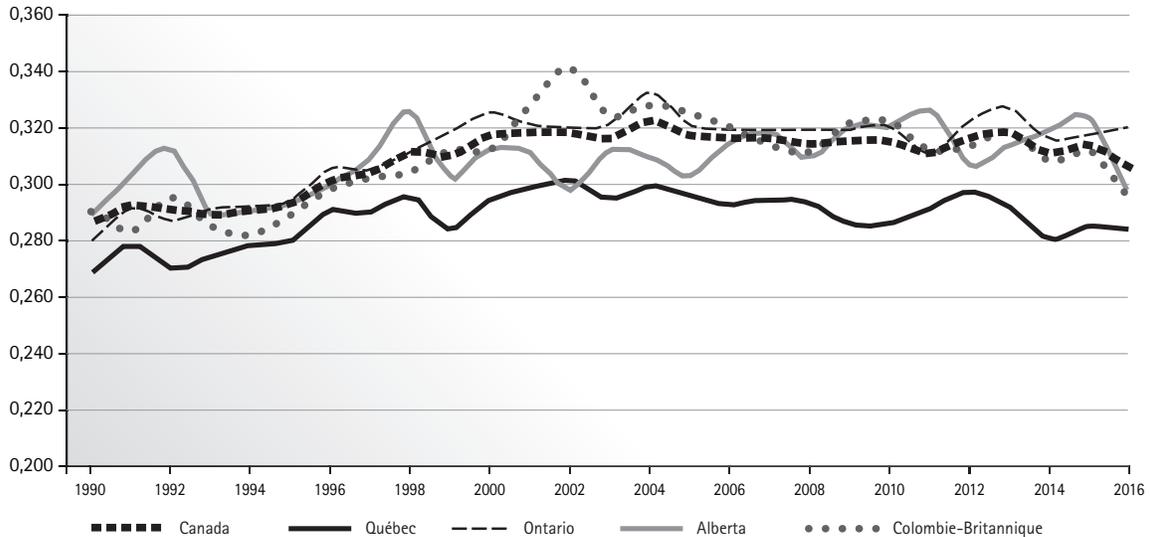
Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir *STATISTIQUE CANADA [2015a]*.)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 19

COEFFICIENT DE GINI, POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2016



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Attention : Il existe un bris de série entre 2005 et 2006. (Voir STATISTIQUE CANADA [2015a].)

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; compilation du CÉPE, avril 2018.

Des études récentes de l'OCDE font état de l'augmentation des inégalités de revenu au cours des 30 dernières années dans plusieurs pays membres, dont le Canada. Ainsi, les écarts entre les riches et les pauvres se sont creusés. Le phénomène est en partie attribuable à la disparité grandissante des revenus de travail : ceux des salariés et salariées les plus riches ont progressé beaucoup plus rapidement que ceux des plus pauvres : primes aux très hauts dirigeants, progrès technologiques ayant profité davantage aux travailleurs et travailleuses plus qualifiés, baisse de la syndicalisation, etc. De plus, l'évolution des structures familiales fait en sorte que, d'une part, plusieurs ménages profitent moins d'économies d'échelle que par le passé (davantage de personnes seules) et, d'autre part, que de plus en plus de familles sont à double revenu.

Enfin, en ce qui concerne la hauteur des inégalités, une critique a récemment jugé que la mesure de celles-ci serait sous-estimée. Cela serait attribuable à la comptabilité distincte des revenus des particuliers et de ceux des entreprises. Pour les personnes dont les revenus sont en tout ou en partie comptabilisés comme étant ceux de leur entreprise, cela fait en sorte que les « parts supérieures de revenu sont sensiblement plus élevées lorsque les revenus des sociétés privées sous contrôle canadien sont inclus » (WOLFSON et autres, 2016).

Les données qui suivent illustrent l'évolution du coefficient de Gini de 1995 à 2016 dans 15 des pays de l'Union européenne (UE-15) avec lesquels on établit habituellement les comparaisons, ainsi qu'en Norvège, en Suisse, aux États-Unis, au Canada et au Québec, d'après le revenu après impôt ajusté (équivalent adulte) (tableau 21 et figure 20).

TABLEAU 21

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2016

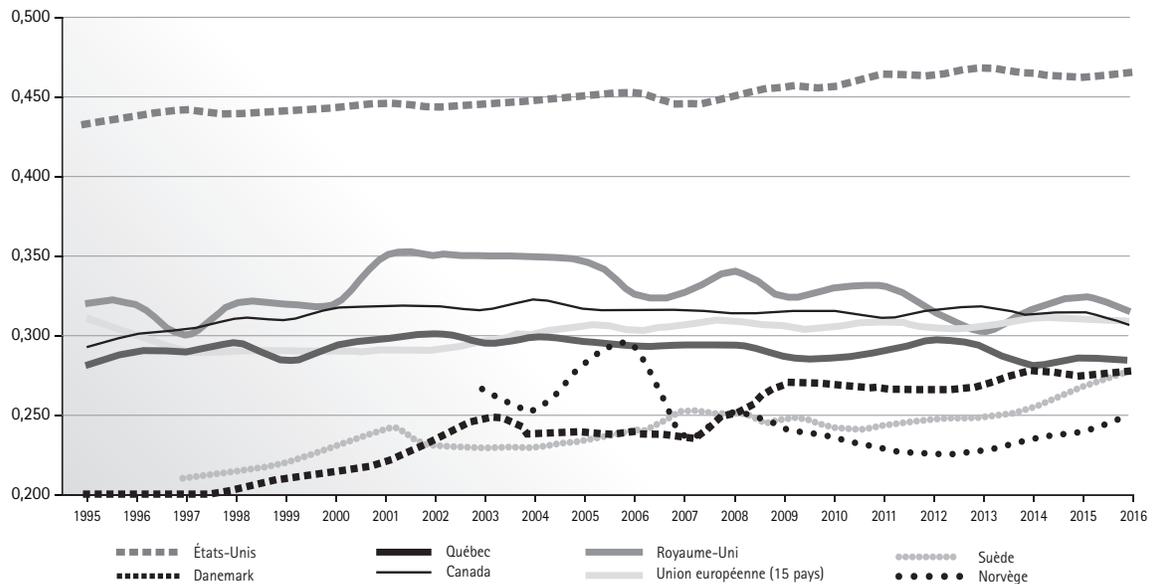
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Union européenne (15 pays)	0,310	0,300	0,290	0,290	0,290	0,290	0,290	0,290	n.d.	n.d.	0,306	0,303	0,306	0,309	0,305	0,305	0,308	0,304	0,305	0,310	0,310	0,308
Belgique	0,290	0,280	0,270	0,270	0,290	0,300	0,280	n.d.	0,283	0,261	0,280	0,278	0,263	0,275	0,264	0,266	0,263	0,265	0,259	0,259	0,262	0,263
Danemark	0,200	n.d.	0,200	n.d.	0,210	n.d.	0,220	n.d.	0,248	0,239	0,239	0,237	0,252	0,251	0,269	0,269	0,266	0,265	0,268	0,277	0,274	0,277
Allemagne	0,290	0,270	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250	n.d.	n.d.	n.d.	0,261	0,268	0,304	0,302	0,291	0,293	0,290	0,283	0,297	0,307	0,301	0,295
Irlande	0,330	0,330	0,330	0,340	0,320	0,300	0,290	n.d.	0,306	0,315	0,319	0,319	0,313	0,299	0,288	0,307	0,298	0,305	0,307	0,311	0,298	0,295
Grèce	0,350	0,340	0,350	0,350	0,340	0,330	0,330	n.d.	0,347	0,330	0,332	0,343	0,343	0,334	0,331	0,329	0,335	0,343	0,344	0,345	0,342	0,343
Espagne	0,340	0,340	0,350	0,340	0,330	0,320	0,330	0,310	n.d.	0,310	0,322	0,319	0,319	0,324	0,329	0,335	0,340	0,342	0,337	0,347	0,346	0,345
France	0,290	0,290	0,290	0,280	0,290	0,280	0,270	0,270	n.d.	0,282	0,277	0,273	0,266	0,298	0,299	0,298	0,308	0,305	0,301	0,292	0,292	0,293
Italie	0,330	0,320	0,310	0,310	0,300	0,290	0,290	n.d.	n.d.	0,329	0,327	0,321	0,320	0,312	0,318	0,317	0,325	0,324	0,328	0,324	0,324	0,331
Luxembourg	0,290	0,280	0,250	0,260	0,270	0,260	0,270	n.d.	0,276	0,265	0,265	0,278	0,274	0,277	0,292	0,279	0,272	0,280	0,304	0,287	0,285	0,310
Pays-Bas	0,290	0,290	0,260	0,250	0,260	0,290	0,270	0,270	n.d.	n.d.	0,269	0,264	0,276	0,276	0,272	0,255	0,258	0,254	0,251	0,262	0,267	0,269
Autriche	0,270	0,260	0,250	0,240	0,260	0,240	0,240	n.d.	0,274	0,258	0,263	0,253	0,262	0,277	0,275	0,283	0,274	0,276	0,270	0,276	0,272	0,272
Portugal	0,370	0,360	0,360	0,370	0,360	0,360	0,370	n.d.	n.d.	0,378	0,381	0,377	0,368	0,358	0,354	0,337	0,342	0,345	0,342	0,345	0,340	0,339
Finlande	n.d.	0,220	0,220	0,220	0,240	0,240	0,270	0,260	n.d.	0,255	0,260	0,259	0,262	0,263	0,259	0,254	0,258	0,259	0,254	0,256	0,252	0,254
Suède	n.d.	n.d.	0,210	n.d.	0,220	n.d.	0,240	0,230	n.d.	0,230	0,234	0,240	0,234	0,240	0,248	0,241	0,244	0,248	0,249	0,254	0,267	0,276
Royaume-Uni	0,320	0,320	0,300	0,320	0,320	0,320	0,350	0,350	n.d.	n.d.	0,346	0,325	0,326	0,339	0,324	0,329	0,330	0,313	0,302	0,316	0,324	0,315
Norvège	n.d.	0,266	0,252	0,282	0,292	0,237	0,251	0,241	0,236	0,229	0,225	0,227	0,235	0,239	0,250							
Suisse	n.d.	0,304	0,311	0,307	0,296	0,297	0,288	0,285	0,295	0,296	0,294											
États-Unis	0,433	0,437	0,440	0,439	0,441	0,442	0,446	0,443	0,445	0,447	0,450	0,452	0,444	0,450	0,456	0,456	0,463	0,463	0,467	0,464	0,462	0,464
Canada	0,293	0,301	0,304	0,311	0,310	0,317	0,318	0,318	0,316	0,322	0,317	0,316	0,316	0,314	0,315	0,315	0,311	0,316	0,318	0,311	0,314	0,306
Québec	0,280	0,290	0,290	0,295	0,284	0,294	0,298	0,301	0,295	0,299	0,296	0,293	0,294	0,293	0,286	0,286	0,291	0,297	0,292	0,281	0,285	0,284

Note : Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2018), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; U.S. CENSUS BUREAU, (2018); compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 20

COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, PAYS SÉLECTIONNÉS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2016



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,500. Les coefficients de Gini sont toujours calculés par Statistique Canada pour les familles économiques de deux personnes ou plus et pour les personnes seules, qui constituent l'ensemble des unités familiales.

Sources : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0033; EUROSTAT (2018), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; U.S. CENSUS BUREAU, (2018); compilation du CÉPE, avril 2018.

En comparaison avec ces pays, le Québec occupe une position médiane. Le coefficient de Gini y est moins élevé que dans un sous-ensemble de pays de l'Union européenne, ainsi que dans quelques autres de l'OCDE (États-Unis et Canada), mais plus élevé que dans certains pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves.

3.2. RATIOS INTERDÉCILES

On peut aussi représenter les inégalités par les ratios entre les différents déciles de la population, basés sur les revenus. Il s'agit du rapport entre le revenu moyen du décile inférieur et celui du décile supérieur. Le ratio interdécile²³ permet ainsi de voir combien de fois le revenu du décile inférieur est contenu dans celui du décile supérieur. La mesure retenue est celle de la limite supérieure des premier et neuvième déciles (ex. : la limite supérieure du premier décile se situe entre les premier et second déciles, celle du neuvième décile entre le neuvième et le dixième, d'où l'existence de neuf bornes pour l'ensemble des dix déciles).

De 1990 à 2016, le pouvoir d'achat de toutes les catégories présentées a augmenté, sauf celui des personnes seules du premier décile, qui a légèrement diminué. Il a augmenté le plus pour les cinquième et sixième déciles chez les personnes seules, le premier décile chez les familles économiques et les second et neuvième déciles pour l'ensemble des personnes (tableau 22)²⁴. Pour l'ensemble des familles économiques et des personnes seules, après transferts et impôt, le revenu moyen du décile

23 Les ratios interquintiles ont été présentés dans de précédents états de situation du CÉPE. Toutefois, en raison de la disponibilité récente des revenus selon le décile dans les fichiers à grande diffusion de Statistique Canada, il a été décidé d'opter pour les ratios interdéciles lorsque c'est possible. Avec l'utilisation des bornes supérieures du 1^{er} et du 9^e déciles toutefois, on trouve un équivalent de la médiane des premier et cinquième quintiles, comme ils étaient présentés antérieurement.

24 Merci aux lecteurs qui nous ont signalé avec raison une erreur parue dans ce tableau dans l'*État de situation 2016* (CÉPE, 2017, tableau 27 dans cette édition, p. 59), qui ne présentait pas les bonnes données avant transferts et impôts. Le tableau 22 présenté ici permet de corriger toutes ces erreurs et d'actualiser les données.

le plus pauvre est contenu 6 fois dans celui du décile le plus riche en 1990 et 6,4 fois en 2016. Il s'agit d'une moyenne de ce qui est observé pour les familles économiques et les personnes seules, laquelle traduit une légère augmentation des inégalités dans l'ensemble. Dans le cas des familles économiques, les inégalités diminuent légèrement (4 fois en 1990 contre 3,9 fois en 2016), alors qu'elles augmentent chez les personnes seules (4,4 fois en 1990 contre 5,5 fois en 2016). À l'intérieur même du Québec, les inégalités ont augmenté, mais le portrait dressé selon les déciles de revenus et les types d'unités familiales doit ainsi être nuancé.

TABLEAU 22

REVENU MOYEN DES PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES ET DES PERSONNES SEULES, SELON LE DÉCILE DE REVENU, DOLLARS DE 2016, VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT DE 1990 À 2016, QUÉBEC, 1990 ET 2016

	1990				2016				VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT DE 1990 À 2016 (1990 = 100)	
	AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS	DIFFÉRENCE		AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS	DIFFÉRENCE		AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS	APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS
			\$	%			\$	%		
Personnes seules										
1 ^{er} décile	0	10 500	10 500		0	10 400	10 400			99,0
2 ^e décile	0	12 900	12 900		300	17 100	16 800	5600,0		132,6
3 ^e décile	2 000	15 200	13 200	660,0	4 800	20 300	15 500	322,9	240,0	133,6
4 ^e décile	7 500	17 400	9 900	132,0	13 900	23 500	9 600	69,1	185,3	135,1
5 ^e décile	12 600	19 700	7 100	56,3	22 000	27 200	5 200	23,6	174,6	138,1
6 ^e décile	21 300	23 600	2 300	10,8	29 100	32 700	3 600	12,4	136,6	138,6
7 ^e décile	31 000	28 900	- 2 100	- 6,8	39 000	36 800	- 2 200	- 5,6	125,8	127,3
8 ^e décile	41 900	36 000	- 5 900	- 14,1	50 100	43 000	- 7 100	- 14,2	119,6	119,4
9 ^e décile	60 300	45 800	- 14 500	- 24,0	68 600	57 600	- 11 000	- 16,0	113,8	125,8
Ratio 9 ^e q./1 ^{er} q.		4,4				5,5				
Familles économiques										
1 ^{er} décile	4 900	25 100	20 200	412,2	11 500	34 400	22 900	199,1	234,7	137,1
2 ^e décile	19 700	33 200	13 500	68,5	27 900	44 200	16 300	58,4	141,6	133,1
3 ^e décile	33 500	40 200	6 700	20,0	40 700	53 000	12 300	30,2	121,5	131,8
4 ^e décile	45 200	47 800	2 600	5,8	53 100	61 100	8 000	15,1	117,5	127,8
5 ^e décile	58 100	54 600	- 3 500	- 6,0	66 600	70 300	3 700	5,6	114,6	128,8
6 ^e décile	69 800	61 900	- 7 900	- 11,3	81 900	80 300	- 1 600	- 2,0	117,3	129,7
7 ^e décile	84 300	70 900	- 13 400	- 15,9	98 900	92 400	- 6 500	- 6,6	117,3	130,3
8 ^e décile	101 500	82 200	- 19 300	- 19,0	122 600	107 900	- 14 700	- 12,0	120,8	131,3
9 ^e décile	128 300	99 800	- 28 500	- 22,2	162 700	135 300	- 27 400	- 16,8	126,8	135,6
Ratio 9 ^e q./1 ^{er} q.		4,0				3,9				
Personnes seules et familles économiques										
1 ^{er} décile	0	15 200	15 200		300	18 300	18 000	6000,0		120,4
2 ^e décile	6 900	20 100	13 200	191,3	10 500	24 900	14 400	137,1	152,2	123,9
3 ^e décile	17 800	27 700	9 900	55,6	22 400	33 200	10 800	48,2	125,8	119,9
4 ^e décile	29 500	34 800	5 300	18,0	33 000	41 200	8 200	24,8	111,9	118,4
5 ^e décile	40 900	43 000	2 100	5,1	44 300	49 500	5 200	11,7	108,3	115,1
6 ^e décile	54 900	51 300	- 3 600	- 6,6	57 800	60 400	2 600	4,5	105,3	117,7
7 ^e décile	69 100	60 700	- 8 400	- 12,2	75 000	72 800	- 2 200	- 2,9	108,5	119,9
8 ^e décile	88 400	72 500	- 15 900	- 18,0	98 000	89 700	- 8 300	- 8,5	110,9	123,7
9 ^e décile	115 800	91 100	- 24 700	- 21,3	138 300	116 600	- 21 700	- 15,7	119,4	128,0
Ratio 9 ^e q./1 ^{er} q.		6,0				6,4				

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0031, compilation du CÉPE, avril 2018.

Bref, les portraits obtenus au moyen du coefficient de Gini ou des ratios interdéciles se ressemblent globalement dans le cas de l'évolution des inégalités. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes et certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves et quelques autres.

Une étude de l'ISQ a aussi porté sur l'évolution des inégalités de revenu au Québec au cours d'une période de 35 ans (CRESPO et RHEAULT, 2014). Les auteurs avaient noté qu'« en décomposant selon les sources de revenus, on apprend que les inégalités provenant des revenus privés ont joué un rôle clé dans la croissance de l'inégalité du revenu disponible dans les années 1990. Or, l'effet de redistribution des transferts et de l'impôt n'a pas permis de faire contrepoids » (p. 7).

3.3 L'ÉCART (OU L'AMPLEUR), L'INTENSITÉ ET LA GRAVITÉ DE LA PAUVRETÉ

Grâce aux données sur le revenu, les taux de faible revenu sont relativement bien documentés, ce qui permet de suivre la situation de nombreux groupes vulnérables. Afin de compléter le portrait ainsi obtenu, les éléments suivants, notamment, peuvent être mis à contribution : l'écart (ou l'ampleur), l'intensité et la gravité de la pauvreté.

ÉCART (OU AMPLEUR)	Écart entre le revenu moyen des unités familiales ou des personnes considérées comme ayant un faible revenu et le seuil. Cet écart peut être exprimé en dollars (\$) ou en pourcentage du seuil (%) : $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})$ ou $(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})/\text{seuil}$
INTENSITÉ	Écart pondéré par le taux de faible revenu : $[(\text{seuil} - \text{faible revenu moyen})/\text{seuil}] \times \text{taux}$
GRAVITÉ	Intensité que l'on calcule en incorporant la dispersion du revenu des plus pauvres parmi les pauvres (révélatrice des inégalités chez les plus pauvres eux-mêmes), ce qui permet de lire l'aversion à l'égard de la pauvreté

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'écart de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. Plusieurs auteurs ont aussi analysé l'intensité des faibles revenus en mesurant le rapport de l'écart de faible revenu sur le seuil, pour ensuite pondérer le rapport par le taux²⁵. On peut aussi aller encore plus loin en ajoutant à l'intensité une mesure de la gravité de la pauvreté, qui tient davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres²⁶.

Une façon simple d'interpréter ces données consiste à comparer les deux années et à interpréter toutes les variations en pourcentage ayant diminué comme une amélioration de la situation et toutes celles qui ont augmenté comme une détérioration (tableaux 23, 24 et 25).

De 2002 à 2016, au global, l'écart (ou l'ampleur) et la gravité du faible revenu ont augmenté, alors que l'intensité a diminué globalement. En fait, la situation s'est détériorée chez les hommes mais améliorée chez les femmes. Selon le sexe, l'écart (ou l'ampleur), l'intensité et la gravité ont augmenté chez les hommes alors que chez les femmes, l'écart n'a pas augmenté autant et à l'inverse, l'intensité et la gravité ont diminué chez les femmes (tableau 23).

25 Par exemple, si le revenu moyen (après impôt) de tous ceux qui se situent sous le seuil est de 7 000 \$ et que le seuil est de 10 000 \$, la différence de 3 000 \$ divisée par un seuil de 10 000 \$ entraîne un rapport de 30 %. Ce rapport devrait être interprété comme plus faible, par exemple, qu'une différence de 5 000 \$, toujours pour un seuil de 10 000 \$, qui correspondrait à un rapport de 50 %. En outre, le fait de pondérer ce rapport par le taux de faible revenu peut être interprété de la même façon. Ce même rapport (30 % ou 50 %) sera d'autant plus « intense » qu'il touchera une plus grande proportion de la population, ce que l'on observe avec le taux de faible revenu. Un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % mène à un indice d'intensité de 3, alors qu'un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 15 % aboutit à un indice d'intensité de 4,5. De la même façon, un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % donne un indice d'intensité de 5 et un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 15 %, un indice d'intensité de 7,5.

26 On intègre à la formule de l'intensité une mesure de la dispersion relative des personnes sous le seuil en guise d'indicateur des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes. On présume ici que plus la dispersion est grande, plus la société accepte qu'il y ait des personnes très pauvres parmi les pauvres, et que plus elle est faible, moins cette société les accepte, plus elle tente de réduire les inégalités qui frappent les pauvres eux-mêmes (aversion à l'égard de la pauvreté).

TABLEAU 23

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : ÉCART (OU AMPLEUR), INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE SEXE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, QUÉBEC, 2002 ET 2016

		Toutes les personnes	Hommes	Femmes
2002	Taux de faible revenu (%)	10,8	10,0	11,7
	Ampleur (%)	29,5	30,0	29,0
	Intensité (ampleur x taux)	3,2	3,0	3,4
	Gravité (ampleur ² x taux)	0,9	0,9	1,0
2016	Taux de faible revenu (%)	8,6	9,1	8,1
	Ampleur (%)	34,5	37,2	31,4
	Intensité (ampleur x taux)	3,0	3,4	2,5
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,0	1,3	0,8
Variation en % 2002-2016	Ampleur	16,9	24,0	8,3
	Intensité	- 6,9	12,8	- 25,0
	Gravité	8,9	39,9	- 18,8

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

Selon les catégories d'âge toutefois, tous ces indices ont augmenté chez les personnes âgées (à interpréter avec prudence), mais ont diminué pour l'intensité au global, chez les plus jeunes et les 18 à 64 ans, et la gravité a diminué chez les plus jeunes seulement, ayant augmenté dans les autres catégories (tableau 24).

TABLEAU 24

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : ÉCART (OU AMPLEUR), INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON L'ÂGE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, QUÉBEC, 2002 ET 2016

		Toutes les personnes	Personnes de moins de 18 ans	Personnes de 18 à 64 ans	Personnes de 65 ans ou plus
2002	Taux de faible revenu (%)	10,8	11,6	12,0	3,5*
	Ampleur (%)	29,5	21,5	32,6	17,9*
	Intensité (ampleur x taux)	3,2	2,5	3,9	0,6*
	Gravité (ampleur ² x taux)	0,9	0,5	1,3	0,1*
2016	Taux de faible revenu (%)	8,6	8,2	10,2	3,5*
	Ampleur (%)	34,5	25,2	37,3	27,0*
	Intensité (ampleur x taux)	3,0	2,1	3,8	0,9*
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,0	0,5	1,4	0,3*
Variation en % 2002-2016	Ampleur	16,9	17,2	14,4	50,8*
	Intensité	- 6,9	- 17,1	- 2,7	50,8*
	Gravité	8,9	- 2,9	11,3	127,5*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0041; compilation du CÉPE, avril 2018.

Enfin, toujours durant la même période, selon les types d'unités familiales, tous ces indices ont augmenté pour les personnes seules. Les variations de l'ampleur sont très légères chez les familles économiques de deux personnes ou plus, l'ampleur a diminué chez les personnes des familles biparentales avec enfants mais augmenté dans les autres catégories (à interpréter le plus souvent avec prudence). L'intensité et la gravité pour leur part ont diminué dans toutes les catégories autres que les personnes seules, la seule catégorie à avoir connu une détérioration (tableau 25).

TABLEAU 25

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : ÉCART (OU AMPLEUR), INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, ET VARIATION DE 2002 À 2016, QUÉBEC, 2002 ET 2016

		Toutes les personnes	Personnes seules	Personnes dans les familles économiques, deux personnes ou plus	Personnes dans les couples	Personnes dans les familles biparentales avec enfants	Personnes dans les familles monoparentales	Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête
2002	Taux de faible revenu (%)	10,8	23,2	8,5	8,9*	6,1*	32,4	37,3
	Ampleur (%)	29,5	36,4	25,8	31,7*	21,5	23,0	22,4
	Intensité (ampleur x taux)	3,2	8,4	2,2	2,8*	1,3*	7,5	8,4
	Gravité (ampleur ² x taux)	0,9	3,1	0,6	0,9*	0,3*	1,7	1,9
2016	Taux de faible revenu (%)	8,6	23,0	5,4	4,3	5,7*	20,1*	23,1*
	Ampleur (%)	34,5	42,7	26,6	37,8*	19,8*	26,4	26,0
	Intensité (ampleur x taux)	3,0	9,8	1,4	1,6*	1,1*	5,3*	6,0*
	Gravité (ampleur ² x taux)	1,0	4,2	0,4	0,6*	0,2*	1,4*	1,6*
Variation en % 2002-2016	Ampleur	16,9	17,3	3,1	19,2*	- 7,9*	14,8	16,1
	Intensité	- 6,9	16,3	- 34,5	- 42,4*	- 13,9*	- 28,8*	- 28,1*
	Gravité	8,9	36,4	- 32,5	- 31,3*	- 20,8*	- 18,3*	- 16,6*

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM 206-0042; compilation du CÉPE, avril 2018.

Ainsi, de 2002 à 2016, les taux de faible revenu, de même que l'intensité et la gravité de la pauvreté ont augmenté pour les personnes seules. Une explication parfois avancée veut que les personnes qui ont pu quitter une situation de faible revenu en franchissant les seuils en laissent d'autres derrière elles, plus éloignées de ces seuils (écart ou ampleur), ce qui aurait une incidence sur l'intensité et la gravité de la pauvreté.

L'un des indicateurs retenus dans le cadre du suivi du développement durable au Québec, soit le « revenu familial excédentaire », fournit également une illustration complémentaire des écarts. En réalité, ce revenu peut être soit déficitaire par rapport à la MPC, soit excédentaire. Il permet d'observer la moyenne des écarts entre le revenu familial disponible selon les quintiles de revenu et le seuil de la mesure du panier de consommation (MPC), ajusté selon la taille de la famille. Les données actuellement disponibles pour le Québec, publiées par l'Institut de la statistique du Québec, couvrent la période de 2002 à 2015 (tableau 26).

TABLEAU 26

REVENU FAMILIAL EXCÉDENTAIRE (MOYENNE DES ÉCARTS ENTRE LE REVENU FAMILIAL DISPONIBLE ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU SELON LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION [MPC]), AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE LA FAMILLE, SELON LE QUINTILE, EN DOLLARS DE 2015, QUÉBEC, 2002-2015

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quintile inférieur	- 2 999	- 2 915	- 2 540	- 3 621	- 2 974	- 2 972	- 3 316	- 3 862	- 4 218	- 4 273	- 4 902	- 4 627	- 3 463	- 4 744
Deuxième quintile	6 113	6 252	6 553	5 953	6 392	7 083	6 474	6 352	6 172	5 747	6 175	6 355	6 921	6 421
Troisième quintile	12 885	13 055	13 367	13 222	13 536	14 624	14 203	14 119	13 896	13 571	13 859	14 093	14 559	14 312
Quatrième quintile	21 910	22 077	22 663	22 397	22 804	24 028	24 019	23 515	23 433	22 929	23 781	23 889	24 247	24 348
Quintile supérieur	47 048	46 391	48 075	47 026	48 592	49 938	50 609	50 472	49 898	49 721	51 183	49 956	50 284	49 567

Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), *Revenu familial excédentaire*, site Web consulté en avril 2018.

On remarque ici que la situation des unités familiales du quintile inférieur s'est dégradée au fil du temps. Il est en effet frappant de constater que, pour le quintile inférieur, le revenu est de plus en plus déficitaire (en dollars constants). Il a varié de façon un peu cyclique, mais globalement, après 2010, ce déficit dépasse 4 000 \$ pendant plusieurs années (atteignant 4 902 \$ en 2012, puis redescendant à 3 463 \$ en 2014, avant de remonter à 4 744 \$ en 2015), alors qu'il est de moins de 3 000 \$ au début de la période (2 999 \$ en 2002). À l'opposé, le revenu excédentaire des autres quintiles est toujours plus élevé en 2015 qu'en 2002.

3.4. INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

Du point de vue cette fois des inégalités de patrimoine, en partie distinctes des inégalités de revenu, le portrait global de l'évolution des disparités peut être raffiné. En effet, celui du Québec révèle des inégalités de patrimoine beaucoup plus accentuées que celles qui concernent le revenu. On s'intéresse cette fois à la valeur nette totale des actifs, soit les actifs moins les dettes. Les avoirs de retraite, financiers et non financiers (ex. : biens immobiliers, véhicule), font partie de ces actifs. Parmi les dettes, on compte les hypothèques, les prêts et les marges de crédit.

Au Québec, d'après la plus récente *Enquête sur la sécurité financière (ESF)* de Statistique Canada, datant de 2016, la part de la valeur nette du quintile supérieur s'élevait alors à 68,3 %. Elle semble toutefois n'avoir que très peu bougé depuis 1999 (70,0 %). L'évolution du patrimoine selon le quintile d'avoirs nets de 1999 à 2016 permet de constater sa forte concentration. En termes absolus, le pourcentage de la valeur nette totale apparaît nul pour le premier quintile et, pour chacun des autres, s'élève respectivement à 2,2 %, 8,5 %, 20,9 % et 68,3 % en 2016. Les trois premiers quintiles disposent ainsi d'un peu plus de 10 % du patrimoine, alors que le quintile le plus riche en détient plus des deux tiers (tableau 27).

TABLEAU 27

ACTIF TOTAL, DETTE TOTALE ET VALEUR NETTE (ACTIFS MOINS DETTES) DES UNITÉS FAMILIALES SELON LE QUINTILE D'AVOIRS NETS, EN DOLLARS DE 2016, QUÉBEC, 1999, 2005, 2012 ET 2016

		1999			2005			2012			2016		
		Valeurs médianes	Valeurs totales	% des valeurs totales sur l'ensemble	Valeurs médianes	Valeurs totales	% des valeurs totales sur l'ensemble	Valeurs médianes	Valeurs totales	% des valeurs totales sur l'ensemble	Valeurs médianes	Valeurs totales	% des valeurs totales sur l'ensemble
1 ^{er} quintile	Actif total	2 900*	5 559*	0,6*	3 500*	5 446*	0,4*	5 900	8 336	0,4	5 700	9 561	0,4
	Dettes totales	6 900*	6 940*	6,0*	8 600*	5 780*	3,8*	7 400*	7 977	3,1	8 500*	8 803	2,9
	Valeur nette	1 400	- 1 381	- 0,2	1 200	- 334	0,0	2 000	359	0,0	2 300	758	0,0
2 ^e quintile	Actif total	44 000	36 705	3,8	37 400	39 061	3,1	58 100	65 948	3,2	66 700	75 930	3,5
	Dettes totales	13 100*	15 878	13,8	10 800*	17 807*	11,8*	13 300*	29 646	11,4	19 000	34 075	11,1
	Valeur nette	31 500	20 826	2,4	29 300	21 254	1,9	44 800	36 303	2,0	49 300	41 854	2,2
3 ^e quintile	Actif total	152 500	100 569	10,3	168 500	122 516	9,6	302 600	222 543	10,8	295 200	235 906	10,8
	Dettes totales	56 400	30 362	26,4	60 600*	37 295	24,7	109 400	70 076	26,8	110 000	75 360	24,6
	Valeur nette	105 700	70 207	8,2	124 400	85 221	7,6	208 900	152 467	8,5	208 900	160 546	8,5
4 ^e quintile	Actif total	304 100	195 822	20,2	385 000	269 936	21,1	589 200	439 739	21,4	612 000	475 184	21,7
	Dettes totales	49 800	28 157	24,4	62 900*	41 054	27,2	64 700	61 807	23,7	93 700	81 155	26,5
	Valeur nette	260 000	167 666	19,6	322 400	228 882	20,3	515 000	377 932	21,0	514 600	394 028	20,9
5 ^e quintile	Actif total	718 600	633 033	65,1	911 700	842 447	65,8	1 355 700	1 320 188	64,2	1 303 400	1 395 864	63,7
	Dettes totales	52 500	33 866	29,4	48 000*	49 121*	32,5*	86 200	91 635	35,1	112 000	106 986	34,9
	Valeur nette	668 700	599 167	70,0	873 700	793 325	70,3	1 233 000	1 228 554	68,4	1 202 200	1 288 878	68,3
Total	Actif total	163 800	971 689	100,0	185 400	1 279 407	100,0	320 700	2 056 755	100,0	308 600	2 192 444	100,0
	Dettes totales	29 000	115 204	100,0	28 200	151 059	100,0	36 100	261 140	100,0	45 000	306 379	100,0
	Valeur nette	105 700	856 485	100,0	124 400	1 128 349	100,0	208 900	1 795 615	100,0	208 900	1 886 065	100,0

* : À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Source : STATISTIQUE CANADA, CANSIM, 205-0004; compilation du CÉPE, avril 2018.

Avec les générations identifiables à l'aide des cohortes d'âge, la transmission du patrimoine est un phénomène susceptible d'accentuer les inégalités au cours des années à venir. Pour ce qui est des générations plus anciennes, le patrimoine transmis pouvait se résumer à bien peu de choses, si l'on omet la terre familiale dans le cas des populations rurales (souvent divisée entre de nombreux descendants). Pour les générations plus jeunes, un patrimoine immobilier et financier plus imposant pourrait devenir la norme dans certains milieux.

4. INDICATEURS D'EXCLUSION SOCIALE

Pour la première fois, le CÉPE présente les indicateurs d'exclusion sociale dans une section distincte de son état de situation annuel. Ces indicateurs s'appuient sur des travaux de longue haleine réalisés au Centre. Ces derniers ont donné lieu à l'*Avis sur la mesure de l'exclusion sociale*, paru en 2015 (LECHAUME et SAVARD, 2015), qui a permis d'en présenter les premiers résultats. Il avait alors été proposé d'appréhender la question de l'exclusion sociale au moyen de différents indicateurs susceptibles d'être suivis année après année.

Dans cette perspective, le CÉPE a d'abord retenu la définition suivante :

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels et culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de la pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques. »

Cette définition arrêtée, encore fallait-il déterminer des indicateurs susceptibles de rendre compte de l'évolution de la situation en regard de l'exclusion sociale au Québec.

Le CÉPE a bâti sa mesure de l'exclusion sociale en se fondant sur neuf indicateurs pertinents, fiables et disponibles, qui couvrent les dimensions suivantes :

- conditions matérielles;
- santé;
- travail et emploi;
- éducation;
- réseaux personnels et institutionnels.

Bien que ces indicateurs tiennent compte de nombreux aspects, d'autres, tout aussi importants, n'ont pas été retenus pour diverses raisons : les transformations du marché du travail, la question des transports, l'expérience de la prise en charge judiciaire ou l'indemnisation du chômage. Malgré tout, ces travaux ont permis de jeter les premiers jalons d'une mesure régulière de l'exclusion sociale au Québec, laquelle s'avère indispensable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, d'autant plus que les questions relatives aux inégalités sociales, aux discriminations et aux stigmatisations sont de plus en plus reconnues pour leurs répercussions potentielles sur les parcours de vie.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs retenus ainsi qu'une appréciation de leur évolution au fil du temps. Comme on le verra plus loin, on constate que la population à faible revenu est beaucoup plus à risque de vivre des situations ou des mécanismes d'exclusion sociale, et ce, pour l'ensemble des dimensions identifiées.

4.1. LE PORTRAIT D'ENSEMBLE

LES INDICATEURS DE L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC

INDICATEURS	Dernière mesure disponible	Évolution
1. Conditions matérielles		
Proportion de ménages ayant souvent ou parfois eu peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers	31,8 % des ménages à faible revenu ont eu peur de manquer de nourriture en 2013-2014.	En recul par rapport à 2011-2012
Proportion du revenu consacré au logement	Les familles à faible revenu consacrent 50,5 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2014.	À la baisse depuis 2012
Proportion de ménages qui jugent leur logement inadéquat selon la norme nationale d'occupation	8,6 % des familles à faible revenu jugent que leur logement est inadéquat en 2014.	Relativement stable par rapport à 2012
2. Santé		
Proportion de personnes souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler	8 % de la population de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler sont à faible revenu en 2013-2014.	Stable par rapport à 2007-2008
3. Travail et emploi		
Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée	11,7 % des chômeuses et chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines en 2016.	À la baisse depuis 2014 (-1,7 p.p.)
Proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire	4,2 % des emplois sont à temps partiel involontaire en 2016.	En légère baisse depuis 2000
4. Éducation		
Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires	18,2 % de la population québécoise de 25 à 64 ans à faible revenu ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires en 2014.	Tendance à la baisse depuis 2012
Proportion de la population atteignant le niveau 1 en littératie	14,9 % de la population québécoise ont un très faible niveau de compréhension de texte en 2012 (niveau 1 en littératie). En incluant les personnes sous le niveau 1, on atteint 19 %.	Pas de mesure antérieure comparable
5. Réseaux (personnels et institutionnels)		
Proportion de personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable	26,2 % des personnes à faible revenu ne peuvent compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable en 2009-2010.	Stable par rapport à 2007-2008

4.2. INDICATEURS

4.2.1. Conditions matérielles

Lorsque leurs ressources financières sont limitées, les personnes doivent souvent faire face à des choix difficiles puisqu'elles sont dans l'incapacité de combler l'ensemble de leurs besoins essentiels. Le fait de ne pouvoir le faire influe sur leurs conditions de vie tout en amenuisant leurs possibilités de se sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La dimension des conditions matérielles touche principalement la situation de pauvreté vécue et perçue, le manque de ressources matérielles et financières ainsi que le manque de capacités que cette pauvreté implique. Ses répercussions se manifestent dans différentes sphères de la vie, en particulier l'alimentation et le logement.

Insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire a été retenue comme facteur pouvant caractériser l'exclusion sociale d'un individu ou d'une famille. L'indicateur proposé, soit la peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers, apparaît tout à fait caractéristique de cette réalité de l'exclusion sociale associée à la pauvreté.

La proportion de ménages ayant eu souvent ou parfois peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des douze derniers mois s'est repliée en 2013-2014 comparativement à 2011-2012 (tableau 28 et figure 21). En fait, l'examen des données révèle qu'elle est revenue à son niveau des années précédant 2011-2012. En 2013-2014, la proportion de ménages à faible revenu ayant eu souvent ou parfois peur de manquer de nourriture pour des motifs financiers atteint 31,8 %. Cette proportion est près de six fois plus élevée que ce que l'on observe chez la population qui n'est pas à faible revenu²⁷.

TABLEAU 28

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT SOUVENT OU PARFOIS EU PEUR DE MANQUER DE NOURRITURE POUR DES MOTIFS FINANCIERS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2007-2008 À 2013-2014

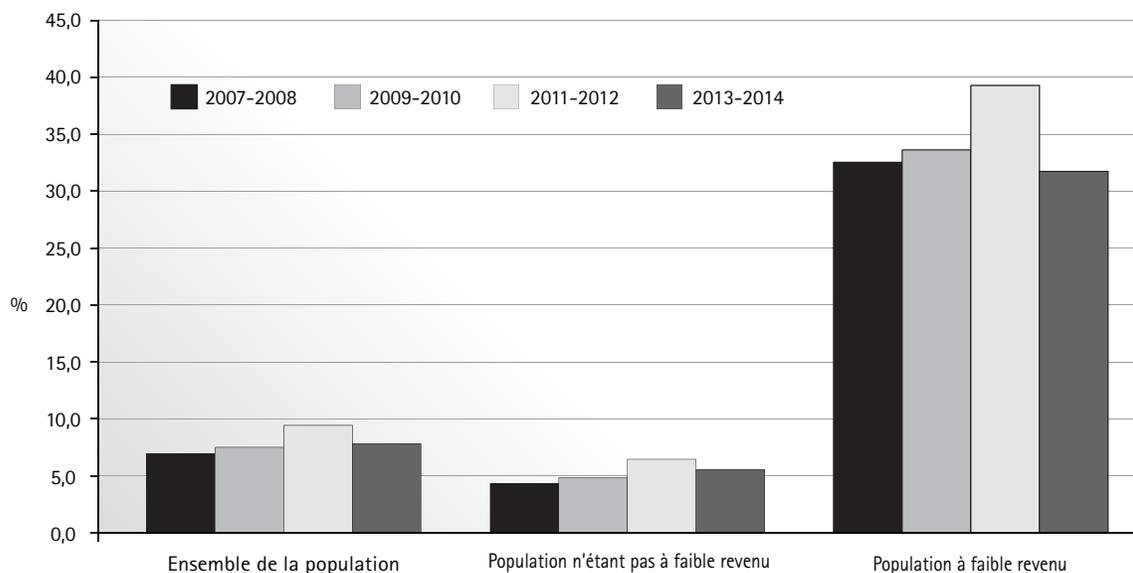
	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Ensemble de la population	6,8	7,4	9,3	7,7
Population n'étant pas à faible revenu	4,2	4,7	6,3	5,4
Population à faible revenu	32,6	33,7	39,4	31,8

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

²⁷ Aux fins de nos calculs, notons que les ménages du premier décile de revenu avant impôt sont considérés comme étant à faible revenu. Ce choix repose sur le fait que dans l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, les revenus des ménages ne sont compilés que sur la base des déciles de revenus.

FIGURE 21

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT SOUVENT OU PARFOIS EU PEUR DE MANQUER DE NOURRITURE POUR DES MOTIFS FINANCIERS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2007-2008 À 2013-2014

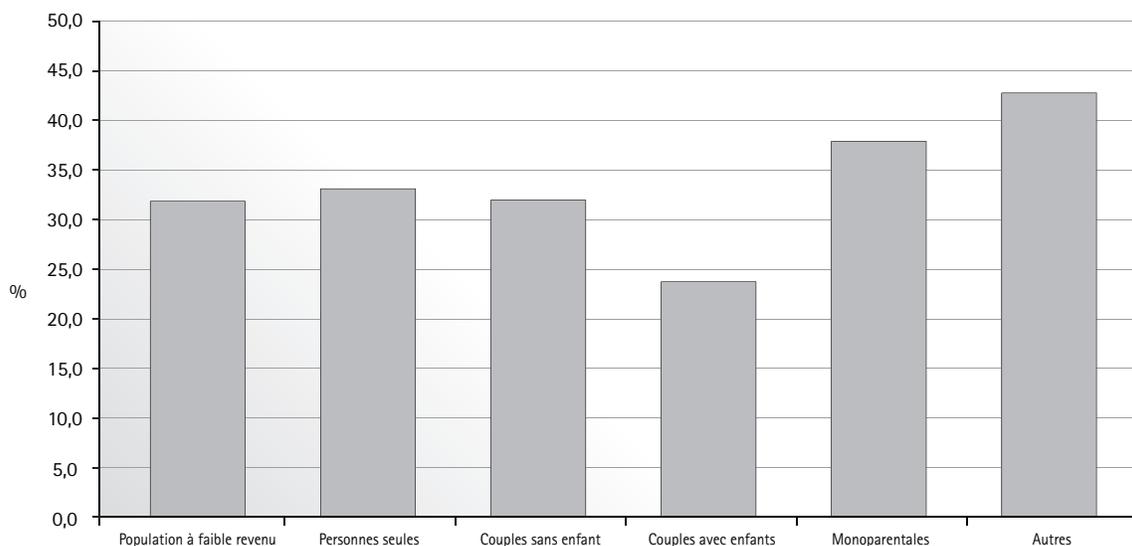


Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

Parmi l'ensemble des ménages à faible revenu, on constate que les familles monoparentales sont les plus sujettes à vivre ce type de situation. En 2013-2014, près de 32 % des familles monoparentales à faible revenu avaient vécu cette situation (figure 22).

FIGURE 22

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT SOUVENT OU PARFOIS EU PEUR DE MANQUER DE NOURRITURE POUR DES MOTIFS FINANCIERS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2013-2014



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

Logement

Le logement constitue l'un des besoins essentiels. Bénéficier d'un logement décent et abordable est une préoccupation constante pour les plus démunis en raison de la part du budget que ce poste de dépenses accapare. De nombreuses études ont montré qu'il s'agit du poste le plus important du budget d'une famille, ce qui est d'autant plus vrai pour les personnes à faible revenu. Parmi les moins nanties, plusieurs font face au fait de ne pas avoir le choix lorsque vient le temps de se trouver un logement. Elles doivent donc prendre ce qu'on accepte de leur louer, ce qui implique trop fréquemment un logement en mauvais état, inadéquat et le plus souvent trop cher.

La proportion du revenu disponible, calculée aux fins de la MPC, consacrée au logement a légèrement diminué depuis 2012. En 2014, l'ensemble de la population y consacrait environ le quart de son revenu disponible. Toutefois, cette proportion grimpeait à près de la moitié pour les familles à faible revenu (tableau 29 et figure 23).

TABLEAU 29

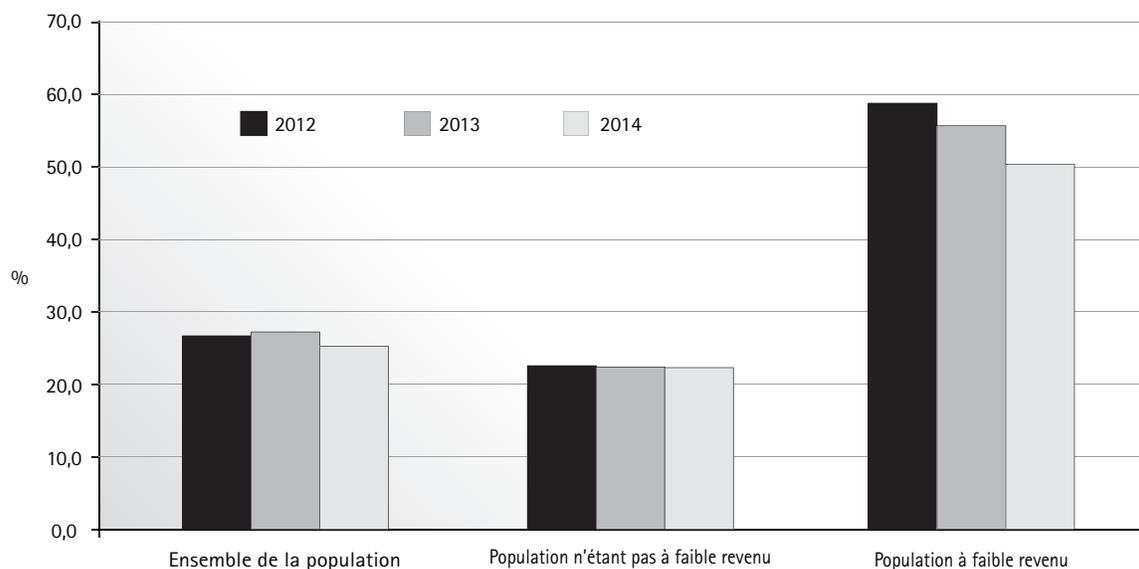
PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE DES UNITÉS FAMILIALES CONSACRÉE AU LOGEMENT, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2012-2014

	2012	2013	2014
Ensemble de la population	26,6	27,1	25,2
Population n'étant pas à faible revenu	22,5	22,3	22,2
Population à faible revenu	59,0	55,8	50,5

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu*, compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 23

PROPORTION DU REVENU DISPONIBLE DES UNITÉS FAMILIALES CONSACRÉE AU LOGEMENT, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2012-2014



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu*, compilation du CÉPE, avril 2018.

L'examen des données selon le type d'unité familiale montre que la portion qu'accaparent les dépenses liées au logement dans le revenu disponible des ménages à faible revenu varie grandement en fonction du type d'unité familiale. Les personnes seules y ont consacré en moyenne 65 % de leur revenu disponible de 2012 à 2014. Pour leur part, les familles monoparentales y consacraient en moyenne 35 % de leur revenu disponible, les couples sans enfant, 45 %, tandis que cette proportion atteint un peu plus de 30 % pour les couples avec enfants.

Disposer d'un logement ne signifie toutefois pas qu'il répond nécessairement aux besoins des personnes qui l'occupent. En 2014, parmi l'ensemble de la population, on observe que 4,4 % des ménages jugent leur logement inadéquat²⁸. Cette proportion se chiffre à 8,6 % chez la population à faible revenu, soit près du double (tableau 30 et figure 24).

TABLEAU 30

PROPORTION D'UNITÉS FAMILIALES LOCATAIRES QUI JUGENT LEUR LOGEMENT INADÉQUAT SELON LA NORME NATIONALE D'OCCUPATION ET SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2012-2014

	2012	2013	2014
Ensemble de la population	5,0	7,1	4,4
Population n'étant pas à faible revenu	3,9	4,9	3,7
Population à faible revenu	11,0	19,7	8,6

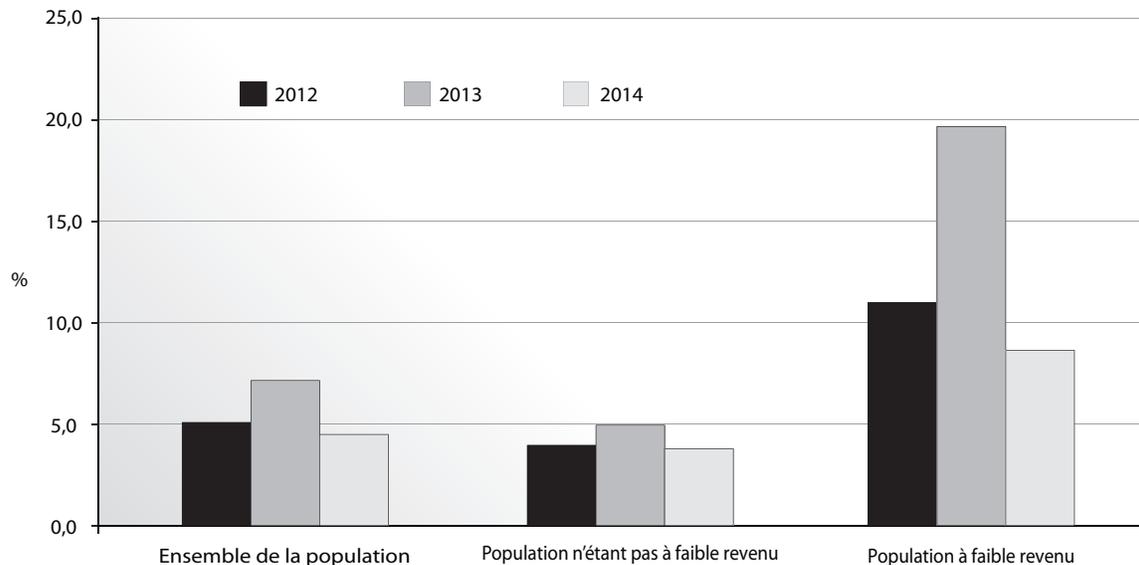
Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu*, compilation du CÉPE, avril 2018.

28 Le fait de juger son logement inadéquat est basé sur la Norme nationale d'occupation (NNO). Cette norme permet de déterminer si le logement qu'occupe un ménage est ou non de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable. Selon elle, un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Enfin, un logement est de taille convenable si le nombre de chambres suffit, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la NNO. Cette dernière, établie au moyen d'éléments communs des normes provinciales et territoriales, précise que « suffisamment de chambres » signifie une chambre par :

- couple d'adultes;
- personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage;
- couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans;
- fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf si elle compte deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre.

FIGURE 24

PROPORTION D'UNITÉS FAMILIALES QUI JUGENT LEUR LOGEMENT INADÉQUAT SELON LA NORME NATIONALE D'OCCUPATION ET SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2012-2014



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu*, compilation du CÉPE, avril 2018.

4.2.2. Santé

La santé est un des éléments clés de la spirale de l'exclusion sociale. Pour les personnes en situation de pauvreté ayant des difficultés de cet ordre, il est beaucoup plus complexe d'agir sur leur vie et sur leur environnement. Un mauvais état de santé peut être le résultat de certaines formes d'exclusion sociale associées à la pauvreté, mais il peut également générer certaines formes d'exclusion sociale, en être un des facteurs « précipitants ». En somme, la maladie, qu'elle soit physique ou mentale, peut être à la fois cause et conséquence de l'exclusion sociale du fait que ces personnes peuvent être marginalisées par rapport à certaines sphères de la vie sociale (travail, famille, amis) ou que le manque de ressources financières pour payer certains soins nécessaires hypothèque le maintien de leur état de santé.

Proportion de la population souffrant d'une incapacité permanente les empêchant de travailler

La proportion de la population de 18 à 64 ans souffrant d'une incapacité permanente, qu'elle soit physique ou mentale, les empêchant de travailler s'est établie à 1,8 % en 2013-2014, soit une valeur similaire à celle enregistrée au cours des années précédentes. Pour la population à faible revenu, cette proportion atteint 8 % lors de cette même période, soit un taux quatre fois plus élevé. Enfin, mentionnons que les hommes sont légèrement plus à risque que les femmes de souffrir d'une incapacité les empêchant de travailler (tableau 31 et figure 25).

TABLEAU 31

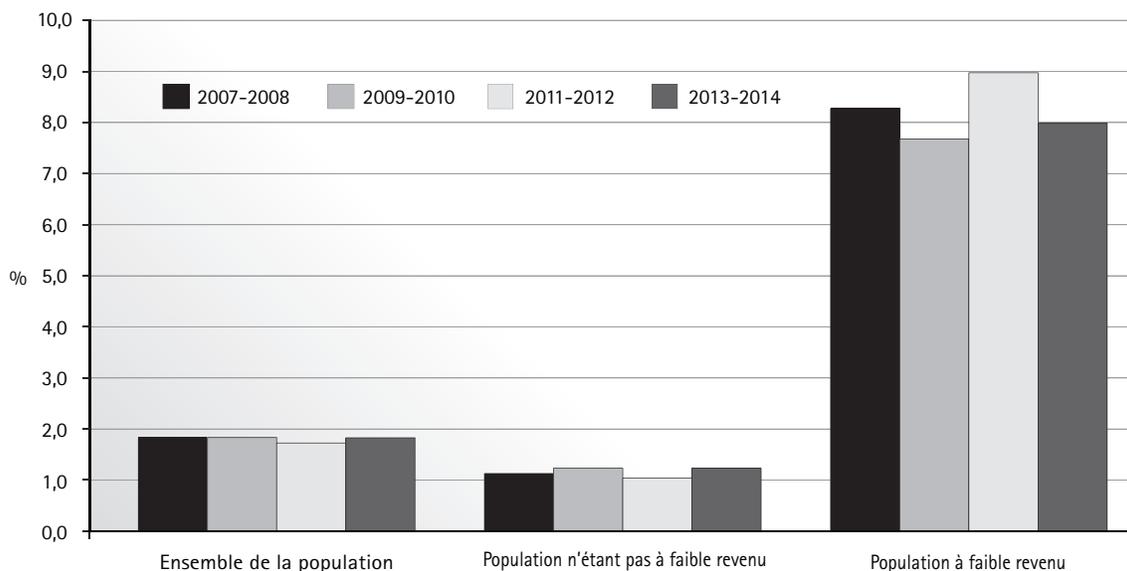
PROPORTION DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS AYANT UNE INCAPACITÉ L'EMPÊCHANT DE TRAVAILLER, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2007-2008 À 2013-2014

	2007-2008	2009-2010	2011-2012	2013-2014
Ensemble de la population	1,8	1,8	1,7	1,8
Population n'étant pas à faible revenu	1,1	1,2	1,0	1,2
Population à faible revenu	8,3	7,7	9,0	8,0

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 25

PROPORTION DE LA POPULATION DE 18 À 64 ANS AYANT UNE INCAPACITÉ L'EMPÊCHANT DE TRAVAILLER, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2007-2008 À 2013-2014



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

Par ailleurs, l'âge est un facteur très important, car il influence le risque de souffrir d'une incapacité permanente. En effet, on constate que ce risque augmente sensiblement à partir de 45 ans chez les personnes à faible revenu. De plus, le fait que celles-ci ne puissent pas occuper un emploi est plus souvent qu'autrement synonyme de pauvreté. En 2013-2014, près de 40 % des personnes de 18 à 64 ans victimes d'une incapacité les empêchant de travailler sont à faible revenu.

4.2.3. Travail et emploi

L'accès à un emploi constitue un des principaux moyens de sortir de la pauvreté tout en favorisant l'inclusion sociale. Pour plusieurs, le travail procure une certaine autonomie économique, un certain statut, et permet d'établir des liens sociaux réguliers tout en favorisant l'estime de soi. Il n'en demeure pas moins que certains facteurs mettent en péril l'intégration au marché du travail d'une partie de la population. Afin de rendre compte de ces processus et puisque le travail constitue une dimension essentielle de l'équation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les quelques indicateurs retenus témoignent du degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail et à l'emploi.

Proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée

Une période de chômage prolongée, définie ici comme 52 semaines ou plus à la recherche d'un emploi, peut se traduire par une augmentation de la probabilité que les individus concernés vivent une situation de pauvreté et, par le fait même, soient plus à risque d'être exclus socialement. De nombreuses études ont démontré qu'une période de longue durée sans emploi diminue la probabilité d'une réintégration « acceptable » au marché du travail. Un des facteurs sous-jacents expliquant en partie ce constat est qu'il est lié à la dépréciation du capital humain des personnes qui vivent une absence prolongée du marché de l'emploi.

Comme on peut le constater, les épisodes de chômage prolongé augmentent en période de ralentissement économique et diminuent lorsque l'économie est en croissance, témoignant de ce fait d'un certain degré d'accessibilité ou d'inaccessibilité au marché du travail pour les personnes en recherche d'emploi. Les hommes sont en proportion plus fortement touchés par le chômage prolongé que les femmes, avec des écarts qui s'étaient exacerbés dans les années 1990, mais qui ont eu tendance à diminuer au cours des dernières années (tableau 32 et figure 26).

TABLEAU 32

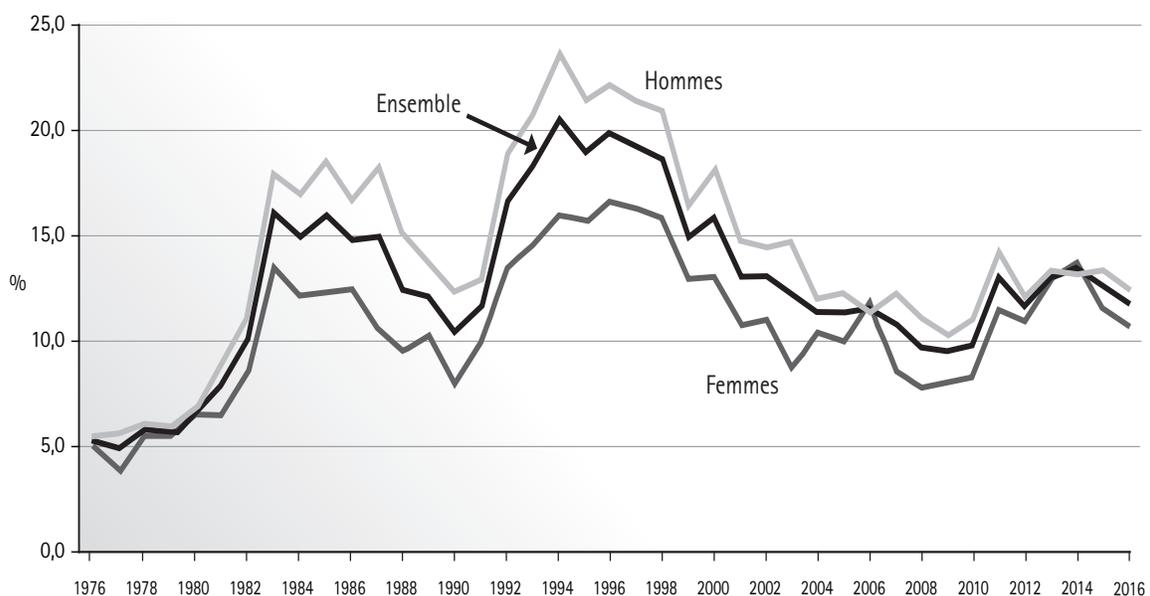
PROPORTION DE CHÔMEUSES ET CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE SUR L'ENSEMBLE DES CHÔMEURS, ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1980-2016

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Les deux sexes	6,7	15,9	10,3	19,0	15,9	11,3	9,8	12,5	11,7
Hommes	6,8	18,5	12,2	21,5	18,1	12,3	11,0	13,3	12,3
Femmes	6,5	12,3	7,9	15,6	13,0	9,9	8,2	11,4	10,7

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 26

PROPORTION DE CHÔMEUSES ET CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE SUR L'ENSEMBLE DES CHÔMEURS, ENSEMBLE ET SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1976-2016

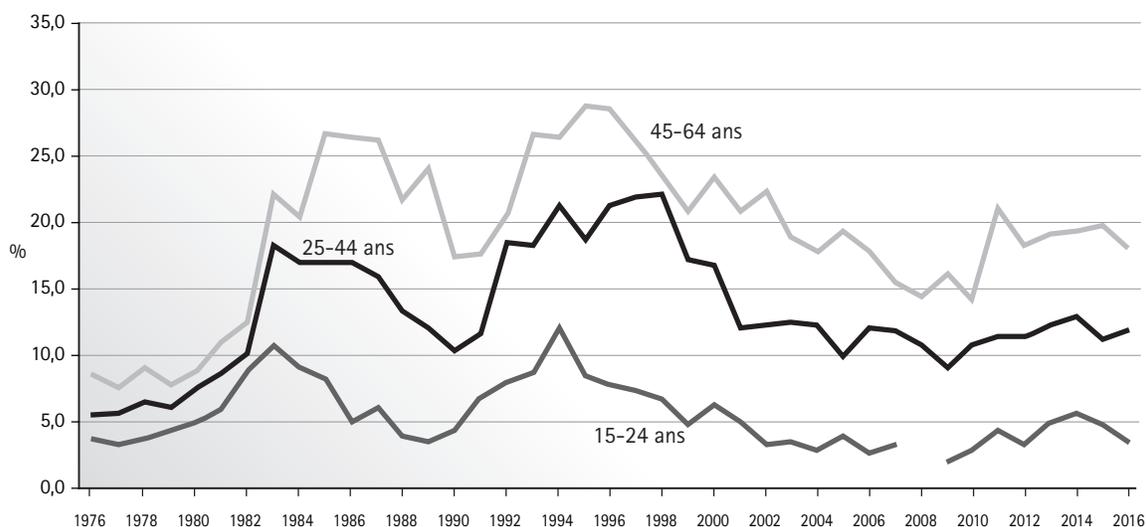


Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation du CÉPE, avril 2018.

De plus, on remarque que ce sont les personnes de 45 à 64 ans qui sont le plus à risque de vivre une période de chômage prolongée, tandis que ce phénomène est beaucoup moins répandu chez la population de 15 à 24 ans (figure 27).

FIGURE 27

PROPORTION DE CHÔMEUSES ET CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE SUR L'ENSEMBLE DES CHÔMEURS, SELON LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC, 1976-2016



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation du CÉPE, avril 2018

En 2016, sur les 315 000 chômeuses et chômeurs que comptait le Québec, environ 37 000 (11,7 %) sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines. Depuis 2009, année où la proportion de chômeuses et chômeurs de longue durée a atteint son plus bas niveau (9,4 %) suivant la récession du début des années 1980, on constate une légère progression de cet indicateur (+2,3 points de pourcentage). Cette situation n'est pas étrangère aux aléas de la conjoncture économique mondiale qui a été frappée durement par une crise financière majeure en 2009, laquelle a tardé à s'estomper jusqu'à tout récemment. Cette recrudescence du chômage de longue durée au cours des dernières années a pu se traduire dans son ensemble par une augmentation du risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour certains.

Proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire

Bien que l'accès à un emploi réduise le risque de faible revenu et favorise l'inclusion sociale des individus, il n'en demeure pas moins que certaines personnes ne parviennent pas à obtenir un emploi à temps plein et sont contraintes de travailler involontairement à temps partiel. Ne pouvant accéder à un emploi à temps plein, elles voient leur capacité à améliorer leurs conditions de vie fragilisée. Elles s'exposent à un risque plus élevé de vivre une situation de pauvreté qui pourrait les précipiter dans la spirale de l'exclusion.

La proportion de personnes travaillant à temps partiel a légèrement progressé depuis 2000, passant de 16,8 % à 19,1 % de l'ensemble de la main-d'œuvre (+2,3 points de pourcentage). En 2016, le Québec comptait environ 790 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel. Au cours de cette même période, la proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire dans l'ensemble des emplois a peu varié, passant de 5,2 % en 2000 à 4,2 % seize ans plus tard (tableau 33 et figure 28). En 2016, le marché du travail comptait environ 174 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel qui désiraient obtenir un emploi à temps plein, soit un nombre similaire à celui enregistré en 2000.

TABLEAU 33

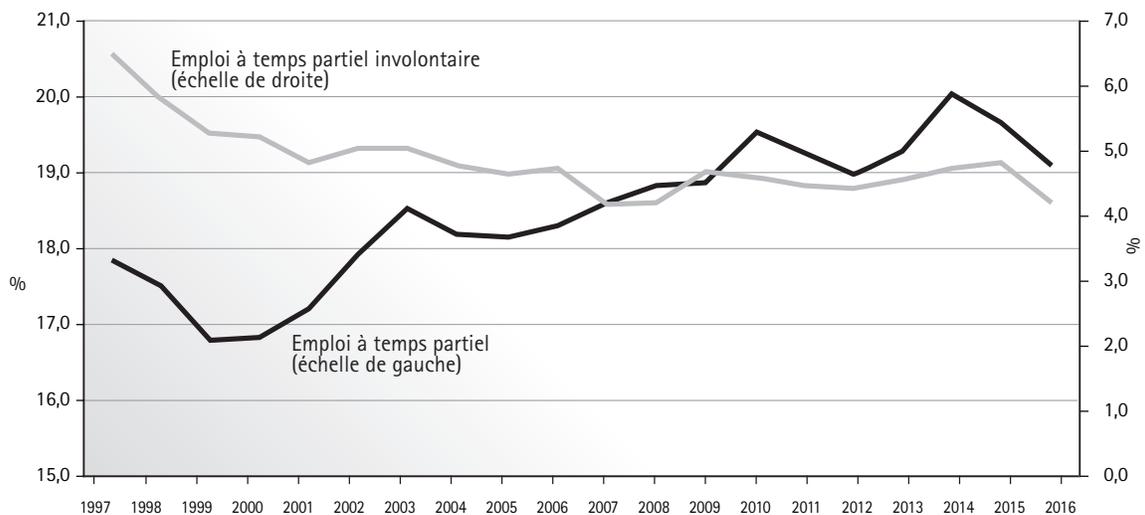
PROPORTION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE SUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS, QUÉBEC, 2000-2016

	2000	2005	2010	2015	2016
À temps partiel	16,8	18,2	19,6	19,7	19,1
À temps partiel involontaire	5,2	4,7	4,6	4,8	4,2

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 28

PROPORTION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE SUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS, QUÉBEC, 1997-2016

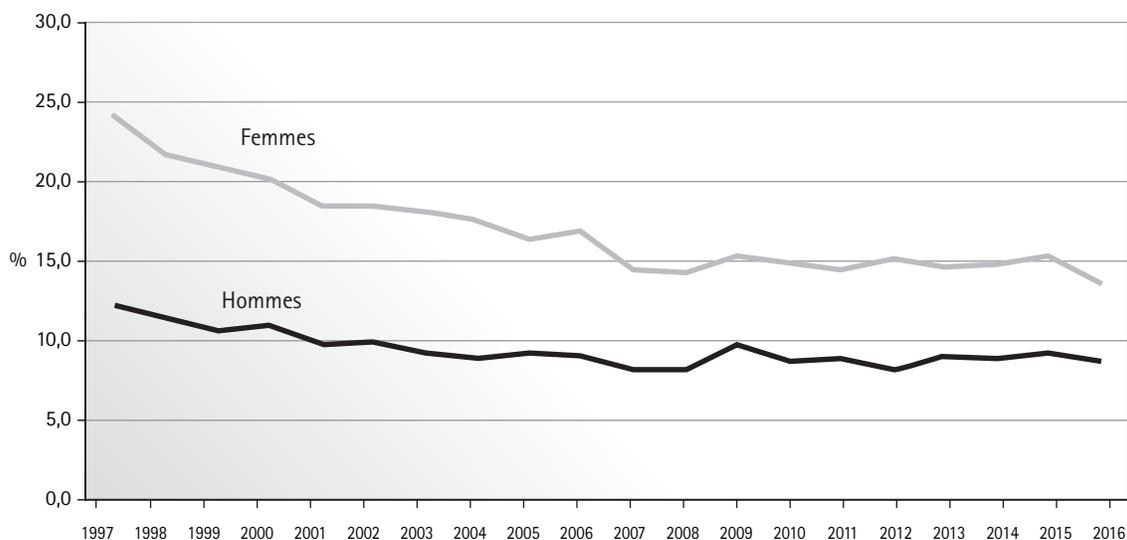


Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation du CÉPE, avril 2018.

Parmi les travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire, on constate que les femmes sont plus sujettes à se trouver dans cette situation alors qu'elles seraient disposées à travailler à temps plein. En 2016, 13,5 % des femmes travaillant à temps partiel le font de manière involontaire, contre 8,6 % pour les hommes (figure 29).

FIGURE 29

PROPORTION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL INVOLONTAIRE SUR L'ENSEMBLE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL, SELON LE SEXE, QUÉBEC, 1997-2016



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la population active*, compilation du CÉPE, avril 2018.

4.2.4. Éducation et littératie

L'éducation constitue un enjeu majeur d'inclusion ainsi qu'un facteur de protection qui peut grandement faciliter – ou, à l'inverse, entraver – l'intégration sociale et l'accès au marché du travail.

Proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires

Dans une économie qui repose de plus en plus sur le savoir, la qualification de la main-d'œuvre est devenue un enjeu important pour les personnes désirant intégrer durablement le marché du travail. À cet égard, le Québec a fait des progrès importants depuis les années 1990. En effet, d'après les données de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, la proportion de la population de 25 à 64 ans sans diplôme d'études secondaires s'est considérablement repliée. Alors qu'en 1990 près de deux personnes sur cinq (37,9 %) se trouvent dans cette situation, leur poids relatif passe à un peu moins d'une sur huit en 2016 (12,2 %).

Certes, même si la population dans son ensemble est de plus en plus scolarisée, il n'en demeure pas moins que les constats peuvent varier lorsqu'on analyse la situation sous l'angle du faible revenu. D'après les données de l'*Enquête canadienne sur le revenu* de Statistique Canada cette fois²⁹, en s'appuyant sur les seuils de faible revenu de la MPC, on constate que la proportion de la population à faible revenu de 25 à 64 ans qui n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires est nettement plus élevée que celle de l'ensemble de la population. En 2014, près d'une personne à faible revenu sur cinq (18,2 %) dans cette tranche d'âge n'a pas de diplôme d'études secondaires, soit une proportion deux fois supérieure à celle de la population dans son ensemble (8,5 %) (tableau 34 et figure 30). Ainsi, alors qu'on observe une diminution importante de la population sans diplôme d'études secondaires, on constate en revanche que la proportion de diplômés parmi la population à faible revenu est de plus en plus grande. En d'autres termes, l'éducation ne met plus autant qu'avant à l'abri de la pauvreté.

²⁹ Cette différence dans les sources des données explique la discordance apparente entre celles-ci et celles du paragraphe précédent pour l'ensemble de la population.

TABLEAU 34

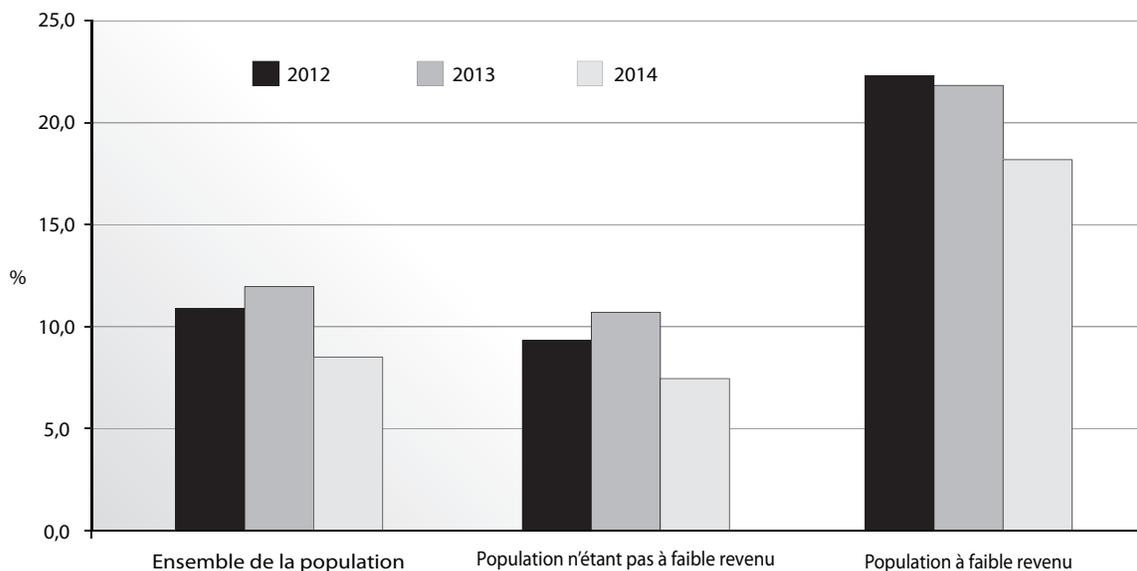
PROPORTION DE LA POPULATION DE 25 À 64 ANS SANS DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2012-2014

	2012	2013	2014
Ensemble de la population	10,9	12,0	8,5
Population n'étant pas à faible revenu	9,3	10,7	7,4
Population à faible revenu	22,4	21,9	18,2

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu*, compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 30

PROPORTION DE LA POPULATION SANS DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2012-2014



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête canadienne sur le revenu*, compilation du CÉPE, avril 2018.

Proportion de la population atteignant le niveau 1 en littératie

Les compétences en littératie³⁰ sont essentielles pour participer pleinement à la société. Savoir lire et écrire sont des savoirs indispensables dans toutes les sphères de la vie et en particulier lorsque vient le temps de se trouver un emploi, de prendre soin de sa santé, de socialiser, d'accéder à l'information et de maintenir ses connaissances.

En 2012, 19 % de la population québécoise de 16 ans ou plus se classe au niveau 1 ou moins en littératie. C'est donc dire que près d'une personne sur cinq au Québec atteint un niveau très faible à ce chapitre. Le fait que ces personnes ne maîtrisent pas suffisamment la compréhension de l'écrit peut les placer devant de nombreux obstacles susceptibles de les amener à vivre en situation d'exclusion sociale (tableau 35 et figure 31).

³⁰ Le *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)* évalue les compétences sur la base de trois paramètres (DESROSIERS et autres, 2015). Il s'agit de la littératie (compréhension des textes), de la numératie et de la résolution de problèmes dans un environnement technologique. Pour mesurer les compétences, le PEICA se base sur une échelle de 0 à 500 points répartis en cinq niveaux. Le niveau 1 correspond à de très faibles compétences. Le niveau 2 correspond à de faibles compétences. Le niveau 3 est considéré comme le niveau minimal permettant de comprendre et d'utiliser l'information contenue dans les textes soumis aux personnes. Il peut être vu comme le niveau de compétence « souhaité » pour fonctionner aisément dans la société. Enfin, les niveaux 4 et 5 témoignent de compétences élevées.

TABLEAU 35

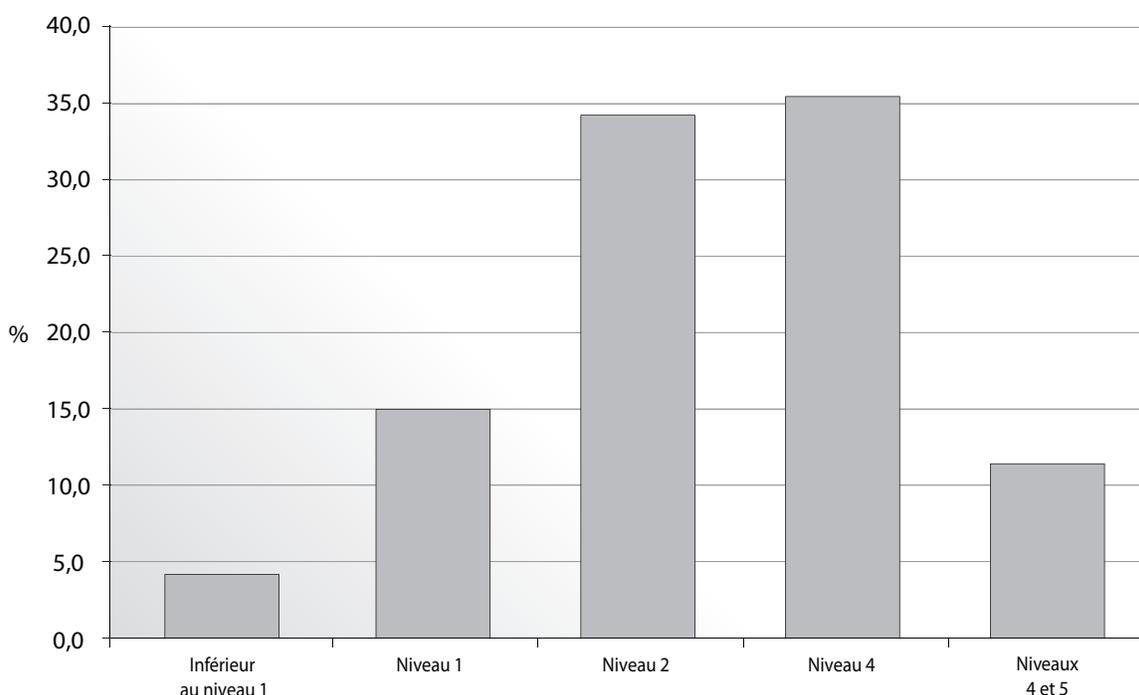
PROPORTION DE LA POPULATION DE 16 À 65 ANS SELON LE NIVEAU DE LITTÉRATIE, QUÉBEC, 2012

	INFÉRIEUR AU NIVEAU 1	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAUX 4 ET 5
Compréhension de texte	4,1	14,9	34,3	35,5	11,3

Source : STATISTIQUE CANADA (2013). *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 31

PROPORTION DE LA POPULATION DE 16 À 65 ANS SELON LE NIVEAU DE LITTÉRATIE, QUÉBEC, 2012



Source : STATISTIQUE CANADA (2013). *Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*; compilation du CÉPE, avril 2018.

4.2.5. Réseaux personnels et institutionnels

Proportion des personnes qui ne disposent pas d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable

La dimension des réseaux institutionnels et personnels englobe tous les processus qui concernent le recours aux institutions, les problèmes d'accès à celles-ci ainsi que la participation à des organismes ou à la société en général. L'accès et la participation renforcent la capacité d'agir des personnes en leur donnant des outils supplémentaires pour faire face à leur situation de précarité. Dans cette perspective, il est primordial de souligner que les réseaux de soutien, notamment familiaux, amicaux ou communautaires, constituent des facteurs de protection absolument essentiels.

Pour déterminer le degré de soutien émotionnel ou informationnel, l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)* demandait aux répondants si quelqu'un pouvait les écouter et les conseiller en temps de crise, leur donner des renseignements ou s'ils avaient quelqu'un à qui ils pouvaient se confier et parler, ou quelqu'un qui comprenait leurs problèmes. Une cote plus élevée indique un niveau supérieur de soutien émotionnel ou informationnel. L'échelle varie de 0 à 32³¹.

En 2009-2010, environ 12 % de la population a un réseau social faible ou modéré. L'examen des statistiques sous l'angle du faible revenu montre toutefois qu'une plus forte proportion des personnes à faible revenu vit cette situation. En 2009-2010, une personne à faible revenu sur quatre (26,2 %) ne peut compter sur un soutien émotionnel ou informationnel à un degré jugé acceptable, ce qui est plus de deux fois supérieur à ce que l'on constate pour l'ensemble de la population (tableau 36 et figure 32). De 2007-2008 à 2009-2010, la proportion de personnes dont le soutien émotionnel ou d'information est faible ou modéré est restée relativement stable.

TABLEAU 36

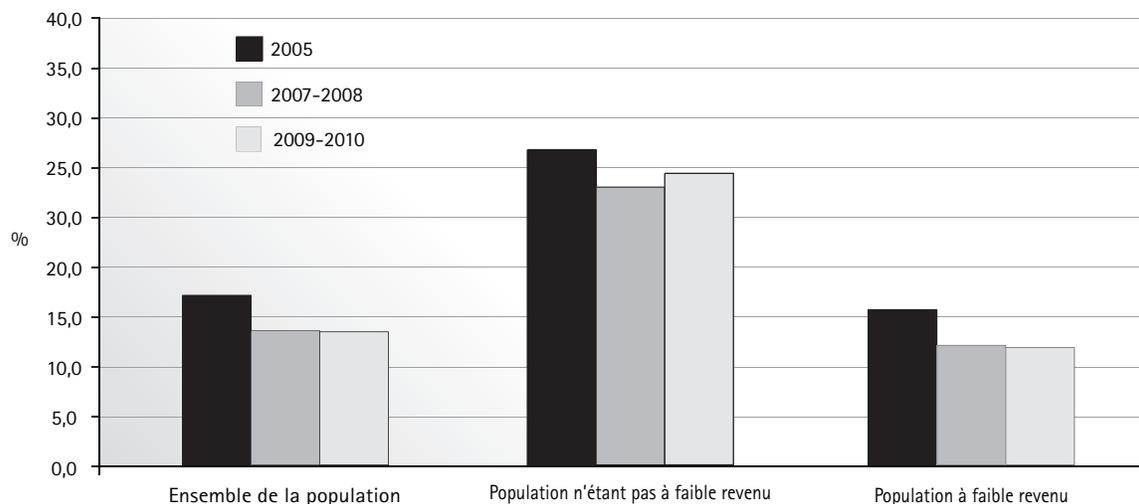
PROPORTION DE PERSONNES QUI NE DISPOSENT PAS D'UN SOUTIEN ÉMOTIONNEL OU INFORMATIONNEL ACCEPTABLE, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2005-2010

	2005	2007-2008	2009-2010
Ensemble de la population	15,4	12,2	12,1
Population n'étant pas à faible revenu	14,1	10,9	10,7
Population à faible revenu	28,3	25,0	26,2

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

FIGURE 32

PROPORTION DE PERSONNES QUI NE DISPOSENT PAS D'UN SOUTIEN ÉMOTIONNEL OU INFORMATIONNEL ACCEPTABLE, SELON LE REVENU, QUÉBEC, 2005-2010



Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, compilation du CÉPE, avril 2018.

31 Cette échelle a été développée par SHERBOURNE et STEWART (1991) dans le cadre de la *Medical Outcomes Study Social Support Survey*. Les valeurs obtenues à l'échelle (de 0 à 32) sont regroupées selon trois niveaux par Statistique Canada : faible (0-10), modéré (11-20) et élevé (21-32). Une personne qui répond « jamais, rarement ou parfois » à la majorité des questions n'obtient pas un niveau élevé à cette échelle. Dans le cas présent, les personnes ayant un niveau de soutien peu élevé (faible ou modéré) sont considérées comme étant à risque d'exclusion sociale. Pour les besoins de l'exercice, les personnes du premier décile de revenu avant impôt sont considérées comme étant à faible revenu.

En outre, on observe que cette situation s'accroît largement avec l'âge. Alors que près de 16 % des personnes à faible revenu âgées de 18 à 24 ans ne peuvent compter sur un niveau de soutien acceptable en 2009-2010, ce taux grimpe à près de 40 % chez les 55 ans ou plus.

Ainsi, tout comme lors de l'avis de 2015, on observe que les indicateurs retenus, bien que non exhaustifs pour rendre compte de l'exclusion sociale associée à la pauvreté, témoignent incontestablement de situations dont on ne saurait se réjouir. Entre les deux exercices, ces indicateurs sont demeurés relativement stables, ce qui n'est par ailleurs pas étonnant, mais n'annonce pas pour autant d'amélioration de l'exclusion sociale des personnes à faible revenu.

CONCLUSION

La MPC permet de constater qu'au Québec, en 2016, le taux de faible revenu s'élève encore à 8,6 %, ce qui montre que malgré quelques progrès, il reste encore beaucoup de place à l'amélioration.

Certaines des régions administratives ont mieux tiré leur épingle du jeu de 2002 à 2014, puisqu'on y a observé une amélioration des taux selon la MFR, lesquels ont parfois frôlé quatre points de pourcentage. Il s'agit dans la plupart de cas de régions éloignées (ou de régions ressources, comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et l'Abitibi-Témiscamingue), mais elles partaient de loin. En 2014, les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale occupent les positions les plus favorables, alors que celles de Montréal et du Nord-du-Québec se trouvent à l'autre extrémité.

À l'échelle pancanadienne, selon la MPC en 2016, les différences ne sont pas suffisantes pour distinguer plus de deux groupes de provinces, en prenant pour repères les intervalles de confiance du Québec. Le Québec fait partie d'un premier groupe de six provinces (Alberta, Québec, Saskatchewan, Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard) et se distingue à son tour d'un second groupe de quatre provinces dont les taux de faible revenu sont significativement plus élevés (Ontario, Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique et Nouvelle-Écosse). Malgré les hausses annuelles du coût de la vie, le Québec connaît des taux de faible revenu un peu plus faibles, selon la MPC, que certaines des autres provinces, où le coût de la vie est sensiblement plus élevé, et ce, même si les salaires peuvent y être plus élevés.

Dans l'ensemble des RMR, encore selon la MPC en 2016, Montréal devance quelque peu d'autres grandes villes, dont Vancouver et Toronto. Le coût du logement constitue sans doute un facteur qui avantage encore Montréal par rapport à ces autres agglomérations.

Sur le plan international, en 2014, le Québec peut se comparer à 18 pays, parmi lesquels 17 pays européens et le Canada. Il est devancé de façon significative à cet égard par un groupe de six pays (la Norvège, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la France et la Suisse) et appartient à un second groupe (Autriche, Suède, Belgique, Québec, Luxembourg, Irlande, Allemagne et Royaume-Uni), lequel devance toutefois significativement un troisième (Italie, Portugal, Grèce et Espagne). Les taux pour l'ensemble du Canada ou pour le Canada sans le Québec sont supérieurs à ceux du Québec, mais il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'une différence significative. Rappelons que d'après l'article 4 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « ...la stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ». Cette cible n'a donc pas été atteinte, comme ce fut déjà relevé (CÉPE, 2017), mais la performance de la dernière année indique un pas dans la bonne direction. Toutefois, les comparaisons internationales des taux basés sur la médiane des revenus ne sont pas toujours les meilleurs révélateurs des situations de pauvreté, cela reposant beaucoup sur la forme de la courbe de distribution des revenus dans chacun des pays.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, la comparaison de l'évolution dans le temps des différentes situations de vie que révèlent les seuils implicites a permis d'observer certains progrès du Québec par rapport à lui-même. Au moyen de simulations de cas types, on peut observer l'évolution de 2004 à 2017 de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales quant aux divers seuils existants. Certains cas types ont été observés, soit ceux des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de trois ans, des couples avec un revenu et sans enfant, et enfin, des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. On a examiné leur situation pour voir si elle s'est améliorée ou détériorée. On remarque des variations entre les deux périodes selon les cas, étant donné qu'il s'agit de deux réalités distinctes, en fonction de l'absence ou de la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés pour combattre la pauvreté des familles avec enfants. Depuis

quelques années, la situation des personnes seules et des couples sans enfant demeure préoccupante, puisque ces catégories n'ont pas autant bénéficié des mesures des deux premiers plans d'action que les familles avec enfants.

Les portraits obtenus à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interdéciles se ressemblent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes et certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves.

Enfin, en ce qui concerne l'exclusion sociale, quelques indicateurs permettent d'observer que certaines facettes de l'exclusion associées à la pauvreté ne se détériorent pas et se sont même parfois légèrement améliorées au fil des années. Cependant, dans l'état actuel des choses, il est difficile de se prononcer sur les tendances de fond d'un grand nombre d'indicateurs en raison d'un historique statistique trop récent. On retiendra surtout que pour la plupart des indicateurs d'exclusion, on observe des différences selon que l'on est ou non à faible revenu. Indéniablement, la pauvreté constitue un facteur de risque majeur de l'exclusion sociale tout comme, à l'inverse, l'exclusion représente un frein crucial à la sortie de la pauvreté.



RÉFÉRENCES

BARDONE, Laura, et Anne-Catherine GUIO (2005). « PAUVRETÉ DES TRAVAILLEURS : NOUVEAUX INDICATEURS DÉFINIS CONJOINTEMENT AU NIVEAU EUROPÉEN », *Statistiques en bref*, Luxembourg, Eurostat, n°5/2005, 11 p.

BOCCANFUSO, Dorothée, Jean-Michel COUSINEAU et Raquel FONSECA (2017). « LE REVENU MINIMUM GARANTI : UNE UTOPIE?, UNE INSPIRATION POUR LE QUÉBEC », Rapport final du Comité d'experts sur le revenu minimum garanti, volume 1 – Les principes, le diagnostic et les recommandations, 220 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CÉPE) [2014]. *LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2013*, Québec, 75 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CÉPE) [2017]. *LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2016*, Québec, 75 p.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CÉPE) [2009]. *PRENDRE LA MESURE DE LA PAUVRETÉ : PROPOSITION D'INDICATEURS DE PAUVRETÉ, D'INÉGALITÉS ET D'EXCLUSION SOCIALE AFIN DE MESURER LES PROGRÈS RÉALISÉS AU QUÉBEC*, Québec, 75 p.

CRESPO, Stéphane, et Sylvie RHEAULT (2014). « L'INÉGALITÉ DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU CANADA : BILAN DE 35 ANNÉES », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 19, n° 1, octobre, p. 1-7.

DESROSIERS, Hélène et autres (2015). LES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE, EN NUMÉRATIE ET EN RÉOLUTION DE PROBLÈMES DANS DES ENVIRONNEMENTS TECHNOLOGIQUES : DES CLEFS POUR RELEVER LES DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Institut de la statistique du Québec, 249 p.

EUROSTAT (2018). *STATISTIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LE REVENU ET LES CONDITIONS DE VIE (EU-SILC – Survey on Income and Living conditions)*.

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2004). « LES TRAVAILLEURS À FAIBLE REVENU AU CANADA », *Horizons*, vol. 7, n° 2, p. 51-57.

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN (2006). LORSQUE TRAVAILLER NE SUFFIT PAS AFIN D'ÉCHAPPER À LA PAUVRETÉ : UNE ANALYSE DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES TRAVAILLEURS AU CANADA, Groupe de recherche sur les politiques, Politique stratégique, Ressources humaines et Développement social Canada, 205 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN (2010a). DU REVENU APRÈS IMPÔT AU REVENU DISPONIBLE AUX FINS DE LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), juillet, 15 p.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b). ÉCHELLES D'ÉQUIVALENCE : UNE VALIDATION EMPIRIQUE, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), août, 26 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2013). LA SOLIDARITÉ : UNE RICHESSE POUR LE QUÉBEC, AGIR AUPRÈS DES PERSONNES, SOUTENIR CEUX QUI AIDENT, PRÉPARER L'AVENIR, Québec, 29 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2004-2010), Québec, 79 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2010). *PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE 2010-2015*, Québec, 55 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). *PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE 2017-2023*, Québec, décembre, 83 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (2017). *PLAN ÉCONOMIQUE 2017*, Québec.

GROUPE DE CANBERRA (2001). *Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : rapport final et recommandations*, Ottawa, 200 p. (seul le RAPPORT en anglais est encore disponible).

HATFIELD, Michael, Wendy PYPER et Burton GUSTAJTIS (2010). *PREMIER EXAMEN COMPLET DE LA MESURE DU FAIBLE REVENU FONDÉE SUR UN PANIER DE CONSOMMATION*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

LECHAUME, Aline, et Frédéric SAVARD (2015). *AVIS SUR LA MESURE DE L'EXCLUSION SOCIALE ASSOCIÉE À LA PAUVRETÉ : DES INDICATEURS À SUIVRE...*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE), 35 p.

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *RÉVISION DE LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR) DE STATISTIQUE CANADA*, STATISTIQUE CANADA, Division de la statistique du revenu, 75F0002M, 34 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2017). Canada, dans *PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE*, vol. 2017, n° 1, Éditions OCDE, Paris : 149-153.

PICOT, Garnett et Yuqian LU (2017). *FAIBLE REVENU CHRONIQUE CHEZ LES IMMIGRANTS AU CANADA ET DANS SES COLLECTIVITÉS*, Statistique Canada, Document de recherche, n° 11F0019M au catalogue, 47 p.

SAVARD, Frédéric (2013). « Les travailleurs à faible revenu » (chapitre 8), dans Marcelin JOANIS, Luc GODBOUT et Jean-Yves DUCLOS (éds), *Le Québec économique 2012, Le point sur le revenu des Québécois*, Presses de l'Université Laval, p. 229-252.

SHERBOURNE, Cathy D. et Anita L. STEWART (1991). « The MOS Social Support Survey », *SOCIAL SCIENCE & MEDICINE*, 32, 6 : 705-714.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers consultés en 2017-2018.

STATISTIQUE CANADA (2017). *DICIONNAIRE DU RECENSEMENT 2016*, Ottawa, n° 98-301-X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2016a). *ENQUÊTE CANADIENNE SUR LE REVENU : MODIFICATION APPORTÉE À LA BASE DÉMOGRAPHIQUE DE RÉFÉRENCE, 2006 à 2013*, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue, n° 003, 41 p.

STATISTIQUE CANADA (2015a). *LE REVENU DES CANADIENS, 2000 à 2013*, Ottawa, n° 11-001-X au catalogue, 6 p.

STATISTIQUE CANADA (2015b). *LES LIGNES DE FAIBLE REVENU, 2013-2014*, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue, n° 001, 30 p.

STATISTIQUE CANADA (2016b). *LES LIGNES DE FAIBLE REVENU : LEUR SIGNIFICATION ET LEUR CALCUL*, Ottawa, no 75F0002M au catalogue, n° 002, 11 p.

STATISTIQUE CANADA (2014). *NOTE AUX UTILISATEURS DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE CANADIENNE SUR LE REVENU DE 2012*, Ottawa, n° 75-513-X au catalogue, 6 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). *PROGRAMME POUR L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES COMPÉTENCES DES ADULTES (PEICA)*.

STATISTIQUE CANADA (2015c). *RÉVISIONS AUX DONNÉES SUR LE REVENU DE 2006 À 2011*, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue, n° 003, 20 p.

U.S. CENSUS BUREAU (2018). *Current Population Survey, SELECTED MEASURES OF HOUSEHOLD INCOME DISPERSION: 1967 TO 2016*.

VAN DEN BERG, Axel, Charles PLANTE, Hicham RAÏQ, Christine PROULX, Samuel FAUSTMANN (2017). *COMBATING POVERTY: QUEBEC'S PURSUIT OF A DISTINCTIVE WELFARE STATE*, University of Toronto Press, 232 p.

WOLFSON, Michael, Mike VEALL, Neil BROOKS et Brian MURPHY (2016), « PIERCING THE VEIL: PRIVATE CORPORATIONS AND THE INCOME OF THE AFFLUENT », *Canadian tax journal / Revue fiscale canadienne*, 64, 1 : 1-30.



ANNEXES

ANNEXE 1

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Définitions

Coefficient de Gini : mesure d'inégalité de la distribution des revenus, conçue par le sociologue et statisticien italien Corrado Gini, simple et facile à interpréter. Ses valeurs varient entre 0 et 1, 0 représentant la situation d'égalité parfaite (chaque percentile de la population dispose d'une proportion équivalente des revenus), et 1 l'inégalité parfaite (un seul individu dispose de tous les revenus).

Exclusion sociale : « L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société.

Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté.

Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques. » (LECHAUME et SAVARD, 2015 : 6)

Mesure de faible revenu (MFR) : moitié de la médiane des revenus, la médiane divise la population en deux, une moitié gagnant moins que la médiane et l'autre moitié, plus. La mesure est également ajustée selon la taille du ménage (revenu équivalent).

Mesure du panier de consommation (MPC) : mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Est considérée comme ayant un faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité (région rurale, ville moyenne, grande ville, etc.). Ce panier comprend certains biens et services : nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements).

Taux de faible revenu : pourcentage de la population qui se situe sous un seuil de faible revenu, par exemple sous le seuil déterminé par la mesure du panier de consommation. La mesure du panier de consommation et la mesure de faible revenu sont les principales mesures retenues par le CÉPE.

Sources de données

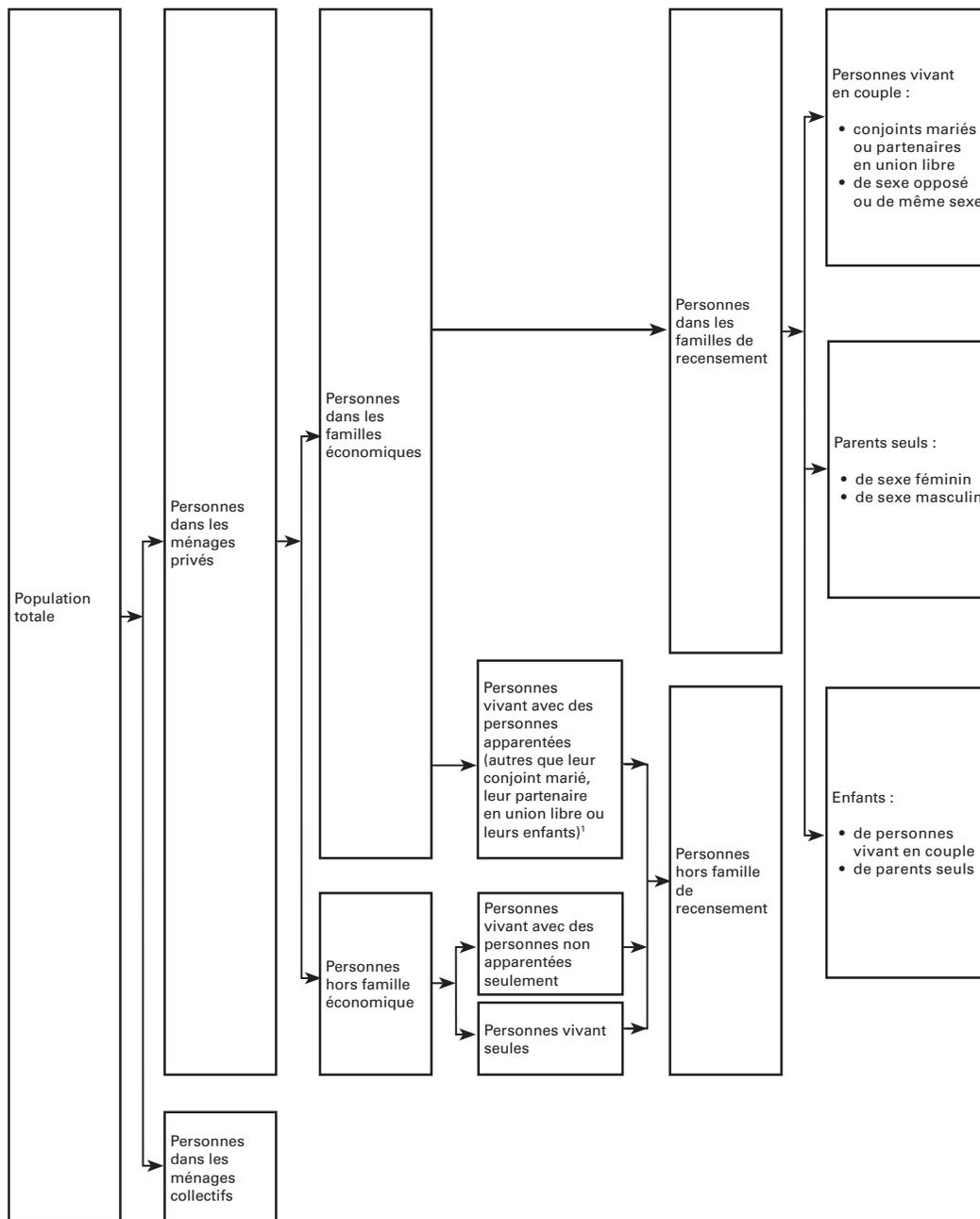
Les compilations du CÉPE, effectuées à l'aide des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'*Enquête canadienne sur le revenu* ou d'autres enquêtes, peuvent différer quelque peu de celles de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec ou d'Emploi et Développement social Canada, réalisées à l'aide des fichiers maîtres de ces enquêtes. Toutefois, il ne s'agit le plus souvent que de différences mineures.

Unités statistiques

- Unités familiales : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.
- Famille économique : deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption, ou vivant en union libre.
- Autres unités (types d'unités familiales) : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement).
- Personne seule : personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique occupante du logement qu'elle habite.
- Personne vivant seule : personne seule dans un ménage d'une personne.
- Famille de recensement : couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfant), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant (de tout âge). Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- Personne hors famille de recensement : membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Cette personne peut être apparentée ou non à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple). Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».
- RMR : région métropolitaine de recensement. Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines, situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit compter une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau, au moins 50 000 habitants.
- Soutien économique principal : membre de l'unité familiale gagnant le revenu le plus élevé (si le revenu le plus élevé est gagné par plus d'une personne, la personne la plus âgée est considérée comme soutien économique principal).
- Personne âgée : personne de 65 ans ou plus.

FIGURE 33

APPARTENANCE AUX FAMILLES ÉCONOMIQUES ET AUX FAMILLES DE RECENSEMENT ET SITUATION DES PARTICULIERS DANS CES FAMILLES

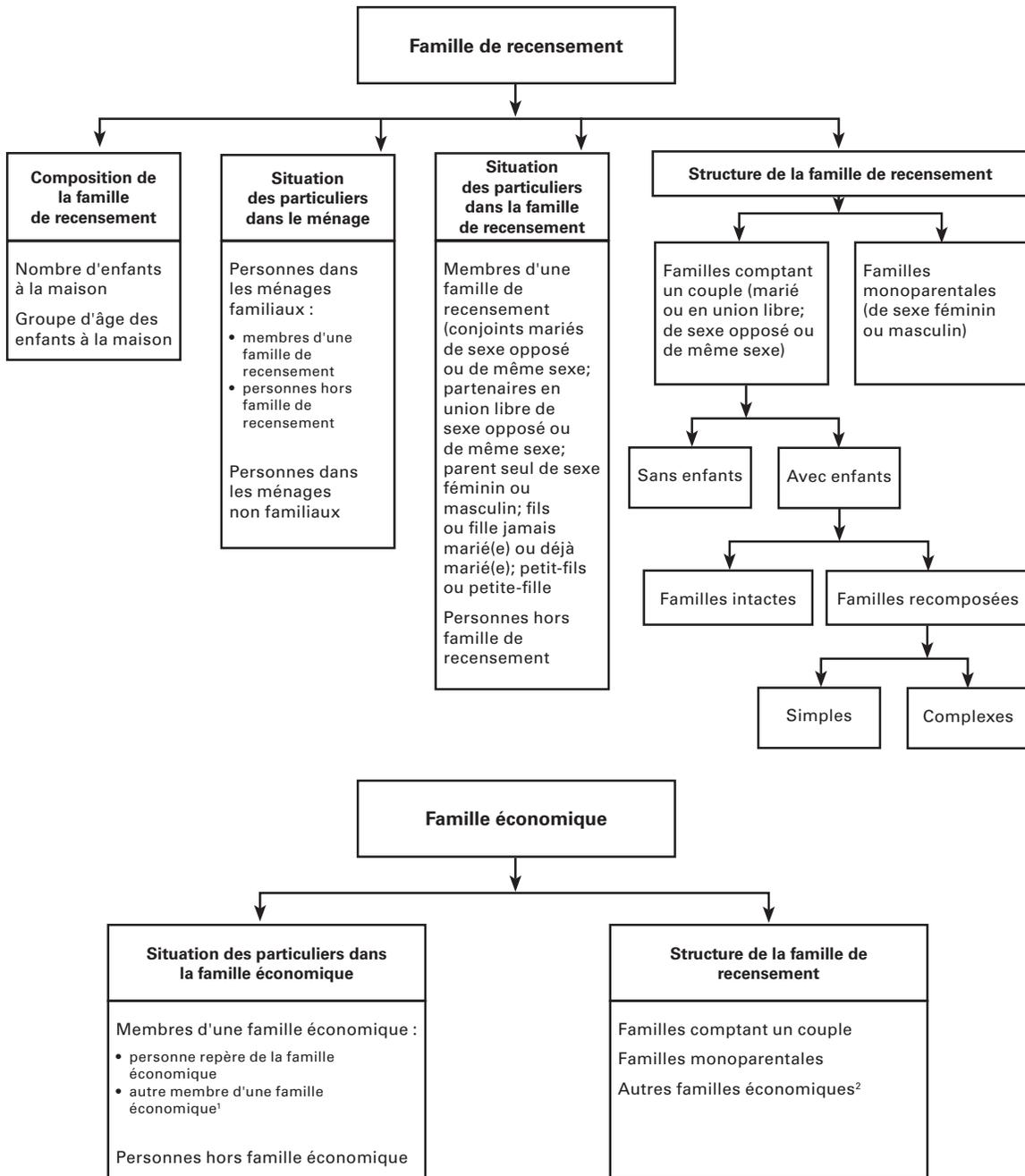


Source : STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2016*, Ottawa, [figure 3.1](#).

1. Les enfants des familles d'accueil sont inclus.

FIGURE 34

APERÇU DES VARIABLES RELATIVES À LA FAMILLE DE RECENSEMENT ET À LA FAMILLE ÉCONOMIQUE



1. Les enfants des familles d'accueil sont inclus.

2. Les familles économiques dans lesquelles la personne repère de la famille économique vit avec d'autres personnes apparentées, mais n'a pas de conjoint marié, de partenaire en union libre ou d'enfants.

Source : STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2016*, Ottawa, figure 3.2.



ANNEXE 2

LE CONCEPT DE MFR AJUSTÉE, DANS FAIBLE REVENU CHRONIQUE CHEZ LES IMMIGRANTS AU CANADA ET DANS SES COLLECTIVITÉS

L'avis du CÉPE a été sollicité relativement à l'utilisation, dans un récent document de recherche de Garnett Picot et Yuqian Lu, de Statistique Canada, intitulé *Faible revenu chronique chez les immigrants au Canada et dans ses collectivités*, d'une MFR ajustée régionalement selon le ratio de la MPC de la région sur la MPC du Canada.

- *A priori*, plusieurs questions ont surgi de la première lecture du document de recherche :
 - On parle de combiner une mesure relative et une mesure absolue. On part de la MFR (MFR nationale, donc pancanadienne, une mesure purement relative), que l'on a ancrée dans le temps pour lui donner un caractère plus absolu et qu'on corrige pour refléter les variations régionales avec le ratio de la MPC de 2012 de la région sur la valeur moyenne de la MPC pour le Canada entier (une mesure absolue).
 - En fait, il n'existe pas de MPC pour l'ensemble du Canada, ni pour l'ensemble du Québec. On recourt à la MPC de Montréal quand on veut une estimation concernant près de la moitié de la population du Québec (et surtout pas une moyenne arithmétique des différents seuils régionaux). Bien sûr, on peut obtenir une estimation d'une MPC Canada à l'aide des données pondérées, mais il s'agit d'une procédure complexe, la MPC étant estimée pour 49 entités géographiques différentes à l'intérieur de toutes les provinces.
 - Quel est l'avantage de faire cela plutôt que de simplement utiliser la MPC?, l'étude ne l'explique pas très bien.
- Une demande a donc été transmise à Statistique Canada, surtout pour tenter de savoir :
 - si l'organisme envisageait de poursuivre l'utilisation de cette mesure et s'il en avait préalablement évalué la validité, en dehors de cette publication;
 - les raisons pour lesquelles les auteurs n'avaient pas simplement utilisé la MPC, du fait notamment d'une combinaison d'une mesure relative et d'une mesure absolue.
- La réponse reçue de Statistique Canada a permis en substance de mieux situer et mieux comprendre la démarche, du fait que :
 - la mesure de faible revenu utilisée dans ce cahier de recherche a été développée pour répondre à une question de recherche spécifique concernant le faible revenu persistant chez les immigrants, un sujet de grand intérêt pour les chercheurs et décideurs du domaine de l'immigration. Ce n'est donc pas un produit standard publié sur une base régulière par Statistique Canada;

- les auteurs n'ont pas utilisé la MPC pour deux raisons :
 - premièrement, cette mesure n'était pas disponible durant la période couverte par l'étude (il est vrai que la MPC n'était pas disponible pour toute la période sous examen [2000 à 2012], les séries ne débutant qu'en 2002);
 - deuxièmement, la MFR est une mesure utilisée plus fréquemment et les auteurs ont voulu baser leur taux ajusté sur une mesure communément acceptée;
- les auteurs ont eu des discussions détaillées avec des experts du domaine de la mesure du faible revenu. Avant sa publication, l'étude a été revue tant à l'interne, à Statistique Canada, qu'à l'externe par deux professeurs, comme c'est la coutume pour tous les cahiers de recherche publiés par leur division;
- étant donné la façon dont les auteurs utilisent la MFR, elle devient une mesure absolue de faible revenu, et non pas une mesure relative. Ils estiment le revenu médian pour l'ensemble de la période couverte par l'étude, dont la MFR constitue la moitié de cette médiane. Cette MFR est maintenue constante dans le temps et devient donc une mesure fixe de faible revenu, et non plus une mesure relative. La MFR ainsi construite ne varie pas d'une année à l'autre, et le revenu est dégonflé pour tenir compte de l'inflation. Cette pratique est utilisée couramment dans plusieurs recherches.
- Il est connu que certains analystes au Canada sont favorables à une MFR ancrée dans le temps, ce qui donne un caractère plus absolu à une mesure a priori relative. C'est de ce point que partent les auteurs, qui suggèrent simplement de la pondérer ou de l'ajuster régionalement selon la MPC, qui tient compte du coût de la vie dans les régions à l'intérieur des provinces.
- La MFR publiée par Statistique Canada est une mesure pancanadienne, qui comporte des biais du fait que le revenu médian diffère beaucoup d'une province à une autre, surtout si l'on veut comparer les provinces entre elles. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) recalcule la MFR avec la médiane panquébécoise. Le principal reproche à formuler dans le contexte de cette proposition serait sans doute de partir de la MFR pancanadienne.
- Il n'en demeure pas moins que l'utilisation de la MPC, si elle avait pu s'appliquer ici, aurait sans doute été plus simple d'application et plus facile à justifier, puisque les auteurs jouent en quelque sorte sur les tableaux des mesures relatives et absolues en même temps, ce qui peut être confondant.

Le CÉPE ne recommande pas cette mesure, mais ne la rejette pas d'emblée et comprend qu'elle a été proposée dans un contexte bien particulier. Les chercheurs sont tout à fait libres de vouloir innover et de telles initiatives ne peuvent qu'enrichir le débat sur les indicateurs de pauvreté, dont on connaît par ailleurs les limites.



ANNEXE 3

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CÉPE

Présidente

Céline Bellot, professeure titulaire
École de travail social, Université de Montréal

Marc De Koninck, organisateur communautaire
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
et président du Comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Marco de Nicolini, directeur par intérim
Direction de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Jérôme Martinez, chef d'unité scientifique
Institut national de santé publique du Québec

Sylvie Morel, professeure titulaire
Département des relations industrielles, Université Laval

Amélie Quesnel-Vallée, professeure agrégée
Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistique
et de santé au travail, Université McGill

Luc Savard, professeur titulaire
Département d'économique, Université de Sherbrooke

Valérie SAYSSET, directrice générale
Recherche, évaluation et statistiques, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Anne-Marie Séguin, professeure chercheure
Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société

